

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MONOGRAPHIE
DES PERSONNELS DE LA FILIÈRE BIBLIOTHÈQUE
DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Numéro 02 – 2010



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Présentation

Cette étude, réalisée en 2009, concernant la situation des personnels des bibliothèques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, est initiée par le bureau de la gestion prévisionnelle des BIATOSS (DGRH C1-1) de la Direction Générale des Ressources Humaines.

L'objectif est de valoriser les informations concernant les personnels, en mettant à la disposition de la communauté universitaire des éléments objectifs afin de dégager les caractéristiques de cette filière. L'étude recense des données précises sur les effectifs, les volumes de recrutement, les promotions et les rémunérations. Elle compte également des données plus qualitatives qui caractérisent ces personnels, regroupées sous le thème « la vie des personnels ».

Avertissement : Les informations présentées ici sont issues de requêtes exécutées avec des critères de sélections propres à la monographie. Par conséquent, ces informations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.

Pour toutes questions relatives à cette monographie, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

- Marie-Hélène Vaillant : marie-helene.vaillant@education.gouv.fr - tél : 01.55.55.31.06 (gestionnaire de la filière).
- Hélène Ansquin : helene.ansquin@education.gouv.fr - tél : 01.55.55.10.98 (chargée du traitement de l'information).
- Benoît Martin : benoit.martin@education.gouv.fr - tél : 01.55.55.35.27 (chef du bureau DGRH C1-1).

Les sources

Les données figurant dans cette étude sont issues de l'annuaire POPPEE BIB (système d'information des ressources humaines concernant les personnels des bibliothèques) ; celui-ci résulte de la consolidation des bases de données des établissements d'enseignement supérieur et de celle de l'administration centrale.

L'annuaire a été consulté à différentes périodes de l'année 2009, ce qui explique que les données chiffrées peuvent être légèrement différentes d'un thème à un autre.

Thème	Sous-thème	Date de l'annuaire	Effectifs à la date de l'annuaire
Effectifs et caractéristiques démographiques		1 ^{er} juin 2009	4 523
La carrière	Le poste actuel	1 ^{er} juin 2009 1 ^{er} octobre 2009	4 523 4 579
	Les rémunérations	1 ^{er} juin 2009	4 523
La vie des personnels		1 ^{er} octobre 2009	4 579
Les fins de fonctions		1 ^{er} décembre 2009	
Les données d'évolution		1 ^{er} février 2009	4 476
Les cartes et tableaux associés		1 ^{er} juin 2009	4 523

D'autres données émanent du bureau de gestion de la filière bibliothèque (DGRH C2-3) et des tableaux de bord du bureau des études de gestion prévisionnelle (DGRH C1-1).

Les outils informatiques

Les outils qui ont permis d'élaborer les différentes illustrations sont les logiciels suivants :

- Le requêteur Business Objects, v6.5
- Le tableur Excel 2003
- Le traitement de texte Word 2003
- Le logiciel Map-Info v7.0

Référence des textes

Les personnels des bibliothèques de l'Etat se répartissent en 6 corps.

Trois corps de catégorie A : Conservateurs généraux des bibliothèques, Conservateurs des bibliothèques et Bibliothécaires.

(Décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 modifié portant statut particulier des corps des conservateurs des bibliothèques et des conservateurs généraux des bibliothèques.

Décret n° 92-29 du 9 janvier 1992 modifié portant statut particulier du corps des bibliothécaires.)

Deux corps de catégorie B : Bibliothécaires adjoints spécialisés et Assistants des bibliothèques.

(Décret n° 92-30 du 9 janvier 1992 modifié portant statut particulier du corps des bibliothécaires adjoints spécialisés.

Décret n° 2001-326 du 13 avril 2001 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des assistants des bibliothèques.)

Un corps de catégorie C : Magasiniers des bibliothèques.

(Décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques.)

Champs de l'étude

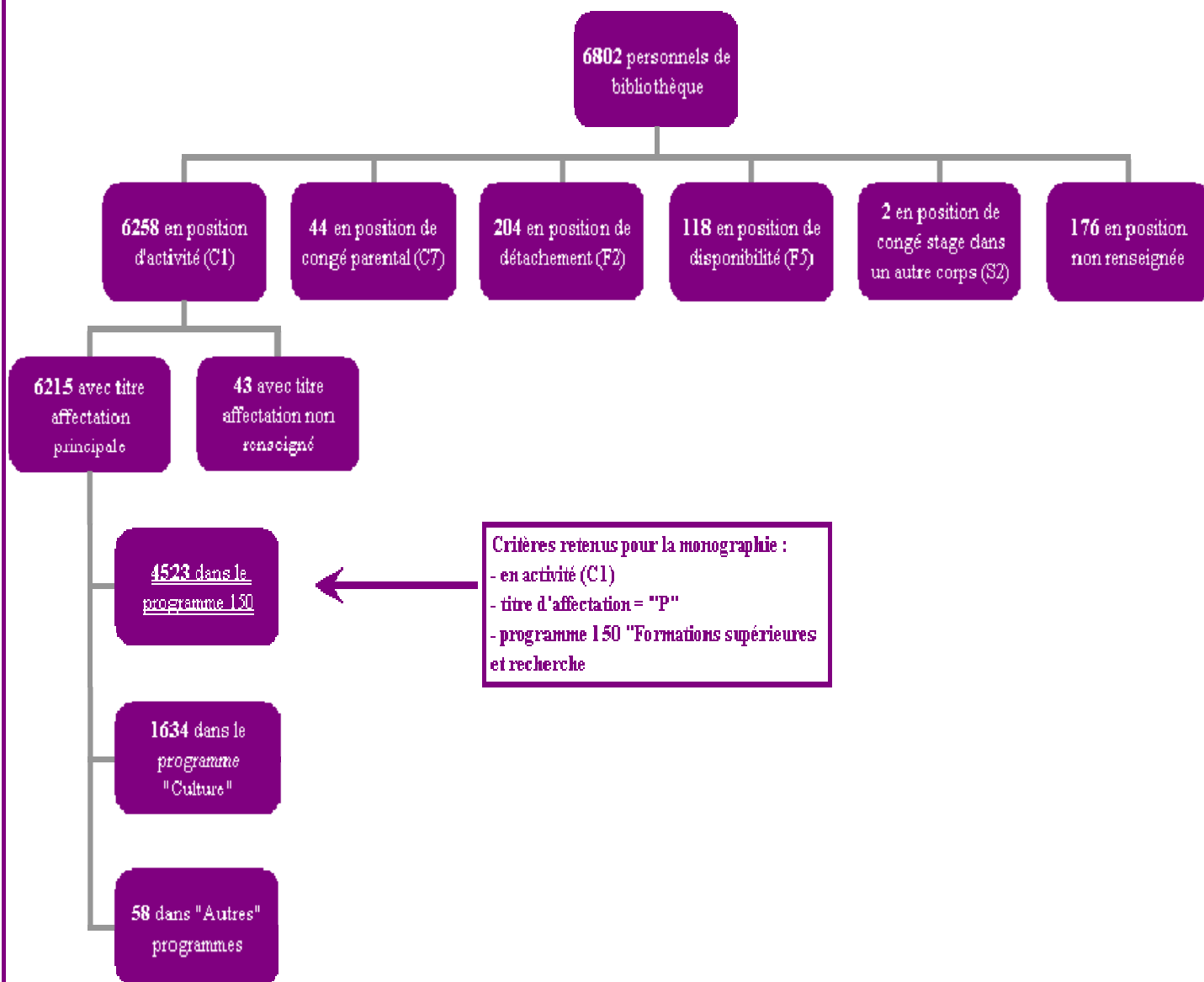
Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assure la gestion statutaire de l'ensemble des personnels des bibliothèques de l'Etat.

C'est une filière à vocation interministérielle. Les personnels des bibliothèques relèvent pour 73 % des emplois, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Ils exercent leurs fonctions dans une bibliothèque relevant d'une université (service commun de la documentation) ou d'un grand établissement, et pour quelques-uns à l'administration centrale de ce ministère.

26 % des personnels des bibliothèques relèvent du ministère de la Culture et de la Communication. Ils exercent en administration centrale, en administration déconcentrée ou dans un des établissements publics placés sous la tutelle de la Direction du livre et de la lecture (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, Centre national du livre). Certains d'entre eux sont mis à disposition des bibliothèques municipales classées (BMC). Cette monographie sera ultérieurement complétée pour prendre en compte ces personnels.

Les autres départements ministériels (Défense, Economie, Justice, Affaires étrangères) ne représentent que 1% des emplois.



Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1 au 1^{er} juin 2009

Les données concernant les thèmes « Effectifs et caractéristiques démographiques », « La carrière », « La vie des personnels » recensent les personnels en activité et gérés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est-à-dire les personnels en position d'activité (titulaires ou stagiaires) dont le support d'affectation est de type « principal » et sur le programme 150.

- ❖ **Personnel en position d'activité** : toutes les personnes en position d'activité C100 à C199. Ainsi les personnels en position d'activité mais gérés ailleurs par une autre structure (code C117) peuvent être pris en compte dans l'analyse.

Position de l'agent	Effectif
C100 : en attente de réintégration	2
C101 : en activité dans ACAD./DEP./ADM.CENT./ETAB.	4 521

Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1 au 1^{er} juin 2009

En revanche, les personnels en position interruptible d'activité (détachement, disponibilité, congé parental, ...), les contractuels, et les agents en activité sans programme LOLF n'ont pas été pris en compte.

Les données relatives à l'évolution de 2004 à 2008 sont issues des requêtes déjà existantes sous Business Object. Cependant, la définition de la population des personnels des bibliothèques est un peu différente de celle choisie pour ce rapport. En effet, pour les années antérieures à 2009 il est question d'occupation d'emploi et non pas d'activité.

- ❖ **Personnel occupant un emploi** : toutes les personnes en position d'activité C100 à C199. Ainsi les personnels en position d'activité mais gérés ailleurs par une autre structure (code C117) peuvent être pris en compte dans l'analyse. Les codes congé L02 et L12 sont pris en compte dans l'occupation d'emploi, tout en sachant que le congé doit avoir pris fin au 1^{er} du mois de l'année x. La plupart des variables sont traitées en fonction de l'occupation d'emploi et non pas de l'affectation.

Les données concernant le thème « Fin de fonctions » concernent les agents titulaires ou stagiaires sans distinction de programme ; les personnels qui étaient en position d'activité avant la fin de fonction ; l'ensemble des motifs de sortie (cessation définitive de fonction, fin de fonction, fin de stage hors la fin de stage pour changement de corps/grade).

En ce qui concerne la répartition des agents par académie, 52 agents sont affectés dans des établissements qui ne relèvent d'aucune académie (par exemple, les Ecoles Françaises à l'étranger, les Bibliothèques de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, ...). Ils ont été classés sous la rubrique « Autres » et ne sont pas pris en compte lors de l'élaboration des cartes.

AB	: Assistants des bibliothèques
ABES	: Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
BAS	: Bibliothécaires adjoints spécialisés
BCIU	: Bibliothèque communautaire et interuniversitaire d'université
BDIC	: Bibliothèque de documentation internationale contemporaine
BIB	: Bibliothécaires
BIU	: Bibliothèque inter-universitaire
BU	: Bibliothèque universitaire
ENSATT	: Ecole nationale supérieure d'arts et techniques du théâtre
CC	: Conservateur en chef
CDDP	: Centre départemental de documentation pédagogique
CE	: Classe exceptionnelle
CEREQ	: Centre d'étude et de recherche sur les qualifications
CFCB	: Centre de formation aux carrières des bibliothèques
CG	: Conservateurs généraux des bibliothèques
CIEP	: Centre international d'études pédagogiques
CN	: Classe normale
CNAM	: Conservatoire national des arts et métiers
CNDP	: Centre national de documentation pédagogique
CPA	: Cessation Progressive d'Activité
CRDP	: Centre régional de documentation pédagogique
CRFCB	: Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques
CS	: Classe supérieure
CUFR	: Centre universitaire de formation et de recherche
Détachement en vue d'intégration	: Détachement interne traditionnel
DGRH	: Direction Générale des Ressources Humaines (du MEN et du MESR)
ENS	: Ecole nationale supérieure
ENSSIB	: Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
EPHE	: Ecole pratique des hautes études
ETP	: Equivalent temps plein
HC	: Hors classe
IA	: Inspection académique
IAE	: Institut d'administration des entreprises
IEP	: Institut d'études politiques
IFMA	: Institut français de mécanique avancée
INP	: Institut national du patrimoine
INRP	: Institut national de recherche pédagogique
INSA	: Institut national des sciences appliquées
Intégration (historique)	: Cela concerne les contractuels intégrés dans les corps de fonctionnaires avant 1996
IRP	: Institut régional du patrimoine
IUFM	: Institut universitaire de formation des maîtres
LC	: Liste complémentaire
LOLF	: Loi Organique relative aux Lois de Finances du 1 ^{er} août 2001, elle se décline en missions, programmes, actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.
LP	: Liste principale
MAG	: Magasiniers des bibliothèques
MEN	: Ministère de l'Education nationale
MESR	: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Ratio PRO/PRO	: Taux qui, appliqué au sein d'un corps au nombre de promouvables par grade, permet de déterminer les contingents annuels de promotion dans le grade supérieur
PR	: Principal
Programme 150	: Programme LOLF des Formations supérieures et recherche
SCDU	: Service commun de documentation universitaire
SCEREN	: Services culture, éditions, ressources pour l'éducation nationale
S.I	: Système d'Information
SICD /SICOD	: Service interétablissement de coopération documentaire
URFIST	: Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique
1C	: Première classe
2C	: Deuxième classe



Sommaire

I.	Les effectifs et caractéristiques démographiques	
A.	Les effectifs.....	9
B.	La répartition par sexe.....	15
C.	La répartition par âge.....	19
II.	La carrière	
A.	Recrutements et promotions.....	30
B.	Le poste actuel.....	36
C.	Les rémunérations.....	49
III.	La vie des personnels	
A.	Lieux d'exercice.....	60
B.	Quotité de travail.....	72
C.	Les congés.....	81
IV.	Les fins de fonctions	
A.	Les départs.....	88
B.	La retraite.....	94
V.	Conclusion	121
VI.	Annexes	123

Effectifs et caractéristiques démographiques

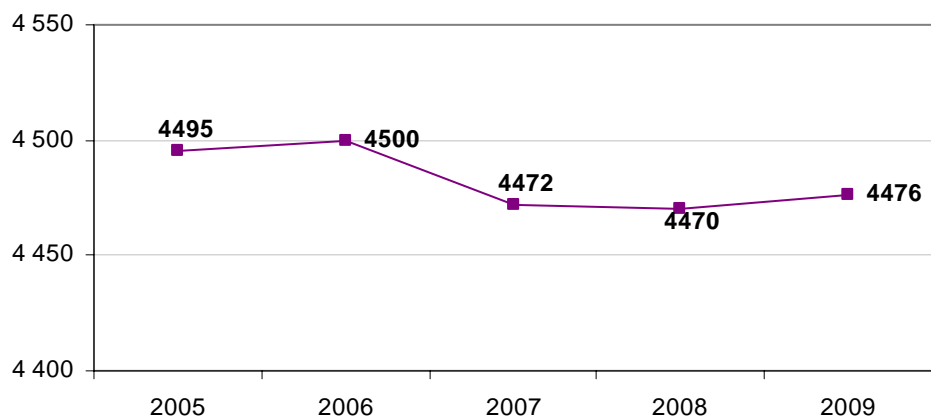
Evolution annuelle des effectifs

Au 1^{er} février 2009, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche compte 4 476 personnels des bibliothèques en activité.

Après avoir connu une baisse entre 2006 et 2008, le nombre de personnels des bibliothèques a augmenté en 2009 (graphique 1).

Cependant, entre 2005 et 2009, on observe une perte de – 101 agents.

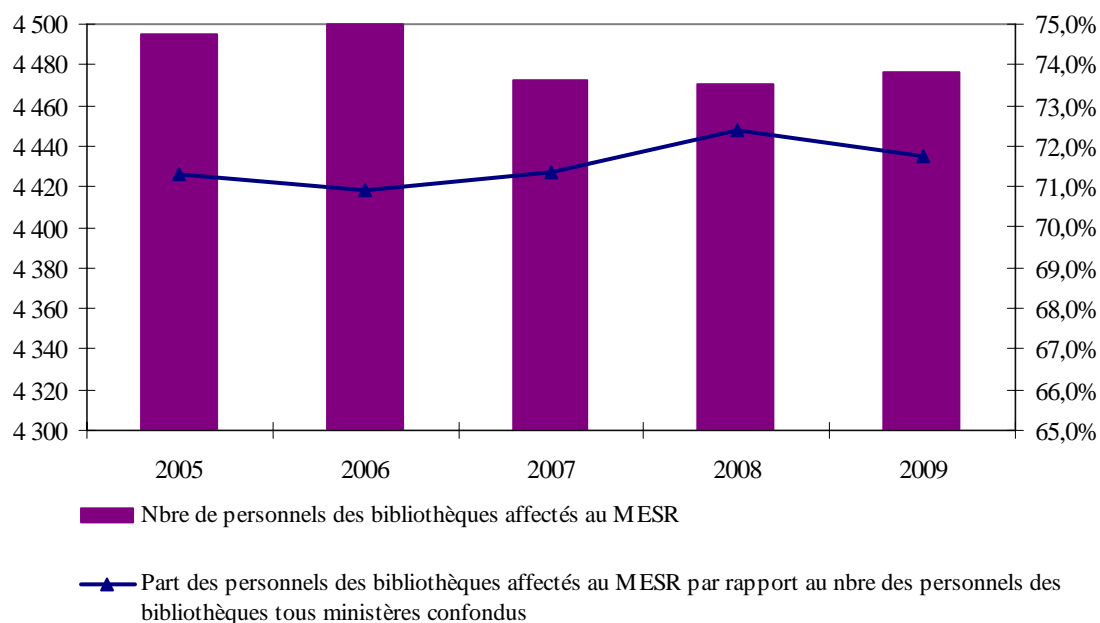
Graphique 1a – Evolution des personnels des bibliothèques depuis 2005



Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1

73 % des personnels des bibliothèques exercent au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Graphique 1b - Evolution des personnels des bibliothèques (MESR) depuis 2005



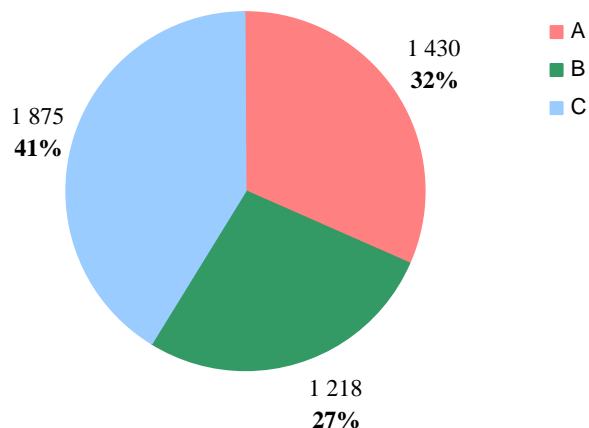
Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1

Effectifs par corps et fonction

- *Par catégorie et corps*

Les personnels de catégorie C sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 41 % (1 875 agents sur 4523) des personnels des bibliothèques. Les personnels de catégorie A représentent, quant à eux, 32 % (1 430 agents sur 4523) et ceux de catégorie B 27 % (1218 agents sur 4523) (graphique 2).

Graphique 2- Part des personnels des bibliothèques par catégorie au 1^{er} juin 2009



Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1

Le taux d'encadrement¹ est de 3 cadres pour 10 agents. Il varie entre 25 et 35 % selon les académies. On constate que le nord-ouest connaît la part de personnels de catégorie A la plus faible (par exemple, à Lille le taux d'encadrement est de 21 % ; à Rouen il est de 24 % ; et à Orléans-Tours de 22 %). En revanche, dans le sud-est on constate des taux d'encadrement plus élevés : Montpellier avec 36 % de personnels de catégorie A et Lyon avec 46 %.

L'académie de Paris se distingue également avec un des taux d'encadrement important : 37 % des personnels relèvent de la catégorie A. Cela s'explique en grande partie par la présence des grandes institutions dans la capitale, qui recrutent plus souvent des personnels de catégorie A (carte 1 et tableau 1).

¹ Le taux d'encadrement est le rapport entre le nombre de personnels de catégorie A sur l'ensemble de la population. Ainsi, plus le taux d'encadrement est élevé plus les personnels dits « encadrant » sont représentés.

Tableau 1 - Le taux d'encadrement par académie au 1^{er} juin 2009

Académie	Effectifs	Nbre agents en catégorie A	Taux d'encadrement
AIX-MARSEILLE	174	55	32%
AMIENS	77	20	26%
BESANCON	75	20	27%
BORDEAUX	176	54	31%
CAEN	58	17	29%
CLERMONT-FERRAND	82	26	32%
CORSE	9	0	0%
CRETEIL	227	65	29%
DIJON	72	23	32%
GRENOBLE	143	40	28%
LILLE	243	50	21%
LIMOGES	38	11	29%
LYON	351	160	46%
MARTINIQUE**	37	11	30%
MONTPELLIER	179	64	36%
NANCY-METZ	141	39	28%
NANTES	166	40	24%
NICE	88	24	27%
ORLEANS-TOURS	107	24	22%
NOUVELLE - CALEDONIE	10	4	40%
PARIS	884	326	37%
POITIERS	82	21	26%
REIMS	63	16	25%
RENNES	171	55	32%
REUNION	40	10	25%
ROUEN	96	23	24%
STRASBOURG	179	59	33%
TOULOUSE	192	55	29%
VERSAILLES	311	97	31%
AUTRES*	52	21	40%
ENSEMBLE	4 523	1 409	31%

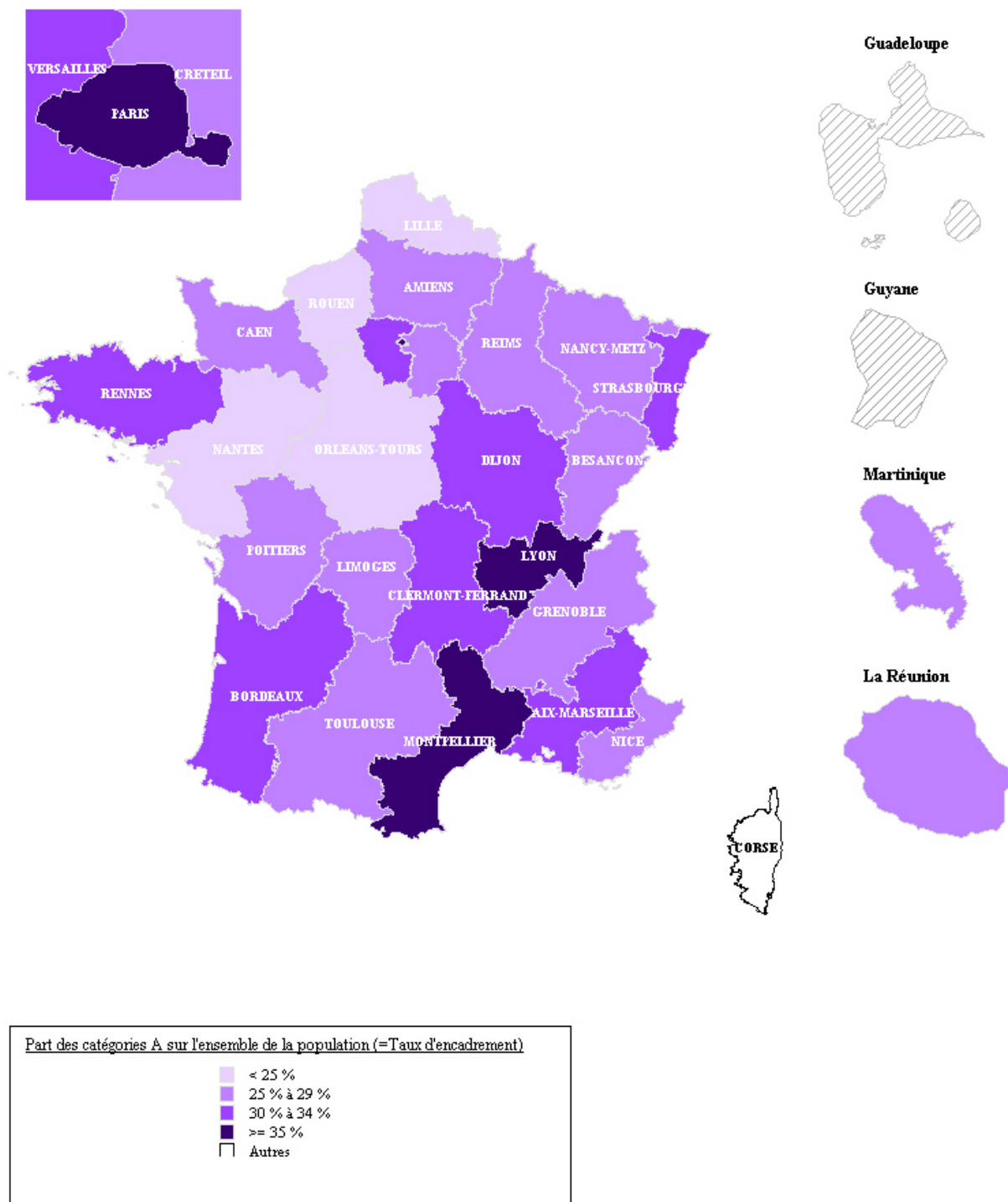
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

* La rubrique « Autres » inclut les agents affectés dans des établissements qui ne relèvent d'aucune académie. Par exemple, les Ecoles Françaises à l'étranger, les Bibliothèques de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, Ces agents ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des cartes.

** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane.

Carte 1 - Le taux d'encadrement par académie au 1^{er} juin 2009

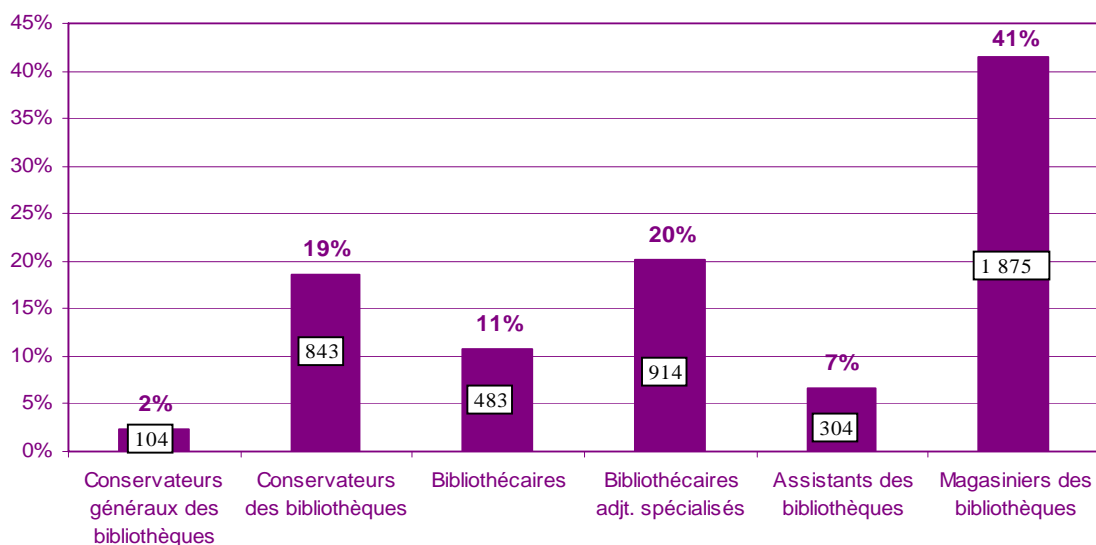
Taux d'encadrement des personnels des bibliothèques
au 1er juin 2009



Source : Annuaire POPPEE BIB, au 1er juin 2009 - MAPINFO - DGRH C1-1

Le corps des magasiniers des bibliothèques de catégorie C constitue le corps le plus important des personnels des bibliothèques, avec 1 875 agents (41 %). Viennent ensuite le corps de bibliothécaires adjoints spécialisés de catégorie B, avec 914 agents (20 %) et le corps de conservateurs des bibliothèques, avec 843 agents (19 %) (graphique 3).

Graphique 3- Part des personnels des bibliothèques par corps au 1^{er} juin 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 2 - Les personnels des bibliothèques par grade au 1^{er} juin 2009

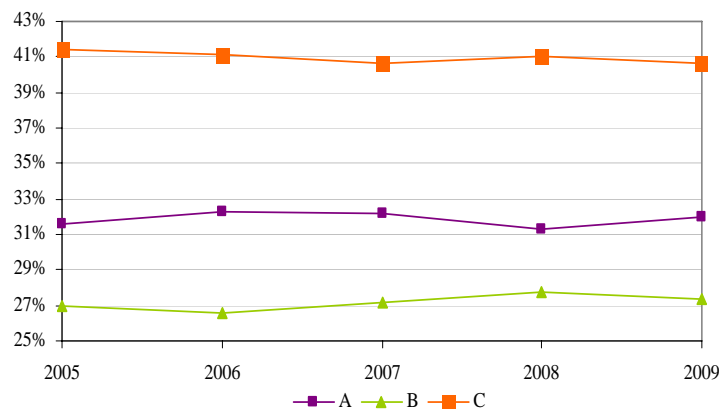
Grades	Effectifs	Pourcentage du grade par rapport à son corps
Conservateur général des bibliothèques	104	100%
Conservateurs généraux des bibliothèques	104	2%
Conservateur en chef	283	34%
Conservateur des bibliothèques 1 ^{ère} classe	225	27%
Conservateur des bibliothèques 2 ^e classe	335	40%
Conservateurs des bibliothèques	843	19%
Bibliothécaire	483	100%
Bibliothécaires	483	11%
Bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe	167	18%
Bibliothécaire adjoint spécialisé 1 ^{ère} classe	94	10%
Bibliothécaire adjoint spécialisé 2 ^e classe	653	71%
Bibliothécaires adjoints spécialisés	914	20%
Assistant des bibliothèques CE	103	34%
Assistant des bibliothèques CS	9	3%
Assistant des bibliothèques CN	192	63%
Assistants des bibliothèques	304	7%
Magasinier des bibliothèques PR 1 ^{ère} classe	98	5%
Magasinier des bibliothèques PR 2 ^e classe	679	36%
Magasinier des bibliothèques 1 ^{ère} classe	440	23%
Magasinier des bibliothèques 2 ^e classe	658	35%
Magasiniers des bibliothèques	1 875	41%
Ensemble	4 523	100%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

• *Evolution depuis 2005*

Depuis 2005, la part des personnels des bibliothèques selon leur catégorie a peu évolué. Les personnels de catégorie C sont toujours les plus représentés (41 %). Viennent ensuite les personnels de catégorie A (32 %) et enfin les personnels de catégorie de B, qui représentent 27 % (graphique 4, tableau 3).

Graphique 4 - Part des personnels des bibliothèques par catégories au depuis 2005



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

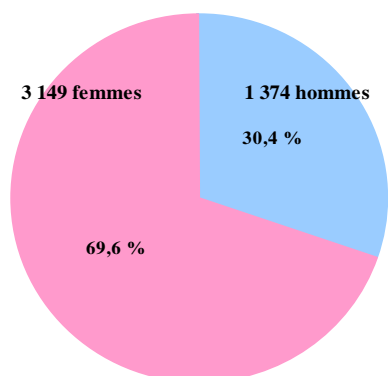
Tableau 3 - Part des personnels des bibliothèques par catégorie depuis 2005

	2005	2006	2007	2008	2009
A	32%	32%	32%	31%	32%
B	27%	27%	27%	28%	27%
C	41%	41%	41%	41%	41%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

La population des personnels des bibliothèques est essentiellement féminine : près de 7 agents sur 10 sont des femmes.

Graphique 5 - Part des personnels des bibliothèques selon le sexe au 1^{er} juin 2009

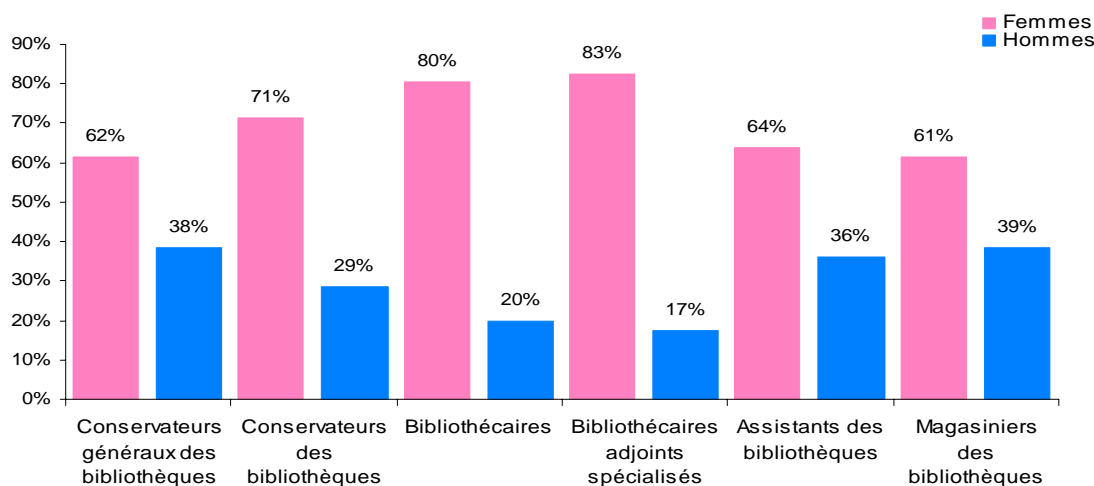


(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Quelle que soit la catégorie, la part des femmes est largement supérieure à celle des hommes. C’est pour les personnels de catégorie B que l’écart est le plus important (3,5 fois plus de femmes). A contrario, c’est pour les personnels de catégorie C que l’écart est le moins important (1,6 fois plus de femmes).

Si l’on détaille par corps, le constat est analogue. C’est dans les corps des bibliothécaires et des bibliothécaires adjoints spécialisés que l’écart est le plus important (environ 80 % de femmes contre seulement 20 % d’hommes). En revanche, l’écart est moindre dans les corps des conservateurs généraux des bibliothèques (62 % de femmes contre 38 % d’hommes) et dans les corps des magasiniers des bibliothèques (61 % contre 39 %) (graphique 6).

Graphique 6 - Part des personnels des bibliothèques selon le sexe et le corps 1^{er} juin 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 4 - Les personnels des bibliothèques selon le corps et le sexe 1^{er} juin 2009

Corps	Femmes		Hommes		Total
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	
Conservateurs généraux des bibliothèques	64	62%	40	38%	104
Conservateurs des bibliothèques	596	71%	247	29%	843
Bibliothécaires	388	80%	95	20%	483
Bibliothécaires adjoints spécialisés	755	83%	159	17%	914
Assistants des bibliothèques	194	64%	110	36%	304
Magasiniers des bibliothèques	1 152	61%	723	39%	1 875
Ensemble	3 149	70%	1 374	30%	4 523

Tableau 5 - Le taux de féminisation par académie au 1^{er} juin 2009

Académie	Effectifs au 1 ^{er} février 2009	Nbre d'agents femmes	Taux de féminisation
AIX-MARSEILLE	174	127	73%
AMIENS	77	53	69%
BESANCON	75	49	65%
BORDEAUX	176	122	69%
CAEN	58	39	67%
CLERMONT-FERRAND	82	67	82%
CORSE	9	5	56%
CRETEIL	227	163	72%
DIJON	72	56	78%
GRENOBLE	143	105	73%
LILLE	243	166	68%
LIMOGES	38	31	82%
LYON	351	253	72%
MARTINIQUE**	37	24	65%
MONTPELLIER	179	116	65%
NANCY-METZ	141	99	70%
NANTES	166	118	71%
NICE	88	58	66%
ORLEANS-TOURS	107	69	64%
NOUVELLE - CALEDONIE	10	7	70%
PARIS	884	592	67%
POITIERS	82	55	67%
REIMS	63	43	68%
RENNES	171	123	72%
REUNION	40	18	45%
ROUEN	96	62	65%
STRASBOURG	179	116	65%
TOULOUSE	192	138	72%
VERSAILLES	311	237	76%
AUTRES*	52	38	73%
ENSEMBLE	4 523	3 149	70%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

* La rubrique « Autres » inclut les agents affectés dans des établissements qui ne relèvent d'aucune académie. Par exemple, les Ecoles Françaises à l'étranger, Bibliothèque de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, Ces agents ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des cartes.

** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane.

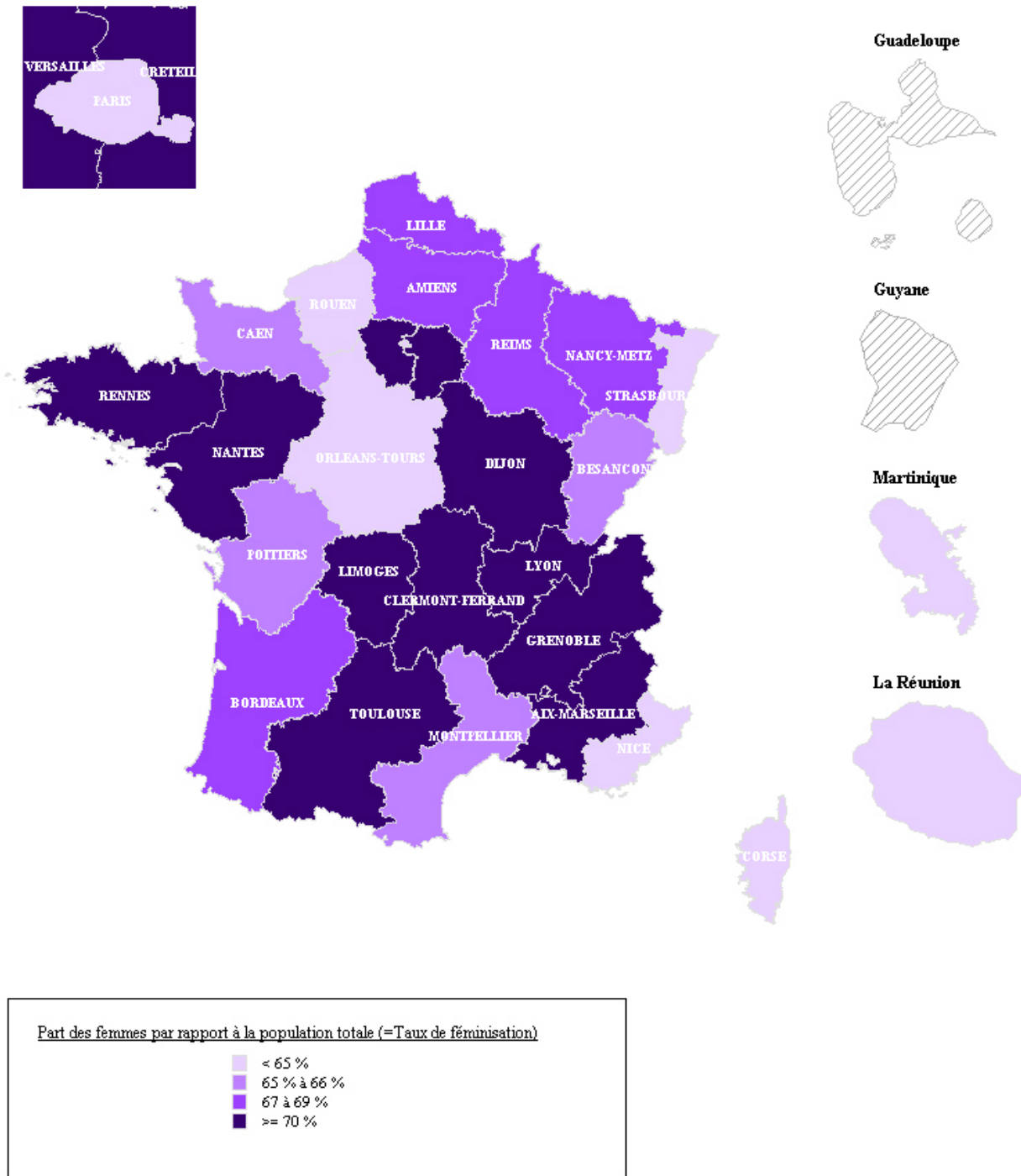
Hormis pour les académies de La Corse et de La Réunion, le taux de féminisation² est élevé : entre 64 % et 82 %. Les académies où le taux de féminisation est le plus élevé se concentrent au centre et au sud-est de la France. Les académies de Nantes et de Rennes connaissent également un taux de féminisation égal voire supérieur à la moyenne nationale (= 70 %).

Alors que les académies de la région parisienne se distinguent par un nombre d'agents féminins parmi les plus élevés, l'académie de Paris connaît un taux de féminisation inférieur à la moyenne nationale : respectivement 67 % contre 70 % (carte 2 et tableau 5).

² Le taux de féminisation est le rapport entre le nombre de personnels femmes et l'ensemble de la population.

Carte 2 - Le taux de féminisation par académie au 1^{er} juin 2009

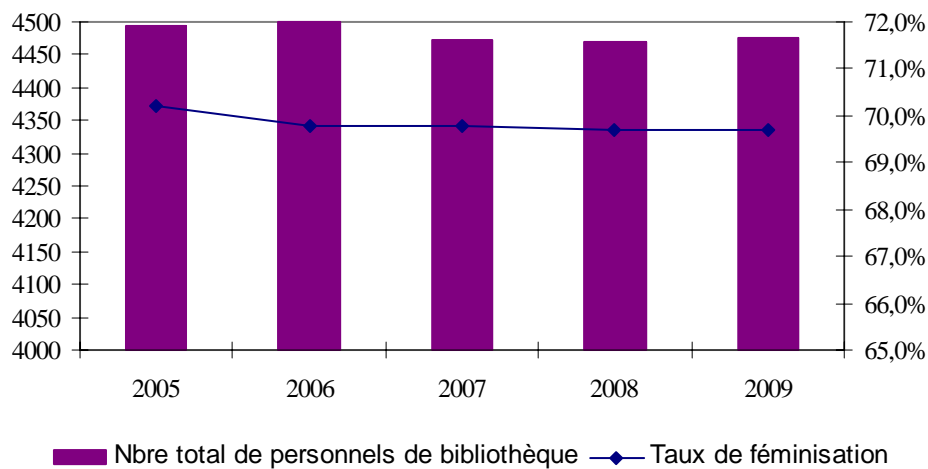
Taux de féminisation des personnels des bibliothèques
au 1er juin 2009



Source : Annuaire POPPEE BIB, au 1er juin 2009 - MAPINFO - DGRH C1-1

Depuis 2006, le taux de féminisation est quasi stable (graphique 7). Le taux de féminisation se maintient aux alentours de 70 %.

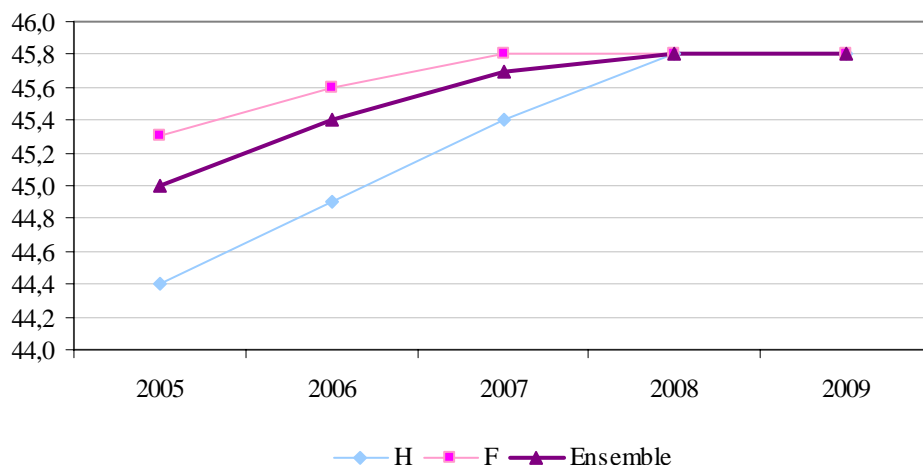
Graphique 7 - Evolution des effectifs des personnels des bibliothèques et du taux de féminisation depuis 2005



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

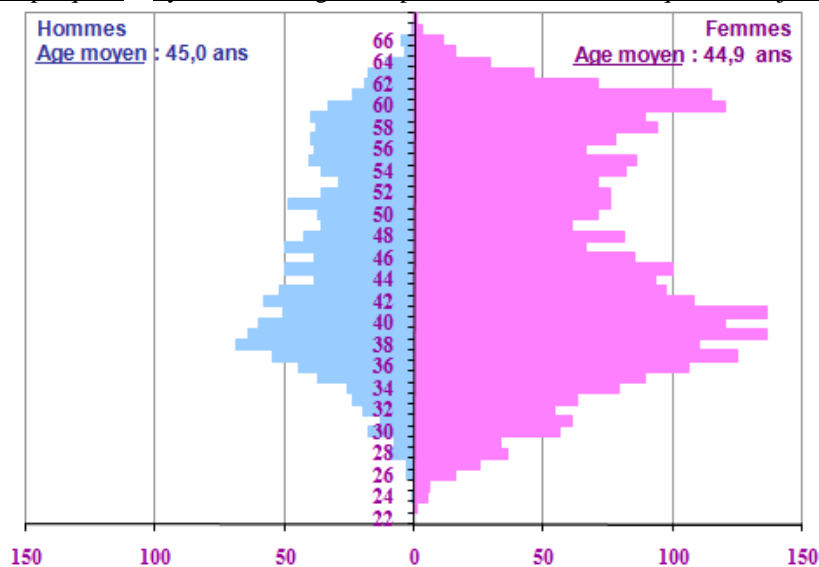
L'âge moyen des personnels des bibliothèques est de 45,8 ans. Il est quasi identique pour les hommes et les femmes. Entre 2005 et 2009, l'âge moyen a légèrement augmenté passant de 45,0 ans à 45,8 ans (graphique 8). Cela s'explique par le phénomène démographique du vieillissement de la population.

Graphique 8 - Evolution de l'âge moyen des personnels des bibliothèques entre 2005 et 2009 par sexe



La pyramide des âges des femmes est plutôt de forme bi modale³ : avec un nombre important d'agents de moins de 35 ans (= rajeunissant normalement l'âge moyen) mais également des 55 ans et plus (rééquilibrant l'âge moyen) (graphiques 9 et 10, tableau 6). A noter que l'âge modal est de 38 ans (38 ans pour les femmes et 37 ans pour les hommes).

Graphique 9 - Pyramide des âges des personnels des bibliothèques au 1^{er} juin 2009



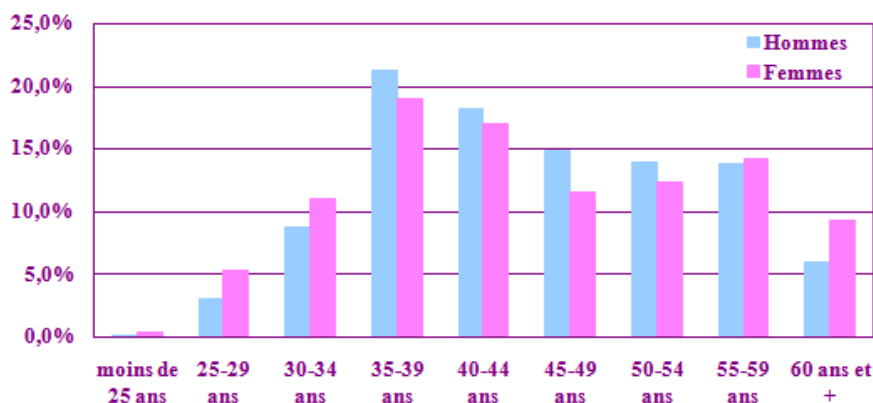
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 6 - La part des moins de 30 ans et des 60 ans et plus au 1^{er} juin 2009

	Moins de 35 ans		55 ans et plus		Ensemble	
	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages
Hommes	163	12%	272	19%	1 374	100%
Femmes	524	17%	739	23%	3 149	100%
Ensemble	687	15%	1 011	22%	4 523	100%

³ Par forme bi modale il faut entendre qui fait apparaître deux groupes distincts de tranches d'âge ayant les plus fortes valeurs.

Graphique 10 - Part des personnels des bibliothèques par sexe et groupe d'âge au 1^{er} juin 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 7 - L'âge moyen des personnels des bibliothèques selon le sexe et la catégorie au 1^{er} juin 2009

	Hommes	Femmes	Ensemble
A	45,3 ans	46,7 ans	46,3 ans
B	44,7 ans	43,3 ans	43,6 ans
C	45,0 ans	44,5 ans	44,7 ans
Ensemble	45,0 ans	44,9 ans	44,9 ans

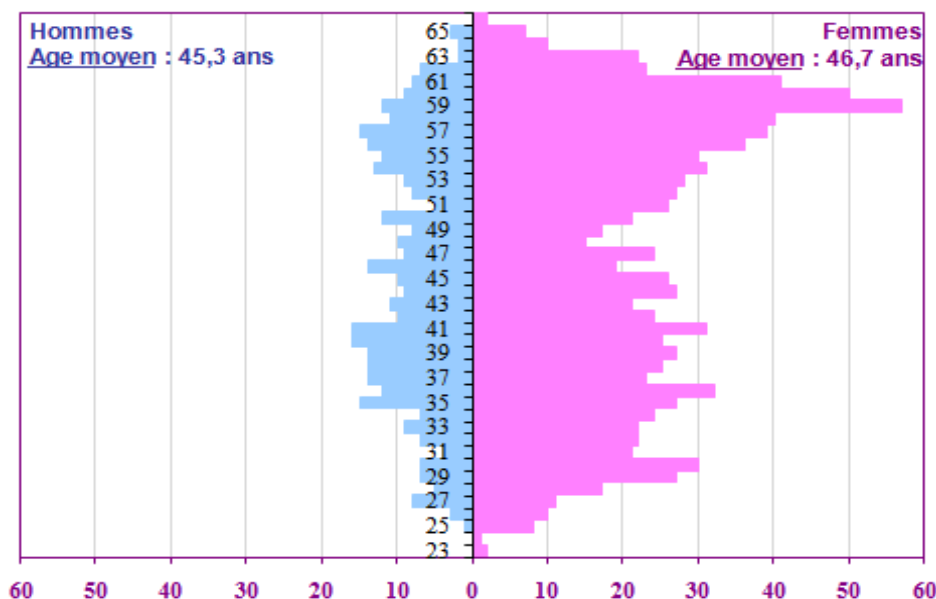
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

La structure par âge diffère selon les catégories. L'âge moyen des personnels de catégorie A est plus élevé que celui des personnels des autres catégories, et ce quel que soit le sexe : 46,3 ans pour les agents de catégorie A, 43,6 ans pour les personnels de catégorie B, et 44,7 ans pour les agents de catégorie C.

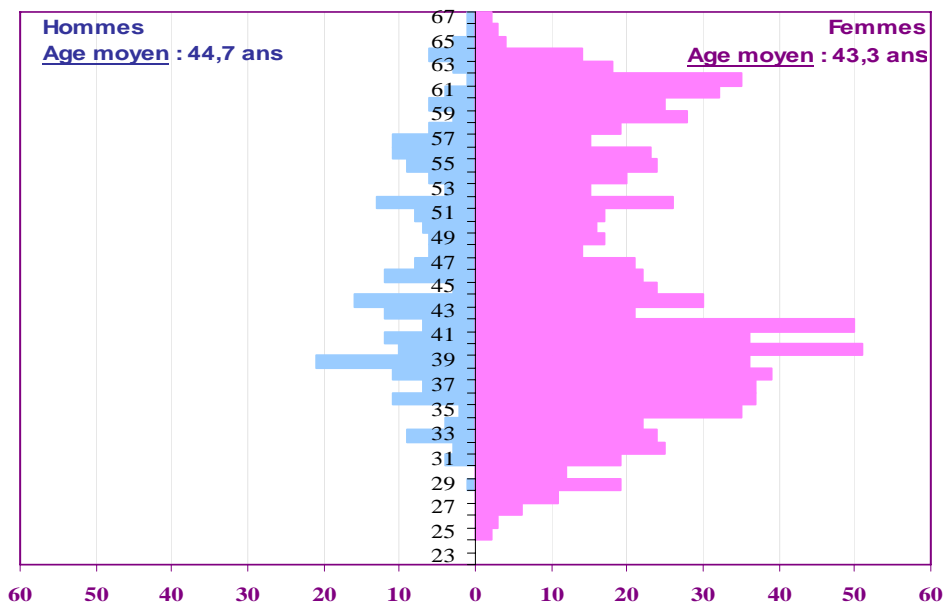
Chez les personnels de catégorie A, les femmes sont plus âgées que les hommes. Ceci s'explique par une part d'agent de 55 ans et plus supérieure chez les femmes (34 %) par rapport aux hommes (25 %) (graphique 11a). En revanche, chez les personnels de catégorie B les hommes sont plus âgés que les femmes. Cela s'explique par une part des agents de 50 ans et plus quasi équivalente entre les deux sexes (près d'un tiers) (graphique 11b).

Pour les personnels de catégorie C, l'âge moyen entre hommes et femmes est quasi identique. En effet, malgré un nombre de femmes plus important, la structure de la pyramide reste la même : avec des 35-45 ans plus nombreux (graphique 11c).

Graphique 11a - Pyramide des âges des personnels des bibliothèques de catégorie A au 1^{er} juin 2009

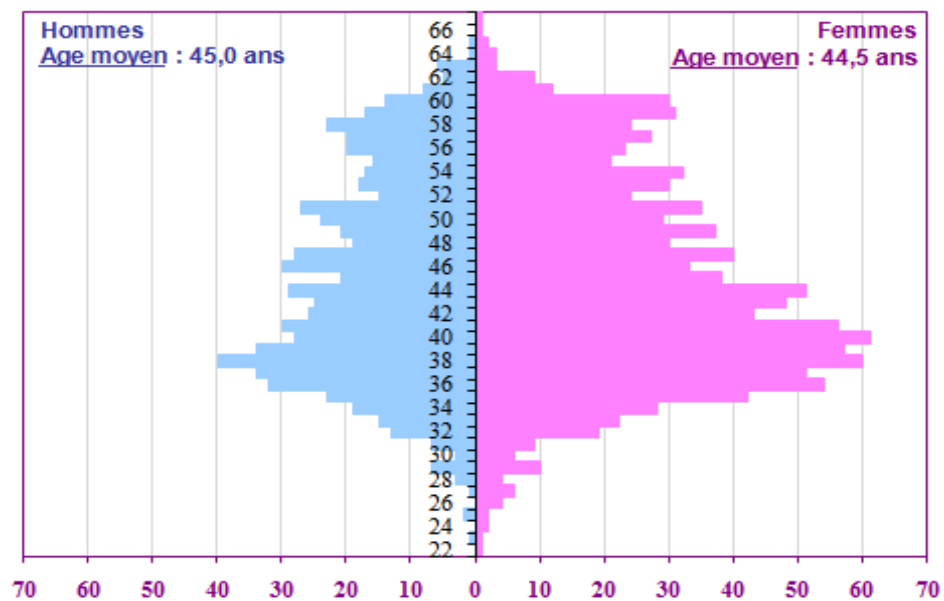


Graphique 11b - Pyramide des âges des personnels des bibliothèques de catégorie B au 1^{er} juin 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 11C - Pyramide des âges des personnels des bibliothèques de catégorie C au 1^{er} juin 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableaux 8 et 9 - Les agents de moins de 35 ans et de 55 ans et plus par académie au 1^{er} juin 2009

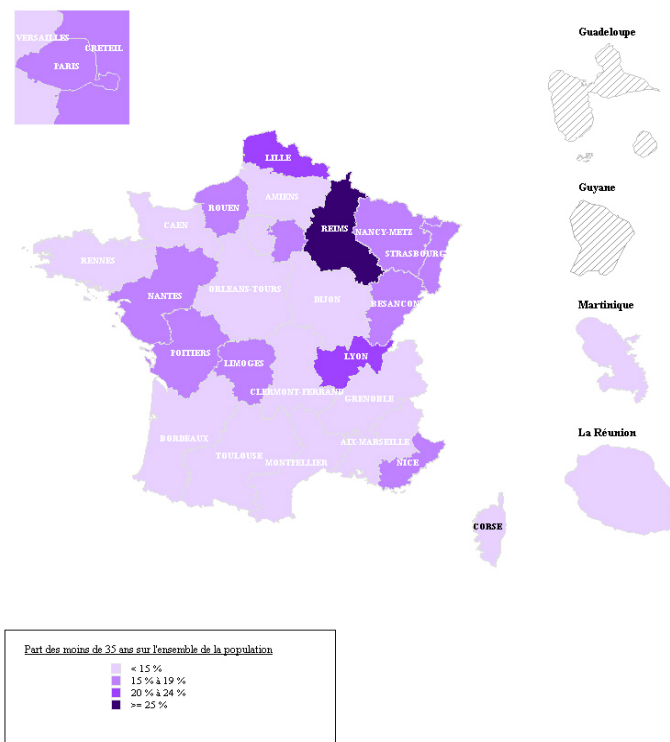
Académie	Effectifs	Nbre d'agents de moins de 35 ans	Part des agents de moins de 35 ans	Académie	Effectifs	Nbre d'agents de 55 ans et plus	Part des agents de moins de 55 ans et plus
AIX-MARSEILLE	174	19	11%	AIX-MARSEILLE	174	55	32%
AMIENS	77	11	14%	AMIENS	77	19	25%
BESANCON	75	11	15%	BESANCON	75	10	13%
BORDEAUX	176	16	9%	BORDEAUX	176	49	28%
CAEN	58	5	9%	CAEN	58	19	33%
CLERMONT-FERRAND	82	11	13%	CLERMONT-FERRAND	82	19	23%
CORSE	9	1	11%	CORSE	9	1	11%
CRETEIL	227	37	16%	CRETEIL	227	42	19%
DIJON	72	8	11%	DIJON	72	14	19%
GRENOBLE	143	17	12%	GRENOBLE	143	30	21%
LILLE	243	59	24%	LILLE	243	33	14%
LIMOGES	38	7	18%	LIMOGES	38	9	24%
LYON	351	75	21%	LYON	351	64	18%
MARTINIQUE**	37	1	3%	MARTINIQUE**	37	7	19%
MONTPELLIER	179	22	12%	MONTPELLIER	179	41	23%
NANCY-METZ	141	21	15%	NANCY-METZ	141	30	21%
NANTES	166	29	17%	NANTES	166	18	11%
NICE	88	17	19%	NICE	88	26	30%
ORLEANS-TOURS	107	12	11%	ORLEANS-TOURS	107	15	14%
NVELLE - CALEDONIE	10	1	10%	NVELLE - CALEDONIE	10	0	0%
PARIS	884	142	16%	PARIS	884	238	27%
POITIERS	82	12	15%	POITIERS	82	16	20%
REIMS	63	16	25%	REIMS	63	10	16%
RENNES	171	19	11%	RENNES	171	44	26%
REUNION	40	3	8%	REUNION	40	7	18%
ROUEN	96	16	17%	ROUEN	96	14	15%
STRASBOURG	179	27	15%	STRASBOURG	179	33	18%
TOULOUSE	192	22	11%	TOULOUSE	192	47	24%
VERSAILLES	311	43	14%	VERSAILLES	311	88	28%
AUTRES*	52	7	13%	AUTRES*	52	13	25%
ENSEMBLE	4 523	687	15%	ENSEMBLE	4 523	1011	22%

* La rubrique « Autres » inclut les agents affectés dans des établissements qui ne relèvent d'aucune académie. Par exemple, les Ecoles Françaises à l'étranger, les Bibliothèques de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, ... Ces agents ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des cartes.

** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane

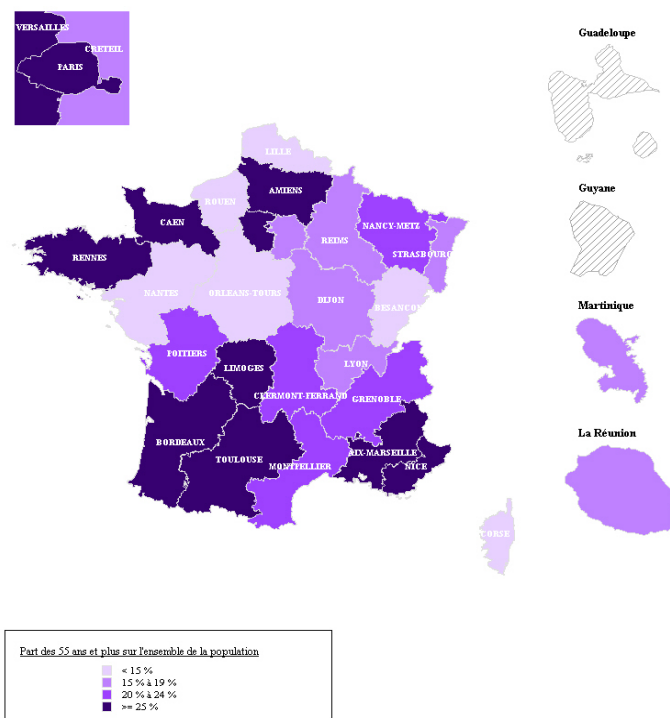
Les répartitions des agents de moins de 35 ans et des agents de 55 ans et plus sont disparates selon les académies. Pour les moins de 35 ans cela varie de 3 % à 25 % contre 15 % en moyenne nationale. Concernant les agents de 55 ans et plus, ce nombre varie de 11 % à 33 % contre 22 % en moyenne nationale. Dans la majorité des cas, ce sont dans les académies où la part des moins de 35 ans est la plus faible que celle des 55 ans et plus est la plus élevée (par exemple pour les académies de Rennes, de Caen, de Bordeaux, ...). Cependant, les académies de Nantes et d'Orléans-Tours se distinguent puisqu'elles connaissent une part d'agents de moins de 30 ans et d'agents de 55 ans et plus parmi les plus faibles.

**Part des personnels des bibliothèques de moins de 35 ans
au 1er juin 2009**



Source : Annuaire POPPEE BIB, au 1er juin 2009 - MAPINFO - DGRH C1-1

**Part des personnels des bibliothèques de 55 ans et plus
au 1er juin 2009**



Source : Annuaire POPPEE BIB, au 1er juin 2009 - MAPINFO - DGRH C1-1

L'indice de vieillissement⁴ varie entre les catégories (tableau 10). Les agents de catégorie A ont l'indice le plus élevé. Les agents de catégorie B connaissent un nombre d'agents de moins de 35 ans le plus faible par rapport aux agents de 55 ans et plus.

De plus, les hommes ont un indice de vieillissement généralement plus élevé que les femmes (sauf pour les agents de catégorie A).

Tableau 10 - Indice de vieillissement par sexe et catégorie au 1^{er} juin 2009

	A	B	C
Hommes	163,8*	135,3	184,5
Femmes	183,1	90,7	164,0
Total	178,7	96,8	171,9

*Clé de lecture : Parmi les catégories A, il y a 164 hommes de 55 ans et plus pour 100 jeunes hommes de moins de 35 ans
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

En affinant par corps, on constate que les bibliothécaires adjoints spécialisés ont un profil particulier : l'âge moyen est de 43,2 ans contre 44,9 ans pour l'ensemble de la population. Cela s'explique par l'indice de vieillissement le plus faible : 91 bibliothécaires adjoints spécialisés ont 55 ans et plus pour 100 de moins de 35 ans (tableau 11). Les conservateurs généraux des bibliothèques, à l'inverse, ont un indice de vieillissement nul, ce qui signifie qu'il n'y a aucun agent de moins de 35 ans.

A noter pour les assistants des bibliothèques, la différence importante entre les hommes et les femmes au niveau de l'indice de vieillissement.

Tableau 11 - Ages moyens et Indices de vieillissement par sexe et corps au 1^{er} juin 2009

	Age moyen			Indice de vieillissement		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Conservateurs généraux des bibliothèques	56,3	56,7	56,7			
Conservateurs des bibliothèques	44,2	46,9	46,1	128,9	193,9	175,9
Bibliothécaires	45,3	46,0	45,9	187,5	159,5	162,2
Bibliothécaires adjoints spécialisés	42,8	43,3	43,2	88,0	91,0	90,6
Assistants des bibliothèques	46,3	42,9	44,1	266,7	89,5	123,4
Magasiniers des bibliothèques	45,0	44,5	44,7	184,5	164,0	171,9

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

⁴ L'indice de vieillissement est le rapport entre les personnes de 55 ans et plus et celles âgées de moins de 35 ans

Tableau 12 - Indice de vieillissement par académie au 1^{er} juin 2009

Académie	Nbre d'agents de moins de 35 ans	Nbre d'agents de 55 ans et plus	Indice de vieillissement
AIX-MARSEILLE	19	55	289
AMIENS	11	19	173
BESANCON	11	10	91
BORDEAUX	16	49	306
CAEN	5	19	380
CLERMONT-FERRAND	11	19	173
CORSE	1	1	100
CRETEIL	37	42	114
DIJON	8	14	175
GRENOBLE	17	30	176
LILLE	59	33	56
LIMOGES	7	9	129
LYON	75	64	85
MARTINIQUE**	1	7	700
MONTPELLIER	22	41	186
NANCY-METZ	21	30	143
NANTES	29	18	62
NICE	17	26	153
ORLEANS-TOURS	12	15	125
NOUVELLE - CALEDONIE	1	0	0
PARIS	142	238	168
POITIERS	12	16	133
REIMS	16	10	63
RENNES	19	44	232
REUNION	3	7	233
ROUEN	16	14	88
STRASBOURG	27	33	122
TOULOUSE	22	47	214
VERSAILLES	43	88	205
AUTRES*	7	13	186
ENSEMBLE	687	1011	147

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

*La rubrique « Autres » inclut les agents affectés dans des établissements qui ne relèvent d'aucune académie. Par exemple, les Ecoles Françaises à l'étranger, les Bibliothèques de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, Ces agents ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des cartes.

** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane

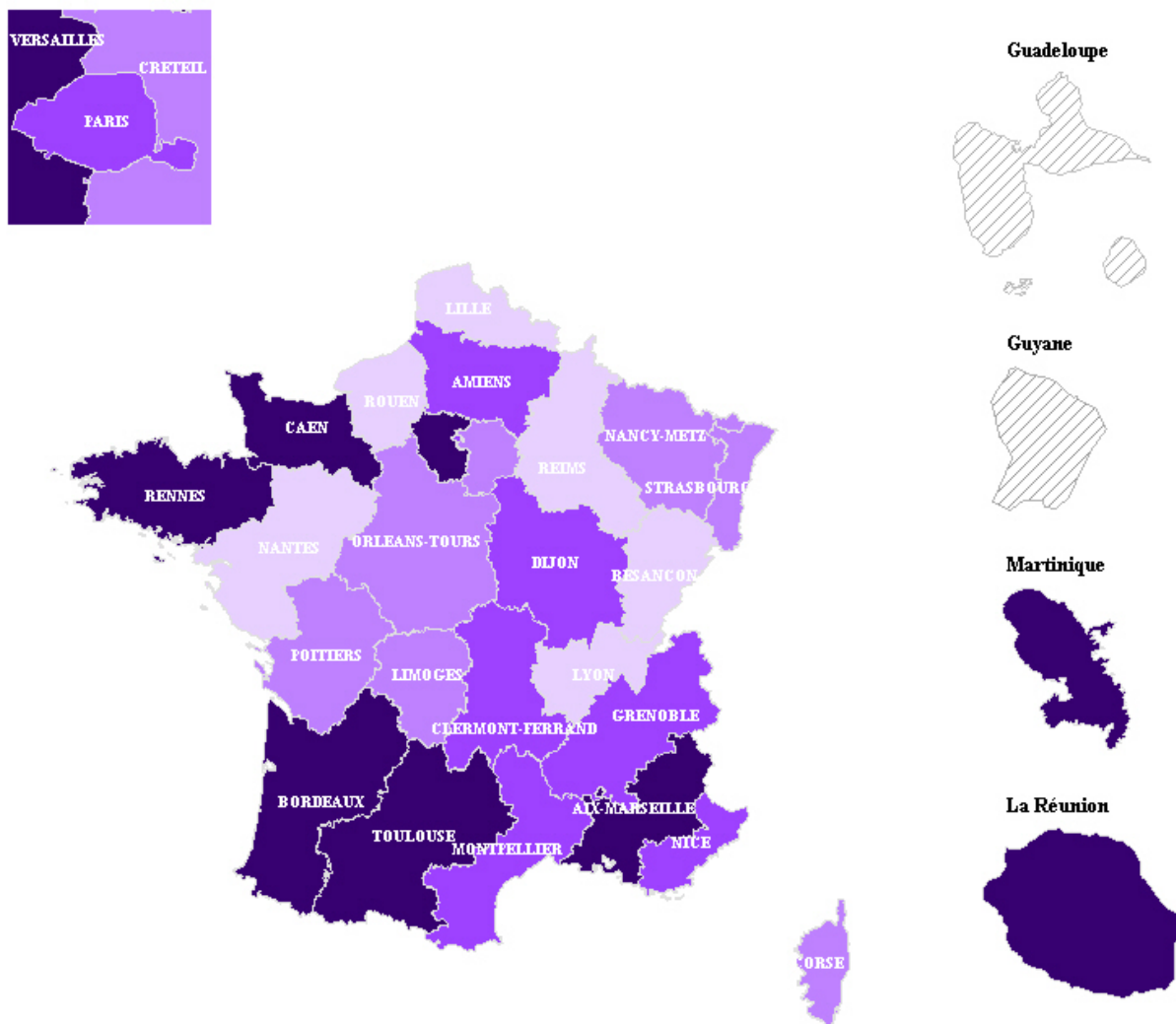
L'indice de vieillissement varie entre 0 et 700 pour une moyenne nationale de 147.

De grandes disparités existent selon les académies. Ainsi, les académies d'Aix-Marseille, Bordeaux et surtout Caen connaissent un indice de vieillissement élevé : plus de 280 agents de 55 ans et plus pour 100 agents de moins de 35 ans (avec même un indice de 380 pour l'académie de Caen).

En revanche, les académies de Besançon, Lyon, Reims, Rouen, Nantes et surtout Lille connaissent un indice de vieillissement plus faible : moins de 100 agents de 55 ans et plus pour 100 agents de moins de 35 ans. L'académie de Lille se démarque d'ailleurs avec 56 agents 55 ans et plus pour 100 agents de moins de 35 ans.

Carte 5 - Indice de vieillissement par académie au 1^{er} juin 2009

**Indice de vieillissement des personnels des bibliothèques
au 1^{er} juin 2009**



Indice de vieillissement
(les 55 ans et plus/moins de 35 ans)

- < 100 agents de 55 ans et plus pour 100 agents de moins de 35 ans
- 100 à 150 agents de 55 ans et plus pour 100 agents de moins de 35 ans
- 150 à 200 agents de 55 ans et plus pour 100 agents de moins de 35 ans
- >= 200 agents de 55 ans et plus pour 100 agents de moins de 35 ans

Source : Annuaire POPPEE BIB, au 1er juin 2009 - MAPINFO - DGRH C1-1

🔍 Zoom sur les personnes atteignant 60 ans d'ici 2019

D'ici 2019, 1 358 agents atteindront 60 ans et seront donc susceptibles de partir à la retraite (dans le cadre de la législation en vigueur au 1^{er} juillet 2010), soit 30 % des agents en activité au 1^{er} juin 2009. Près de la moitié (47 %) partiront à la retraite d'ici 2014.

Le pic des personnels atteignant 60 ans d'ici 2019 est l'année 2010 où 153 agents auront 60 ans et donc seront susceptibles de partir à la retraite (graphique 12).

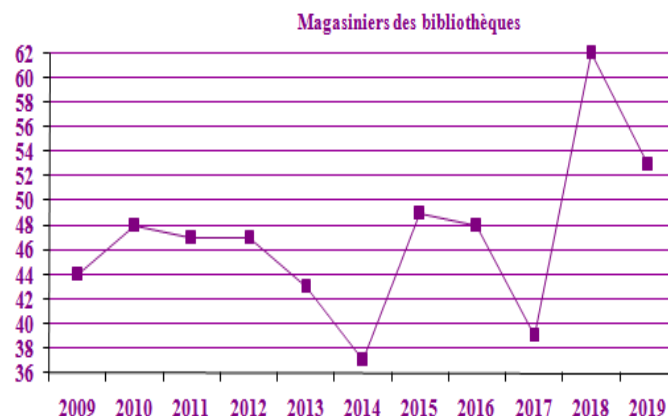
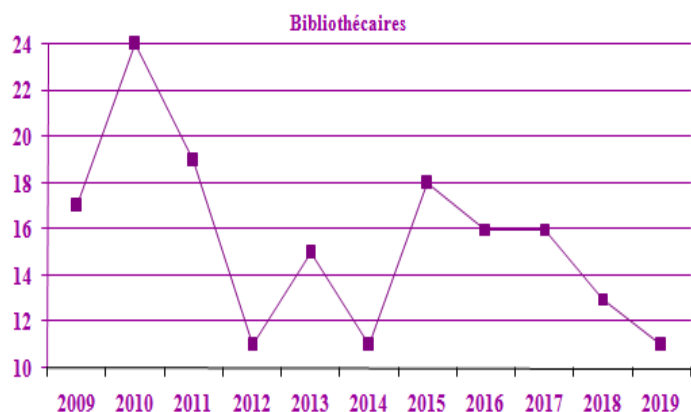
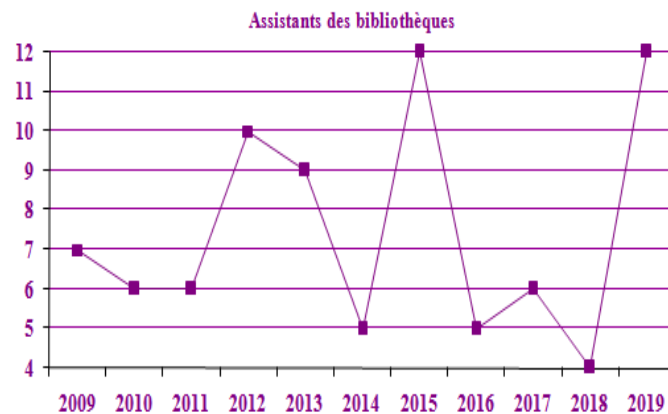
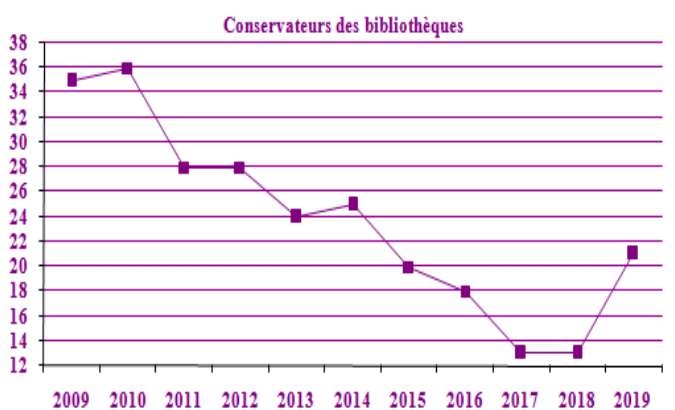
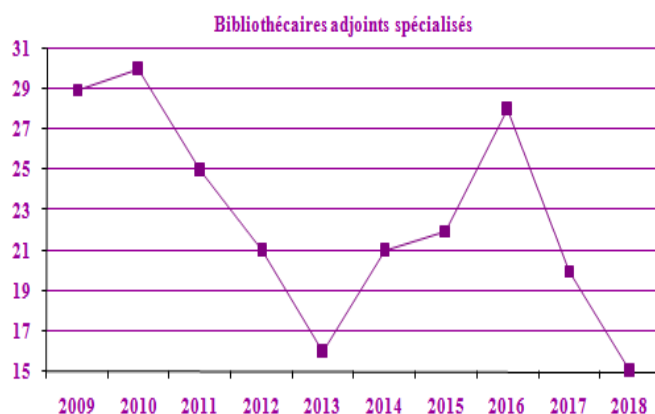
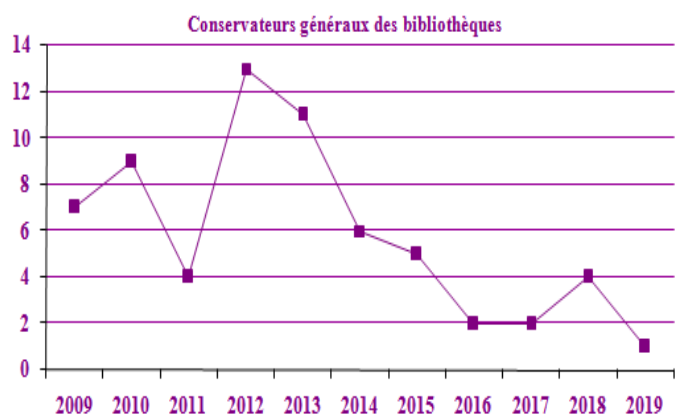
Graphique 12 - Evolution annuelle du nombre de personnels des bibliothèques atteignant 60 ans d'ici 2019

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)



La répartition des agents atteignant 60 ans est très différente entre les corps. En règle générale, les corps dont l'indice terminal est le plus élevé connaissent un pic de départ plus précoce : 2012 pour les conservateurs généraux des bibliothèques ; 2010 pour les conservateurs des bibliothèques, les bibliothécaires et les bibliothécaires adjoints spécialisés ; 2015-2019 pour les assistants des bibliothèques et 2018 pour les magasiniers des bibliothèques (graphiques 13a, 13b, 13c, 13d, 13e et 13f).

Graphiques 13a, 13b, 13c, 13d, 13e et 13f - Evolution annuelle du nombre de personnels des bibliothèques atteignant 60 ans d'ici 2019 par corps



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

La carrière

 Concours internes⁵

Tableau 13a, 13b, 13c, 13d, 13e - Données concernant les concours internes entre 2004 et 2009 par corps

	Concours	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Conservateurs des bibliothèques	Postes	18	13	13	13	13	10
	Inscrits	164	186	240	203	197	338
	Présents	139	147	196	129	133	169
	Admissibles	41	43	29	29	35	33
	Admis sur LP	12	13	10	12	13	10
	Admis sur LC	0	0	0	0	1	3
	% d'admis LP/présents	8,63 %	8,84 %	5,10 %	9,30 %	9,77 %	5,91 %

	Concours	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bibliothécaires	Postes	25	-	7	19	-	14
	Inscrits	531	-	602	525	-	851
	Présents	408	-	456	392	-	440
	Admissibles	116	-	35	33	-	52
	Admis sur LP	25	-	7	19	-	14
	Admis sur LC	18	-	8	16	-	10
	% d'admis LP/présents	6,13 %	-	1,54 %	4,85 %	-	3,18 %

	Concours	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bibliothécaires adjoints spécialisés	Postes	33	-	19	27	15	36
	Inscrits	333	-	450	444	343	612
	Présents	290	-	364	354	238	306
	Admissibles	96	-	59	36	36	84
	Admis sur LP	33	-	19	27	15	36
	Admis sur LC	39	-	19	11	7	7
	% d'admis LP/présents	11,38 %	-	5,22 %	7,63 %	6,30 %	11,76 %

	Concours	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Assistants des bibliothèques	Postes	41	-	8	-	7	-
	Inscrits	498	-	915	-	645	-
	Présents	448	-	539	-	453	-
	Admissibles	192	-	41	-	52	-
	Admis sur LP	41	-	8	-	7	-
	Admis sur LC	41	-	17	-	12	-
	% d'admis LP/présents	9,15 %	-	1,48 %	-	1,55 %	-

	Concours	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Magasiniers des bibliothèques	Postes	32	24	36	36	-	30
	Inscrits	269	313	229	387	-	1031
	Présents	233	281	199	311	-	531
	Admissibles	97	76	114	179	-	77
	Admis sur LP	32	24	36	36	-	30
	Admis sur LC	32	11	11	45	-	30
	% d'admis LP/présents	13,73 %	8,54 %	18,09 %	11,58 %	-	5,64 %

⁵ Les données relatives aux concours internes concernent les agents du MESR, de la Culture et de la Ville de Paris

 Concours externes⁶

Tableau 14a, 14b, 14c, 14d, 14e - Données concernant les concours externes entre 2004 et 2009 par corps

	Concours	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Conservateurs des bibliothèques	Postes	23	25	26	26	24	18
	Inscrits	1356	1526	1781	1471	1119	1964
	Présents	850	938	1050	748	596	746
	Admissibles	134	136	115	107	140	71
	Admis sur LP	23	25	29	27	24	18
	Admis sur LC	12	7	0	6	6	4
	% d'admis LP/présents	2,71 %	2,67 %	2,76 %	3,61 %	4,03 %	2,41 %

	Concours	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Conservateurs des bibliothèques chartistes	Postes	15	15	15	15	15	15
	Inscrits	24	18	17	17	19	19
	Présents	24	18	17	16	18	17
	Admissibles	-	-	-	-	-	-
	Admis sur LP	15	15	15	15	14	15
	Admis sur LC	0	2	0	0	0	1
	% d'admis LP/présents	62,50 %	83,33 %	88,24 %	93,75 %	77,78 %	88,23 %

	Concours	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bibliothécaires	Postes	27	-	11	21	-	18
	Inscrits	2330	-	2581	2151	-	4550
	Présents	1346	-	1368	1294	-	2295
	Admissibles	87	-	38	38	-	73
	Admis sur LP	27	-	11	21	-	18
	Admis sur LC	25	-	12	17	-	12
	% d'admis LP/présents	2,01 %	-	0,80 %	1,62 %	-	0,78 %

	Concours	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bibliothécaires adjoints spécialisés	Postes	35	-	28	28	15	39
	Inscrits	447	-	543	534	581	1496
	Présents	251	-	330	350	283	485
	Admissibles	102	-	86	63	35	93
	Admis sur LP	35	-	28	28	15	39
	Admis sur LC	40	-	29	11	7	10
	% d'admis LP/présents	13,94 %	-	8,48 %	8,00 %	5,30 %	8,04 %

	Concours	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Assistants des Bibliothèques	Postes	28	-	11	-	9	-
	Inscrits	3815	-	4011	-	2370	-
	Présents	2095	-	2070	-	1127	-
	Admissibles	126	-	49	-	47	-
	Admis sur LP	28	-	11	-	9	-
	Admis sur LC	52	-	21	-	18	-
	% d'admis LP/présents	1,34 %	-	0,53 %	-	0,80 %	-

⁶ Les données relatives aux concours externes concernent les agents du MESR, de la Culture et de la Ville de Paris

	Concours	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Magasiniers des bibliothèques	Postes	8	6	9	9	-	15
	Inscrits	1705	2466	1954	1138	-	5308
	Présents	1056	1470	1055	640	-	2157
	Admissibles	69	56	84	59	-	38
	Admis sur LP	8	6	9	9	-	15
	Admis sur LC	8	12	17	12	-	14
	% d'admis LP/présents	0,76 %	0,41 %	0,85 %	1,41 %	-	0,69 %

Source : Données du service de gestion - DGRH D5

S'agissant de l'ensemble des concours internes, on constate un taux de présence par rapport au nombre d'inscrits en nette diminution depuis 2004, passant d'une moyenne de 85 % de présents en 2004 à 51 % en 2009.

Pour les concours externes, cette tendance se confirme. Le taux de présence se situe en moyenne autour de 40 % en 2009, alors qu'il était de 59 % en 2004 (sauf pour les conservateurs chartistes, du fait de leur statut).

Le pourcentage de candidats admis sur liste principale par rapport au nombre de présents est variable selon les concours. Ainsi, la sélectivité est plus élevée pour l'accès à certains corps, notamment les recrutements externes des assistants des bibliothèques (0,80 % en 2008), des bibliothécaires (0,78 % en 2009) et des magasiniers (0,69 % en 2009).

Promotions par liste d'aptitude

Tableau 15a, 15b, 15c, 15d, 15e - Données concernant les promotions par liste d'aptitude entre 2004 et 2008 par corps

	Liste d'aptitude	2004	2005	2006	2007	2008
Conservateurs des bibliothèques	Nombre de promouvables			323	341	401
	Nombre de promus	13	11	11	11	10
	% hommes	15 %	18 %	14 %	0 %	0 %
	% femmes	85 %	82 %	86 %	100 %	100 %
	Age moyen	53,75	53,88	53,70	54,94	52,54
	% de promus/promouvables			3,40 %	3,22 %	2,50 %

	Liste d'aptitude	2004	2005	2006	2007	2008
Bibliothécaires	Nombre de promouvables			632	761	772
	Nombre de promus	7	12	5	3	10
	% hommes	14 %	17 %	0 %	0 %	30 %
	% femmes	86 %	83 %	100 %	100 %	70 %
	Age moyen	53,29	52,60	56,55	58,92	52,82
	% de promus/promouvables			0,8 %	0,39 %	1,29 %

	Liste d'aptitude	2004	2005	2006	2007	2008
Bibliothécaires adjoints spécialisés	Nombre de promouvables			246	290	284
	Nombre de promus	11	8	8	12	7
	% hommes	0 %	50 %	50 %	33 %	42 %
	% femmes	100 %	50 %	50 %	67 %	58 %
	Age moyen	52,49	52,55	48,82	45,12	52,69
	% de promus/promouvables			3,3 %	4,13 %	2,46 %

	Liste d'aptitude	2004	2005	2006	2007	2008
Assistants des Bibliothèques	Nombre de promouvables			1300	1438	1473
	Nombre de promus	7	13	3	4	7
	% hommes	57 %	69 %	33 %	25 %	28 %
	% femmes	43 %	31 %	67 %	75 %	72 %
	Age moyen	50,66	53,86	49,49	56,23	52,80
	% de promus/promouvables			0,2 %	0,2 %	0,5 %

	Liste d'aptitude	2004	2005	2006	2007	2008
Magasiniers des bibliothèques	Nombre de promouvables	NC	NC	284	Nouvelles modalités de recrutement et d'avancement ⁷	
	Nombre de promus	NC	NC	6		
	% hommes	NC	NC	66,7		
	% femmes	NC	NC	33,3		
	Age moyen	NC	NC	58,8		
	% de promus/promouvables	NC	NC	2,1 %		

Source : Bilan social du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 2006-2007 - DEPP

Promotions de grade

- *Ratio promus-promouvables*

Tableau 16a, 16b, 16c, 16d - Données concernant les avancements de grades entre 2006 et 2009 par grades

Avancement grade supérieur 2006	Nombre d'ayants-droit au 31-12-2005	taux	Nombre de promus
Conservateur des bibliothèques en chef	267	12 %	32
Conservateur des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	167	20 %	33
Bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe	152	6 %	9
Bibliothécaire adjoint spécialisé 1 ^{ère} classe	52	21 %	10
Assistant des bibliothèques classe exceptionnelle	108	24 %	8 au choix 17 ex pro
Assistant des bibliothèques classe supérieure	50	14 %	7
Magasinier des bibliothèques principal 1 ^{ère} classe	122	15 %	18
Magasinier des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	-	-	-
Magasinier des bibliothèques 1 ^{ère} classe	232	14 %	32
TOTAL	1150	14,7 %	166

Avancement grade supérieur 2007	Nombre d'ayants-droit au 31-12-2006	taux	Nombre de promus
Conservateur des bibliothèques en chef	266	12 %	31
Conservateur des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	176	20 %	35
Bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe	147	6 %	8
Bibliothécaire adjoint spécialisé 1 ^{ère} classe	62	21 %	13
Assistant des bibliothèques classe exceptionnelle	120	24 %	10 au choix 19 ex pro
Assistant des bibliothèques classe supérieure	43	14 %	6
Magasinier des bibliothèques principal 1 ^{ère} classe	164	11 %	18
Magasinier des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	178	6 %	10
Magasinier des bibliothèques 1 ^{ère} classe	423	44 %	186
TOTAL	1579	21,4 %	336

⁷ Décret n°2007-655 du 30 avril 2007

Avancement grade supérieur 2008	Nombre d'ayants-droit au 31-12-2007	taux	Nombre de promus
Conservateur des bibliothèques en chef	275	12 %	33
Conservateur des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	187	20 %	38
Bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe	150	7 %	11
Bibliothécaire adjoint spécialisé 1 ^{ère} classe	80	18 %	15
Assistant des bibliothèques classe exceptionnelle	125	24 %	10 au choix 20 ex pro
Assistant des bibliothèques classe supérieure	36	14 %	5
Magasinier des bibliothèques principal 1 ^{ère} classe	208	11 %	22
Magasinier des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	181	6 %	11
Magasinier des bibliothèques 1 ^{ère} classe	510	44 %	224
TOTAL	1752	22,2 %	389

Avancement grade supérieur 2009	Nombre d'ayants-droit Au 31-12-2008	taux	Nombre de promus
Conservateur des bibliothèques en chef	316	12 %	38
Conservateur des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	199	20 %	39
Bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe	150	10 %	15
Bibliothécaire adjoint spécialisé 1 ^{ère} classe	113	18 %	20
Assistant des bibliothèques classe exceptionnelle	115	24 %	9 au choix 19 ex pro
Assistant des bibliothèques classe supérieure	41	16 %	6
Magasinier des bibliothèques principal 1 ^{ère} classe	299	12 %	36
Magasinier des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	185	10 %	19
Magasinier des bibliothèques 1 ^{ère} classe	130	44 %	57
TOTAL	1548	16,7 %	258

Source : arrêtés fixant les taux de promotions dans les corps - DGRH C2-3

22,2 % des personnels des bibliothèques promouvables en 2008 ont obtenu un avancement de grade, 16,7 % en 2009. C'est pour le grade de magasinier des bibliothèques de 1^{ère} classe que cette proportion est la plus élevée depuis 2007 (44 %).

● Promotions par examen professionnel au grade d'assistant des bibliothèques de classe exceptionnelle

Tableau 17a - Les promotions par examen professionnel au grade d'assistant des bibliothèques de classe exceptionnelle entre 2004 et 2009

Examen professionnel		2004	2005	2006	2007	2008	2009
Assistants des Bibliothèques de classe exceptionnelle	Postes	24	4	17	19	20	19
	Inscrits	39	42	50	48	47	68
	Présents	39	39	48	43	45	65
	Admis	24	4	17	19	20	19
	% de réussite admis/présents	62 %	10 %	35 %	44 %	44 %	29 %

Source : Données du service de gestion - DGRH D5

Le nombre des candidats inscrits à l'examen professionnel d'assistant des bibliothèques de classe exceptionnelle est relativement stable depuis 2004 malgré une variation sensible du nombre de postes. Ce sont essentiellement des agents provenant de la classe normale qui passent l'examen professionnel (99 %).

Age moyen des recrutés⁸ en 2009

L'âge moyen des recrutés est de 34,3 ans. Ce sont les agents magasiniers des bibliothèques qui connaissent la moyenne d'âge la plus élevée : entre 36,5 ans et 37,9 suivant le grade (tableau 17e). A l'inverse, les bibliothécaires adjoints spécialisés ont l'âge moyen le plus faible à savoir 31,2 ans.

Tableau 17b - L'âge moyen des agents recrutés en 2009

	Age moyen
Conservateurs généraux des bibliothèques	
Conservateurs des bibliothèques	31,8
Bibliothécaires	32,6
Bibliothécaires adjoints spécialisés	31,2
Assistants des bibliothèques	31,7
Magasiniers des bibliothèques PR 2 ^e classe	36,5
Magasiniers des bibliothèques 2 ^e classe	37,9
Ensemble	34,3

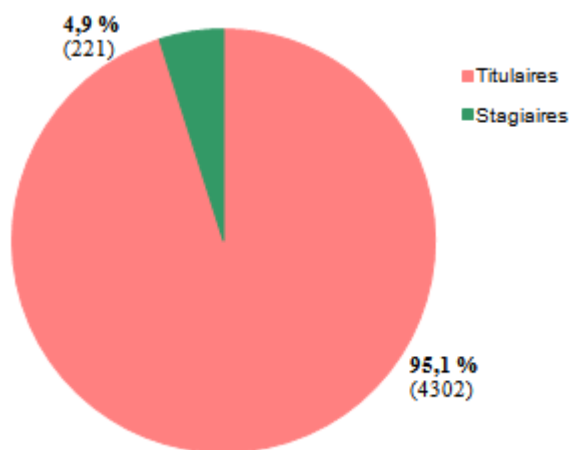
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

⁸ Les agents recrutés correspondent à ceux entrés durant l'année 2009 par la voie des concours externes, interne et des commissions sélectives.

La situation administrative des agents

Les personnels stagiaires représentent près de 5 % de l'ensemble des personnels des bibliothèques (graphique 14).

Graphiques 14 - Part des personnels des bibliothèques stagiaires au 1^{er} juin 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Selon les corps, la part des personnels stagiaires diffère : de 3 % à 7 % (pour les conservateurs des bibliothèques où les élèves stagiaires de l'ENSSIB ont été intégrés dans le corps) (tableau 18).

Tableau 18 - Les personnels des bibliothèques selon leur situation administrative au 1^{er} juin 2009

Corps	Stagiaire		Titulaire		Ensemble Effectifs
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	
Conservateurs généraux des bibliothèques	0	0,0%	104	100,0%	104
Conservateurs des bibliothèques	59	7,0%	784	93,0%	843
Bibliothécaires	24	5,0%	459	95,0%	483
Bibliothécaires adjoints spécialisés	31	3,4%	883	96,6%	914
Assistants des bibliothèques	16	5,3%	288	94,7%	304
Magasiniers des bibliothèques	91	4,9%	1 784	95,1%	1 875
Ensemble	221	4,9%	4 302	95,1%	4 523

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

🕒 L'ancienneté dans le corps

L'ancienneté moyenne dans le corps est de 8,2 ans. Elle diffère très légèrement entre les hommes et les femmes, respectivement 8,5 ans et 8,1 ans.

L'ancienneté moyenne la plus élevée est constatée pour le corps des conservateurs des bibliothèques (entre 9 et 10 ans). On retrouve, également, une ancienneté moyenne dans le corps élevée chez les magasiniers des bibliothèques (en moyenne 9 ans).

En revanche, dans le corps des assistants des bibliothèques l'ancienneté est plus faible : 5,3 ans en moyenne (tableau 19).

Tableau 19 - L'ancienneté moyenne dans le corps actuel des personnels des bibliothèques selon le sexe au 1^{er} juin 2009

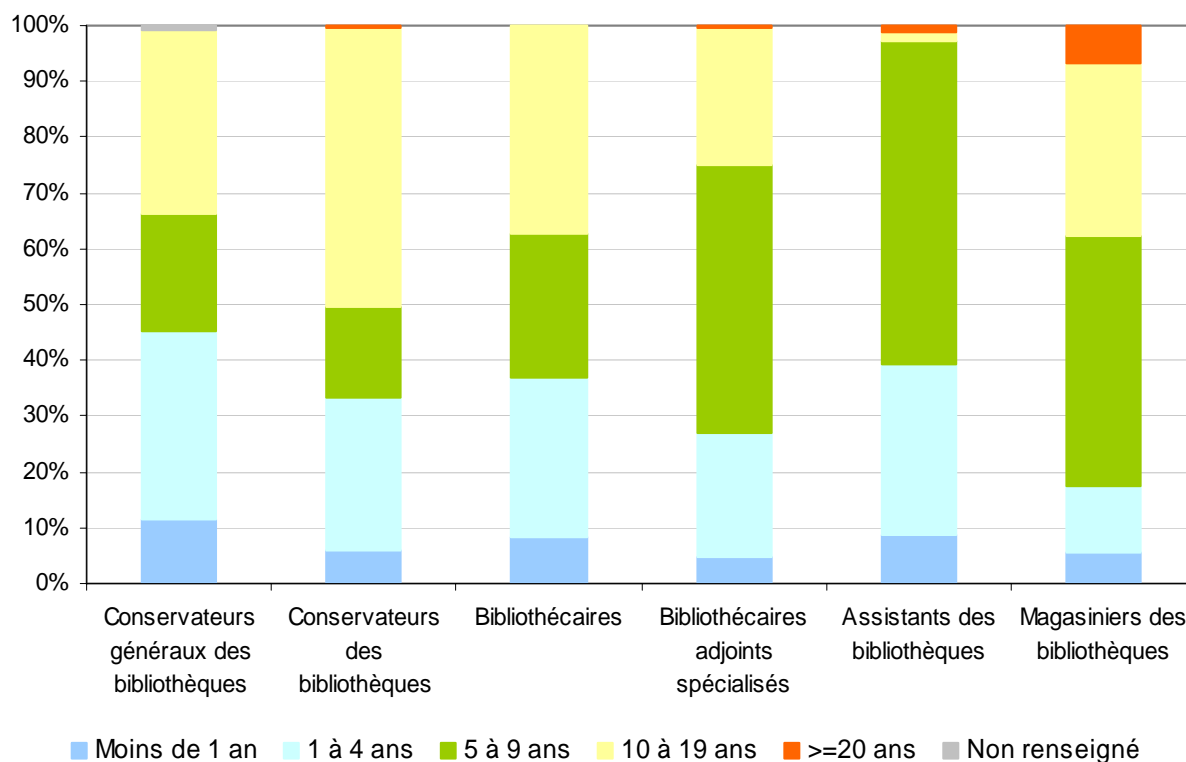
	F	H	Ensemble
Conservateurs généraux des bibliothèques	6,0	7,6	6,6
Conservateurs des bibliothèques	10,4	9,5	10,1
Bibliothécaires	7,5	7,4	7,5
Bibliothécaires adjoints spécialisés	6,8	6,1	6,7
Assistants des bibliothèques	5,0	5,8	5,3
Magasiniers des bibliothèques	8,8	9,3	9,0
Ensemble	8,1	8,5	8,2

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

L'ancienneté varie selon le corps (graphique 15). Dans le corps des magasiniers des bibliothèques la part d'agents ayant 20 ans ou plus d'ancienneté est la plus forte. En revanche, c'est dans les corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires adjoints spécialisés et des assistants des bibliothèques la part d'agents ayant de 1 à 9 ans d'ancienneté est la plus répandue.

Pour chacun des corps la part des agents ayant moins d'un an d'ancienneté dans le corps diffère légèrement : entre 4,8 % et 11,8 %.

Graphiques 15 - Part des personnels des bibliothèques selon leur ancienneté dans le corps au 1^{er} juin 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 20 - Les personnels des bibliothèques selon leur ancienneté dans leur corps au 1^{er} juin 2009

	Moins de 1 an	1 à 4 ans	5 à 9 ans	10 à 19 ans	≥20 ans	Non renseigné	Total
Conservateurs généraux des bibliothèques	12	35	22	34		1	104
	11,5%	33,7%	21,2%	32,7%		1,0%	99,0%
Conservateurs des bibliothèques	51	230	137	423	2		843
	6,0%	27,3%	16,3%	50,2%	0,2%		100,0%
Bibliothécaires	40	139	123	181			483
	8,3%	28,8%	25,5%	37,5%			100,0%
Bibliothécaires adjoints spécialisés	44	202	438	227	3		914
	4,8%	22,1%	47,9%	24,8%	0,3%		100,0%
Assistants des bibliothèques	26	94	176	4	4		304
	8,6%	30,9%	57,9%	1,3%	1,3%		100,0%
Magasiniers des bibliothèques	106	220	843	576	130		1875
	5,7%	11,7%	45,0%	30,7%	6,9%		100,0%
Ensemble	279	920	1 739	1 445	139	1	4 523

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

- *L'âge moyen d'entrée dans le corps*

L'âge moyen d'entrée dans un corps de personnels des bibliothèques est de 36 ans. Il existe peu de différences entre les hommes et les femmes.

Cependant, l'âge moyen d'entrée diffère selon le corps. Ainsi, un agent devient conservateur des bibliothèques en moyenne vers 35 ans (avec peu de différence entre les sexes). Alors qu'un agent devient assistant des bibliothèques en moyenne vers 38 ans.

A noter, qu'il existe une différence importante entre les hommes et les femmes concernant l'âge moyen d'entrée dans le corps d'assistants des bibliothèques : les hommes rentrant, en moyenne, plus tardivement que les femmes, respectivement 40 ans contre 37 ans (tableau 21).

Tableau 21 - L'âge moyen d'entrée dans le corps des personnels des bibliothèques selon le sexe au 1^{er} juin 2009

	F	H	Ensemble
Conservateurs généraux des bibliothèques	50,3 ans	48,5 ans	49,6 ans
Conservateurs des bibliothèques	35,9 ans	34,2 ans	35,4 ans
Bibliothécaires	37,9 ans	37,1 ans	37,7 ans
Bibliothécaires adjoints spécialisés	35,9 ans	36,7 ans	36,0 ans
Assistants des bibliothèques	37,4 ans	40,2 ans	38,4 ans
Magasiniers des bibliothèques	35,1 ans	35,0 ans	35,1 ans
Ensemble	36,1 ans	35,9 ans	36,0 ans

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

L'ancienneté dans le grade

L'ancienneté moyenne dans le grade des personnels des bibliothèques est de 4,7 ans. Elle diffère légèrement entre les hommes et les femmes, respectivement 4,0 ans et 5,0 ans.

C'est dans le grade de conservateur en chef des bibliothèques que l'ancienneté moyenne est la plus élevée (près de 10 ans). On retrouve, également, une ancienneté moyenne élevée dans le grade de bibliothécaire adjoint spécialisé 1C (en moyenne 8,0 ans), dans le grade de bibliothécaire (en moyenne 7,9 ans), et dans le grade de conservateur des bibliothèques 1C (en moyenne 7,6 ans).

En revanche, c'est dans le corps des assistants des bibliothèques que l'on retrouve l'ancienneté dans le grade la plus faible : de 2,3 ans à 5,2 ans en moyenne (tableau 22).

A noter qu'il n'existe aucune différence d'ancienneté dans le grade entre les hommes et femmes de catégorie C.

Tableau 22 - L'ancienneté moyenne dans le grade des personnels des bibliothèques selon le sexe au 1^{er} juin 2009

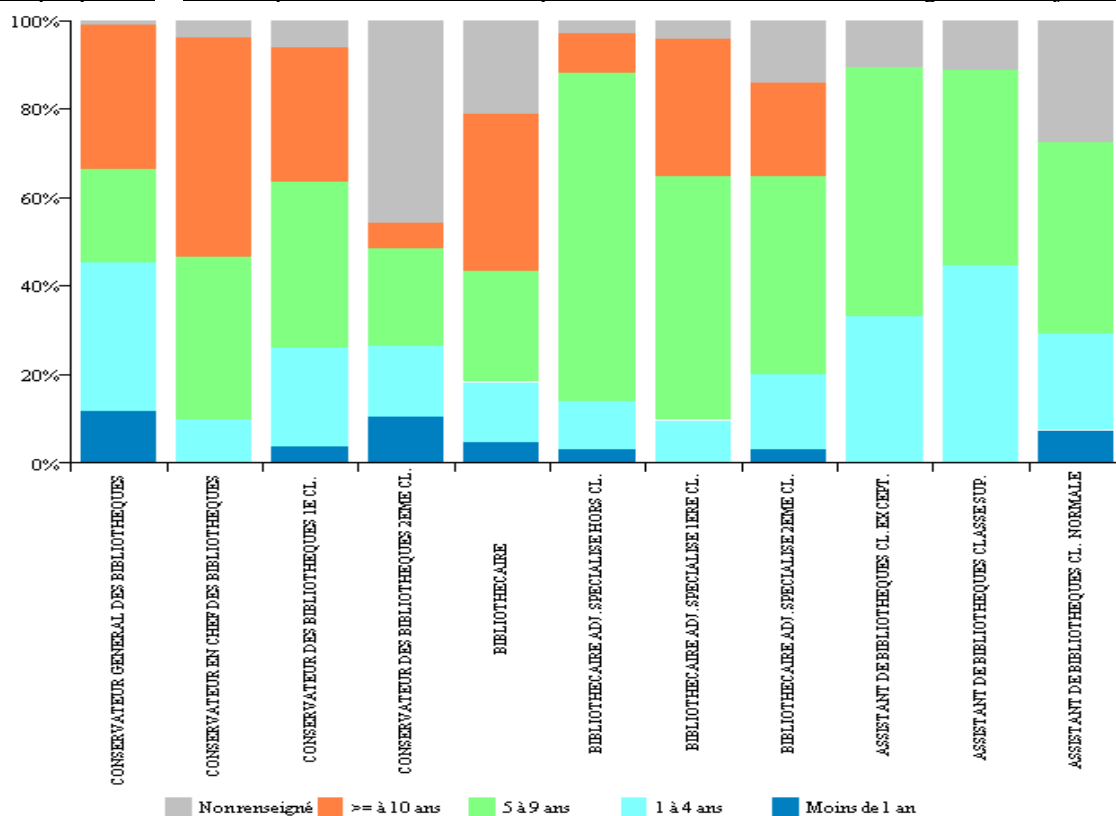
	F	H	Ensemble
Conservateur général des bibliothèques	6,0	7,6	6,6
Conservateur des bibliothèques en chef	9,8	9,4	9,7
Conservateur des bibliothèques 1C	7,1	9,0	7,6
Conservateur des bibliothèques 2C	6,0	4,8	5,5
Conservateur des bibliothèques stagiaire	1,0	1,6	1,2
Bibliothécaire	8,0	7,4	7,9
Bibliothécaire adjoint spé. HC	6,3	4,9	6,0
Bibliothécaire adjoint spé. 1C	7,9	8,6	8,0
Bibliothécaire adjoint spé. 2C	6,7	6,2	6,6
Assistant des bibliothèques CE	5,2	4,9	5,0
Assistant des bibliothèques CS	3,8	4,5	4,1
Assistant des bibliothèques CN	2,3	2,5	2,4
Magasinier des bibliothèques PR 1C*			
Magasinier des bibliothèques PR 2C*			
Magasinier des bibliothèques 1C*			
Magasinier des bibliothèques 2C*			
Ensemble	5,0	4,0	4,7

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

*Suite aux protocoles Jacob qui ont conduit à une recréation en 2006 du corps des magasiniers des bibliothèques, l'ancienneté dans le grade ne peut dépasser deux ans. Les informations antérieures sont partielles, l'ancienneté dans le grade du corps des magasiniers des bibliothèques ne sera donc pas étudiée.

L'ancienneté dans le grade varie selon le corps (graphique 16). Ainsi, c'est bien dans le grade de conservateur général des bibliothèques, conservateur en chef des bibliothèques et bibliothécaire que la part d'agent ayant 10 ans ou plus d'ancienneté est la plus forte. En revanche, c'est dans le corps des assistants des bibliothèques que la part d'agent ayant moins de 2 ans d'ancienneté dans le grade est la plus répandue.

A noter que pour chacun des grades, la part des agents ayant moins d'un an d'ancienneté est comprise entre 3,0 % et 11,5 %.

Graphiques 16 - Part des personnels des bibliothèques selon leur ancienneté dans leur grade au 1^{er} juin 2009

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 23 - Les personnels des bibliothèques selon leur ancienneté dans leur grade au 1^{er} juin 2009

Corps	Grade	Moins de 1 an	1 à 4 ans	5 à 9 ans	>= à 10 ans	Non renseigné	Total
Conservateurs généraux des bibliothèques	CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	12	35	22	34	1	104
		11,5 %	33,7 %	21,2 %	32,7 %	1,0 %	100,0 %
Conservateurs des bibliothèques	CONSERVATEUR EN CHEF DES BIBLIOTHEQUES		28	104	140	11	283
			9,9 %	36,7 %	49,5 %	3,9 %	100,0 %
	CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES 1E CL.	8	51	84	68	14	225
		3,6 %	22,7 %	37,3 %	30,2 %	6,2 %	100,0 %
	CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES 2EME CL.	35	53	75	19	153	335
		10,4 %	15,8 %	22,4 %	5,7 %	45,7 %	100,0 %
Bibliothécaires	BIBLIOTHECAIRE	23	65	122	171	102	483
		4,8 %	13,5 %	25,3 %	35,4 %	21,1 %	100,0 %
Bibliothécaires adjoints spécialisés	BIBLIOTHECAIRE ADJ. SPECIALISE HORS CL.	5	18	124	15	5	167
		3,0 %	10,8 %	74,3 %	9,0 %	3,0 %	100,0 %
	BIBLIOTHECAIRE ADJ. SPECIALISE 1ERE CL.		9	52	29	4	94
			9,6 %	55,3 %	30,9 %	4,3 %	100,0 %
	BIBLIOTHECAIRE ADJ. SPECIALISE 2EME CL.	20	110	293	138	92	653
		3,1 %	16,8 %	44,9 %	21,1 %	14,1 %	100,0 %
Assistants des bibliothèques	ASSISTANT DE BIBLIOTHEQUES CL. EXCEPT.		34	58		11	103
			33,0 %	56,3 %		10,7 %	100,0 %
	ASSISTANT DE BIBLIOTHEQUES CLASSE SUP.		4	4		1	9
			44,4 %	44,4 %		11,1 %	100,0 %
	ASSISTANT DE BIBLIOTHEQUES CL. NORMALE	14	42	83		53	192
		7,3 %	21,9 %	43,2 %		27,6 %	100,0 %
Ensemble		117	449	1 021	614	447	2 648

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

- L'âge moyen d'entrée dans le grade

L'âge moyen d'entrée dans un grade de personnels des bibliothèques est de 46 ans (hors magasiniers). Il existe une différence entre les hommes et les femmes : respectivement en moyenne 47 ans et 46 ans. L'écart le plus important entre hommes et femmes se retrouvent dans le corps des assistants des bibliothèques : les hommes rentrant, en moyenne, plus tardivement que les femmes, respectivement 40 ans contre 37.

Tableau 24 - L'âge moyen d'entrée dans le grade des personnels des bibliothèques selon le sexe au 1^{er} juin 2009

	F	H	Ensemble
Conservateur général des bibliothèques	50,3 ans	48,5 ans	49,6 ans
Conservateur des bibliothèques en chef	45,9 ans	44,0 ans	45,4 ans
Conservateur des bibliothèques 1C	43,4 ans	41,5 ans	42,9 ans
Conservateur des bibliothèques 2C	30,9 ans	32,2 ans	31,4 ans
Elève stagiaire	33,8 ans	33,9 ans	33,8 ans
Bibliothécaire	38,8 ans	37,9 ans	38,6 ans
Bibliothécaire adjoint spé. HC	48,4 ans	48,4 ans	48,4 ans
Bibliothécaire adjoint spé. 1C	49,0 ans	47,3 ans	48,8 ans
Bibliothécaire adjoint spé. 2C	31,9 ans	33,7 ans	32,2 ans
Assistant des bibliothèques CE	43,9 ans	45,5 ans	44,6 ans
Assistant des bibliothèques CS	49,6 ans	49,8 ans	49,7 ans
Assistant des bibliothèques CN	36,4 ans	38,3 ans	36,9 ans
Magasinier des bibliothèques PR 1C*			
Magasinier des bibliothèques PR 2C*			
Magasinier des bibliothèques 1C*			
Magasinier des bibliothèques 2C*			
Ensemble	46,1 ans	47,1 ans	46,1 ans

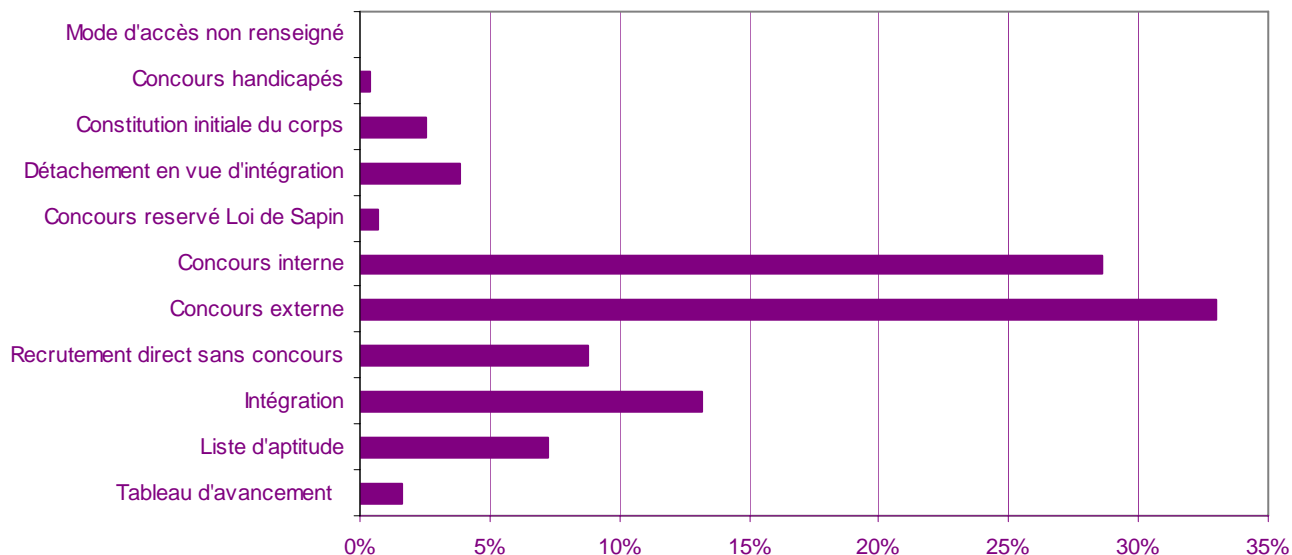
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

*Suite aux protocoles Jacob qui ont conduit à une recréation en 2006 du corps des magasiniers des bibliothèques, l'ancienneté dans le grade ne peut dépasser deux ans. Les informations antérieures sont partielles, l'ancienneté dans le grade du corps des magasiniers des bibliothèques ne sera donc pas étudiée.

Les modes d'accès dans le corps

C'est principalement par voie de concours interne ou externe que les personnels des bibliothèques sont entrés dans leur corps : 33 % par concours externe et 29 % par concours interne.

Graphiques 17 - Les personnels des bibliothèques selon leur mode d'accès dans leur corps au 1^{er} octobre 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Les modes d'accès dans le grade

La particularité du corps des bibliothécaires adjoints spécialisé et de celui des magasiniers des bibliothèques est que l'accès aux grades supérieurs du corps peut avoir lieu par voie de concours.

Tableau 25a - Le mode d'accès dans le grade de **conservateur général des bibliothèques** au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Tableau d'avancement	96	100 %
Total	96	100 %

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Le mode d'accès dans le grade de conservateur général des bibliothèques est exclusivement la liste d'aptitude.

Tableau 25b - Le mode d'accès dans le grade de **conservateur des bibliothèques en chef** au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Détachement en vue d'intégration	11	4 %
Intégration	1	0 %
Tableau d'avancement	291	96 %
Total	303	100 %

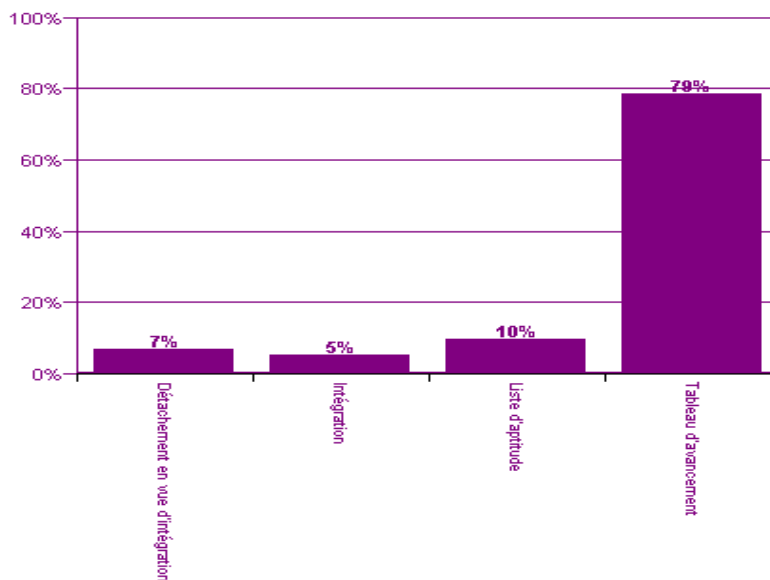
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Le mode d'accès principal dans le grade de conservateur des bibliothèques en chef est le tableau d'avancement (96 %).

Tableau 25c - Le mode d'accès dans le grade de **conservateur des bibliothèques 1^{ère} classe** au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Détachement en vue d'intégration	15	7 %
Intégration	12	5 %
Liste d'aptitude	22	10 %
Tableau d'avancement	179	79 %
Total	228	100 %

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

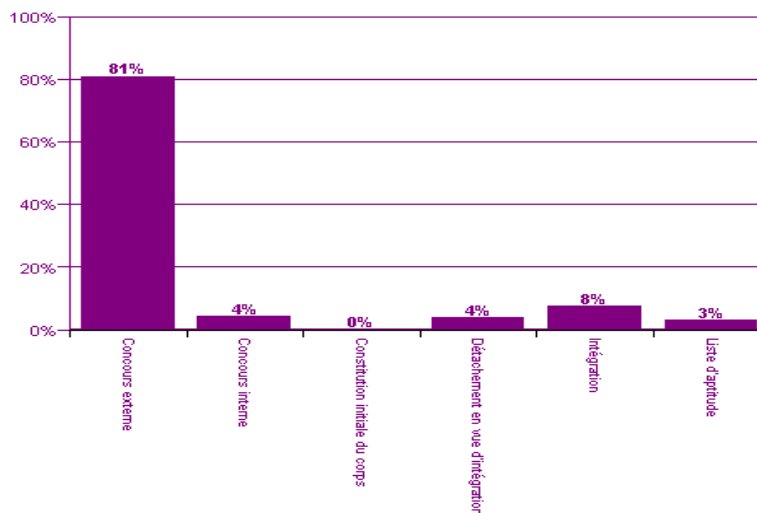
Graphique 18a - Le mode d'accès dans le grade de **conservateur des bibliothèques 1^{ère} classe** au 1^{er} octobre 2009

Concernant les conservateurs des bibliothèques 1^{ère} classe, le mode d'accès principal est le tableau d'avancement (79 %). On constate également que le mode d'accès dans le grade par voie d'intégration ou détachement (en vue d'une intégration) représente près de 12 %.

Tableau 25d - Le mode d'accès dans le grade de **conservateur des bibliothèques 2^e classe** au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Concours externe	247	81 %
Concours interne	13	4 %
Constitution initiale du corps	1	0 %
Détachement en vue d'intégration	12	4 %
Intégration	23	8 %
Liste d'aptitude	9	3 %
Total	305	100 %

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 18b - Le mode d'accès dans le grade de **conservateur des bibliothèques 2^e classe** au 1^{er} octobre 2009

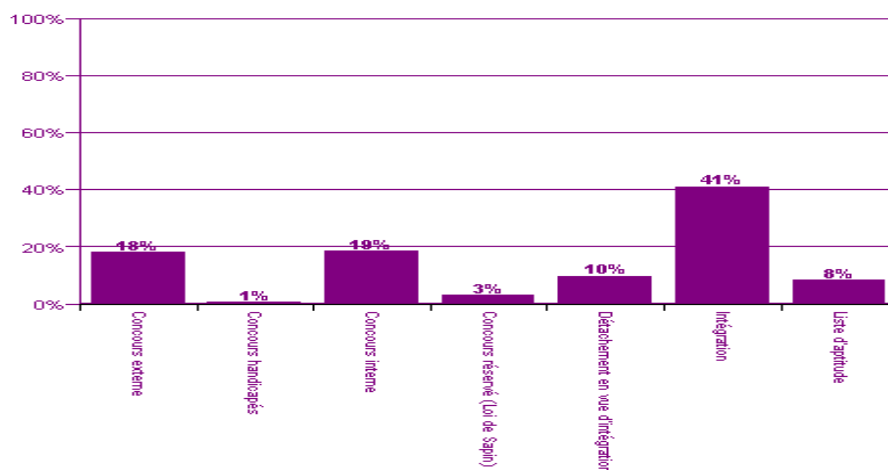
Le mode d'accès principal dans le grade de conservateur des bibliothèques de 2^{ème} classe est le concours externe (81 %).

Tableau 25f - Le mode d'accès dans le grade de **bibliothécaire** au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Concours externe	87	18 %
Concours handicapés	4	1 %
Concours interne	89	19 %
Concours réservé (Loi de Sapin)	15	3 %
Détachement en vue d'intégration	47	10 %
Intégration	197	41 %
Liste d'aptitude	40	8 %
Total	479	100 %

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

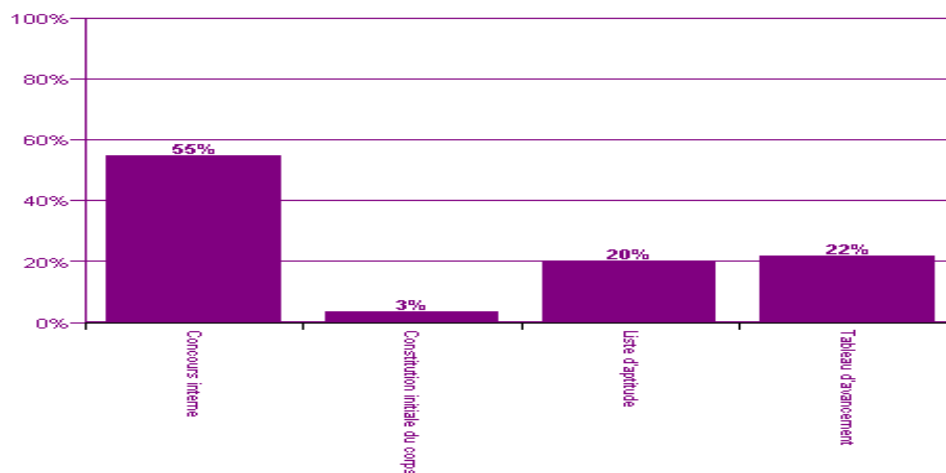
Le mode d'accès principal dans le grade de bibliothécaire est l'intégration (41 %). Le type d'intégration principale est celle qui fait suite au protocole Durafour⁹ (39 %). Néanmoins, pour plus d'un tiers, l'accès dans ce corps s'est fait par le concours externe ou interne.

Graphique 18c - Le mode d'accès dans le grade de **bibliothécaire** au 1^{er} octobre 2009Tableau 25g - Le mode d'accès dans le grade de **bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe** au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Concours interne	95	55 %
Constitution initiale du corps	6	3 %
Liste d'aptitude	35	20 %
Tableau d'avancement	38	22 %
Total	174	100 %

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Pour plus de la moitié, le mode principal d'accès dans le grade de bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe est le concours interne (55 %).

Graphique 18d - Le mode d'accès dans le grade de **bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe** au 1^{er} octobre 2009

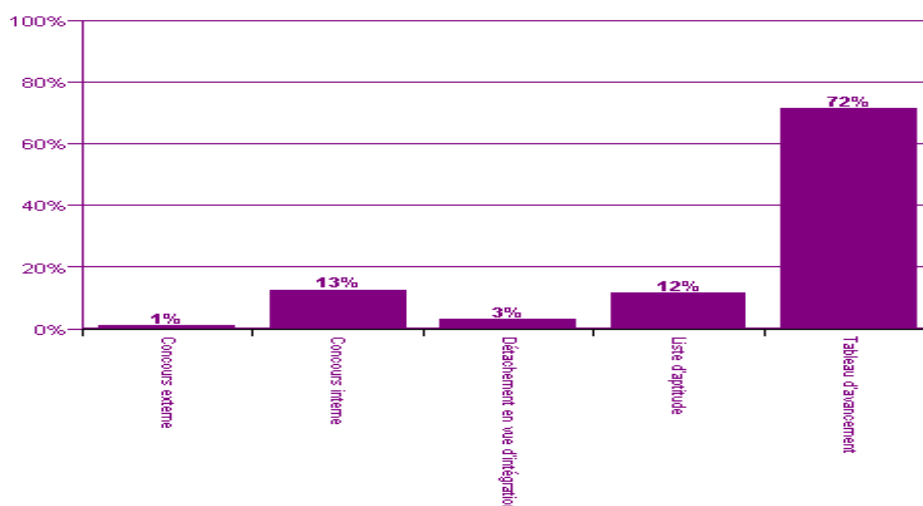
⁹ Le protocole Durafour fait suite à un accord conclut le 09 février 1990.

Tableau 25h - Le mode d'accès dans le grade de **bibliothécaire adjoint spécialisé 1^{ère} classe** au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Concours externe	1	1 %
Concours interne	12	13 %
Détachement en vue d'intégration	3	3 %
Liste d'aptitude	11	12 %
Tableau d'avancement	68	72 %
Total	95	100 %

Le principal mode d'accès au grade de bibliothécaire adjoint spécialisé 1^{ère} classe est le tableau d'avancement (72 %).

(Source : Annuaire « POPPEE-BIB », DGRH C1-1)

Graphique 18e - Le mode d'accès dans le grade de **bibliothécaire adjoint spécialisé 1^{ère} classe** au 1^{er} octobre 2009Tableau 25j - Le mode d'accès dans le grade de **bibliothécaire adjoint spécialisé 2^{ème} classe** au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Concours externe	441	63 %
Concours handicapés	1	0 %
Concours interne	212	30 %
Constitution initiale du corps	7	1 %
Détachement en vue d'intégration	15	2 %
Liste d'aptitude	22	3 %
Total	698	100 %

Plus de 90 % des agents dans le grade de bibliothécaire adjoint spécialisé 2^{ème} classe, ont accédé au grade par voie de concours : 63 % par concours externe et 30 % par concours interne.

(Source : Annuaire « POPPEE-BIB », DGRH C1-1)

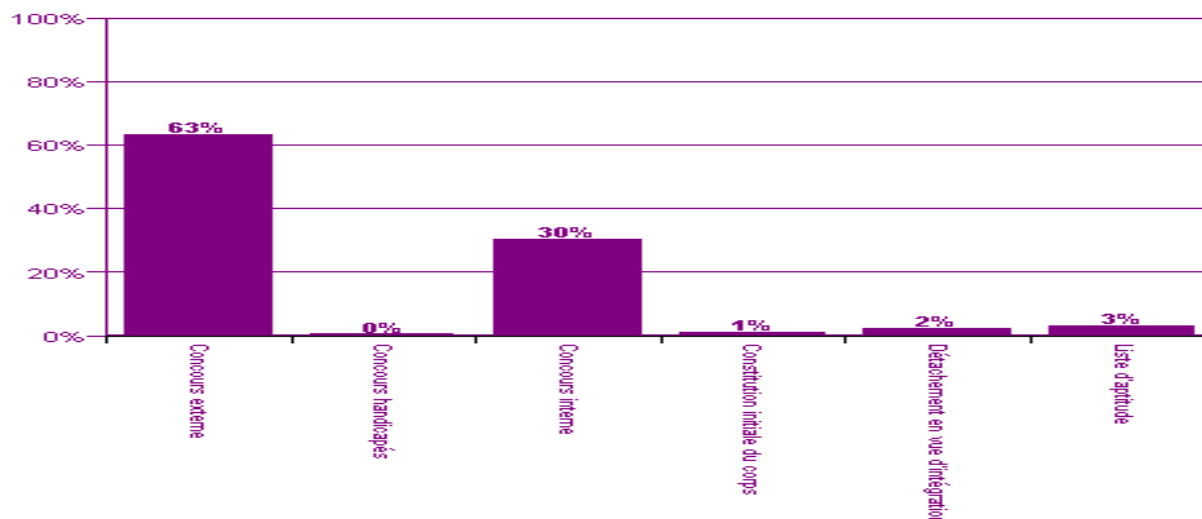
Graphique 18f - Le mode d'accès dans le grade de **bibliothécaire adjoint spécialisé 2^{ème} classe** au 1^{er} octobre 2009

Tableau 25j - Le mode d'accès dans le grade d'assistant des bibliothèques classe exceptionnelle au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Détachement en vue d'intégration	3	3 %
Intégration	1	1 %
Tableau d'avancement	92	96 %
Total	96	100 %

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Le mode d'accès principal dans le grade d'assistant des bibliothèques de classe exceptionnelle est l'avancement (96 %) : 78 % par examen professionnel, et 18 % par tableau d'avancement.

Graphique 18g - Le mode d'accès dans le grade d'assistant des bibliothèques classe exceptionnelle au 1^{er} octobre 2009

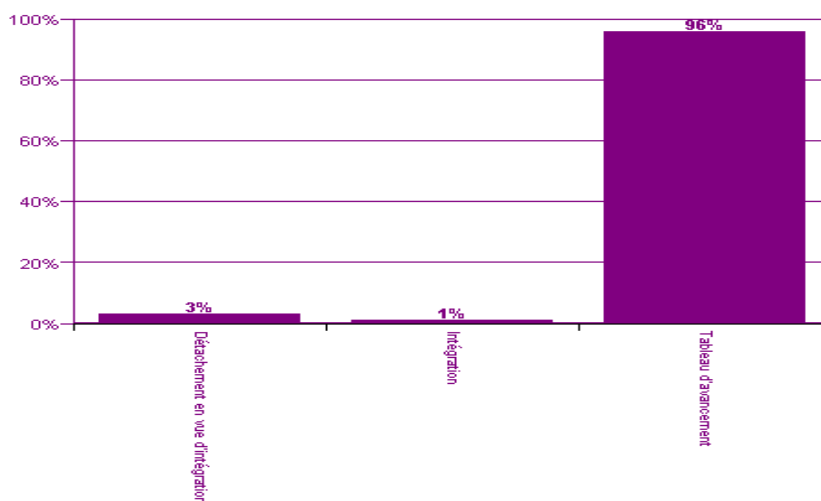


Tableau 25k - Le mode d'accès dans le grade d'assistant des bibliothèques classe supérieure au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Détachement en vue d'intégration	1	10 %
Tableau d'avancement	9	90 %
Total	10	100 %

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

L'accès dans le grade d'assistant des bibliothèques de classe supérieur se fait principalement par tableau d'avancement (90 %).

Graphique 18h - Le mode d'accès dans le grade d'assistant des bibliothèques classe supérieure au 1^{er} octobre 2009

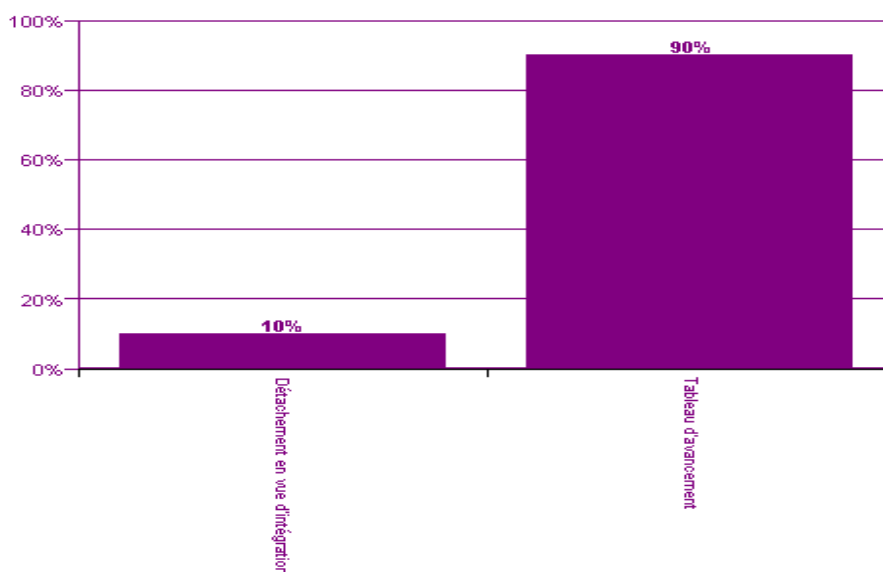


Tableau 25l - Le mode d'accès dans le grade d'assistant des bibliothèques classe normale au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Concours externe	79	39 %
Concours handicapés	2	1 %
Concours interne	53	26 %
Concours réservé (Loi de Sapin)	14	7 %
Détachement en vue d'intégration	13	6 %
Intégration	13	6 %
Liste d'aptitude	29	14 %
Total	203	100 %

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Près des deux tiers des assistants des bibliothèques de classe normale ont accédé au grade par voie de concours : 39 % par concours externe, et 26 % par concours interne.

Graphique 18i - Le mode d'accès dans le grade d'assistant des bibliothèques classe normale au 1^{er} octobre 2009

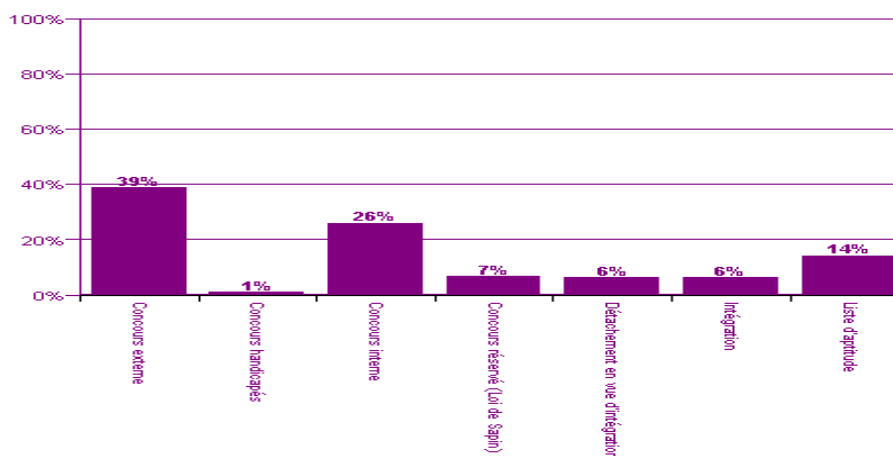


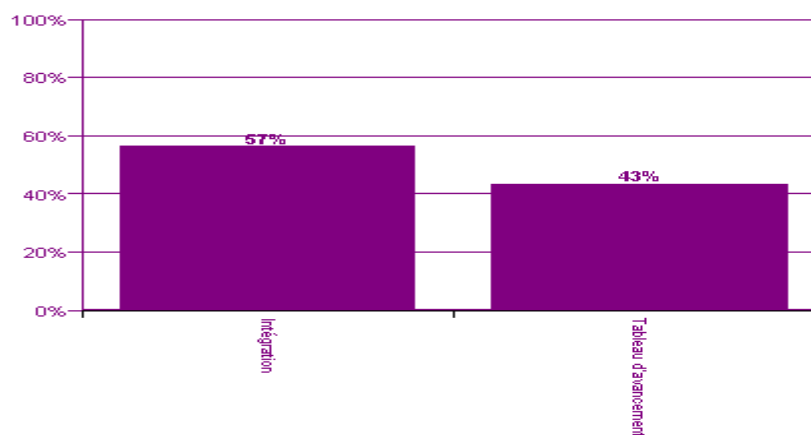
Tableau 25m - Le mode d'accès dans le grade de magasinier des bibliothèques principal 1^{ère} classe au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Intégration	69	57 %
Tableau d'avancement	53	43 %
Total	122	100 %

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Plus de la moitié des agents dans le grade de magasinier des bibliothèques principal 1^{ère} classe y ont accédé suite au protocole d'accord Jacob 2006¹⁰ (57 %). 43 % y ont accédé par tableau d'avancement.

Graphique 18j - Le mode d'accès dans le grade de magasinier des bibliothèques PR 1^{ère} classe au 1^{er} octobre 2009



¹⁰ Le protocole d'accord Jacob a été signé le 21 novembre 2006.

Tableau 25n - Le mode d'accès dans le grade de **magasinier des bibliothèques principal 2^{ème} classe** au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Concours externe	25	4 %
Concours interne	72	10 %
Détachement en vue d'intégration	3	0 %
Intégration	563	82 %
Tableau d'avancement	27	4 %
Total	690	100 %

82 % des agents dans le grade de magasinier des bibliothèques principal 2^{ème} classe y ont accédé suite à une intégration, notamment le protocole d'accord Jacob 2006.

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 18k - Le mode d'accès dans le grade de **magasinier des bibliothèques PR 2^{ème} classe** au 1^{er} octobre 2009

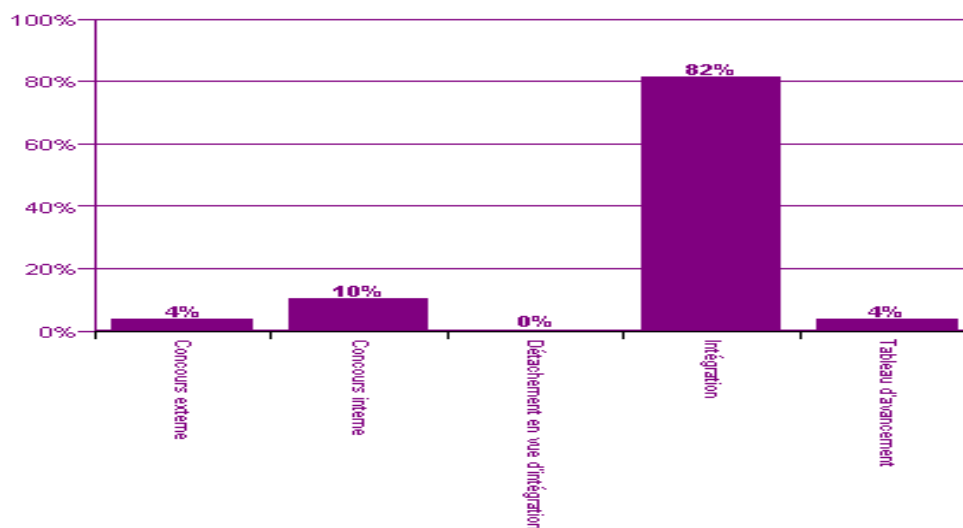


Tableau 25o - Le mode d'accès dans le grade de **magasinier des bibliothèques 1^{ère} classe** au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Détachement en vue d'intégration	5	1 %
Intégration	190	41 %
Tableau d'avancement	266	58 %
Total	461	100 %

Plus de la moitié des agents dans le grade de magasinier des bibliothèques 1^{ère} classe y ont accédé par le tableau d'avancement (58 %).

41 % y ont accédé suite à une intégration, notamment le protocole d'accord Jacob 2006.

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 18l - Le mode d'accès dans le grade de **magasinier des bibliothèques 1^{ère} classe** au 1^{er} octobre 2009

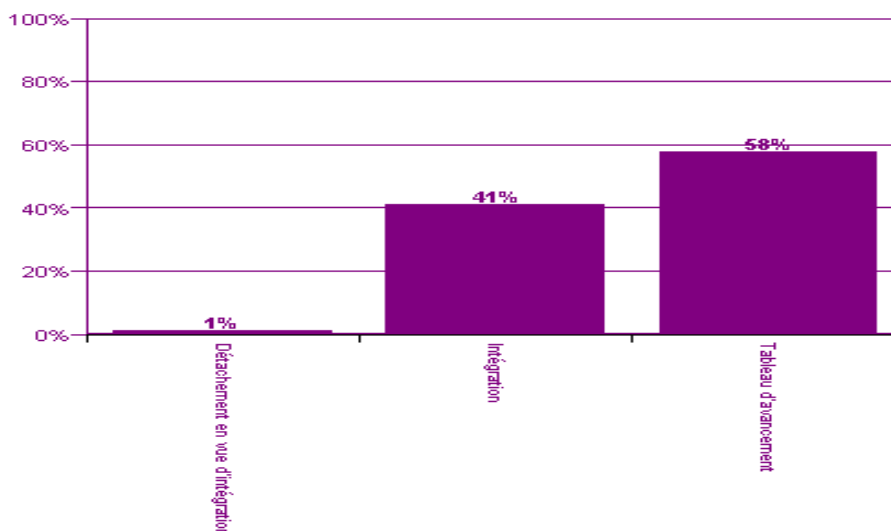


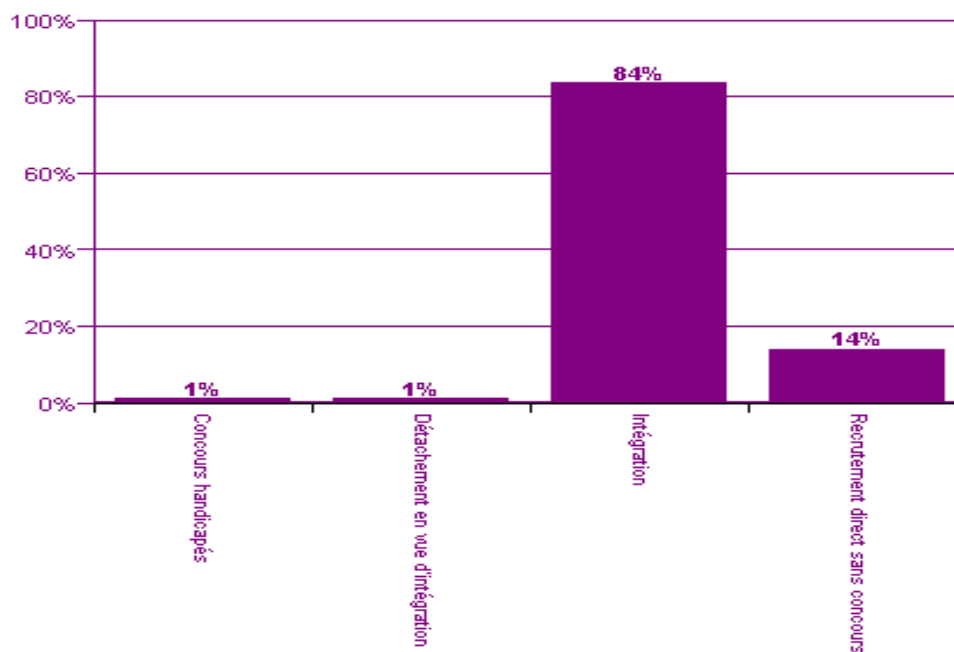
Tableau 25p - Le mode d'accès dans le grade de **magasinier des bibliothèques 2^{ème} classe** au 1^{er} octobre 2009

	Effectifs	Pourcentage
Concours handicapés	7	1 %
Détachement en vue d'intégration	7	1 %
Intégration	518	84 %
Recrutement direct sans concours	87	14 %
Total	619	100 %

84 % des agents dans le grade de magasinier des bibliothèques 2^{ème} classe y ont accédé suite à une intégration, notamment le protocole d'accord Jacob 2006.

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 18m - Le mode d'accès dans le grade de **magasinier des bibliothèques 2^{ème} classe** au 1^{er} octobre 2009



🕒 D'un point de vue général

Encadré – Point méthodologique

- ❖ Indice moyen : la moyenne est l'indicateur permettant de résumer l'information fournie par un ensemble de données statistiques : elle est égale à la somme de ces données divisée par leur nombre.
- ❖ Indice médian : c'est l'indice qui partage la distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution d'indices, la médiane est l'indice au-dessous et au-dessus duquel se situent 50 % des indices (noté généralement D5).
- ❖ Les déciles : ce sont les valeurs qui partagent la distribution d'indices en dix parties égales.
Ainsi, le premier décile (noté généralement D1) est l'indice au-dessous duquel se situe 10 % des indices.
Le neuvième décile ou dernier décile (noté généralement D9) est l'indice au-dessous duquel se situent 90 % des indices et, par conséquent, au-dessus duquel se situent 10 % des indices.
- ❖ L'intervalle inter-décile : la différence entre le neuvième et le premier décile : D9-D1.

Tableau 26a - Les rémunérations principales indiciaires à l'échelon indiqué des personnels de la filière des bibliothèques selon le grade au 1^{er} juin 2009¹¹

Conservateurs généraux des bibliothèques

Conservateurs généraux des bibliothèques	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	734	40 258	3	120 774 €	3 355 €
2	821	45 030	9	405 268 €	3 752 €
3	963	52 818	22	1 161 999 €	4 402 €
4	1 115	61 155	58	3 546 988 €	5 096 €
S/total			92	5 235 029 €	4 742 €
Conservateurs généraux des bibliothèques			92	5 235 029 €	4 742 €

Conservateurs des bibliothèques

Conservateur des bibliothèques en chef	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	582	31 921	0	- €	- €
2	642	35 212	10	352 121 €	2 934 €
3	711	38 997	34	1 325 883 €	3 250 €
4	783	42 946	25	1 073 640 €	3 579 €
5	821	45 030	67	3 016 996 €	3 752 €
6	881	48 321	147	7 103 135 €	4 027 €
S/total			283	12 871 776 €	3 790 €

¹¹ Au 1^{er} juin 2009, la valeur du point d'indice était de 54,8475€. De plus, 25 agents n'ont pas leur échelon de renseigné.

Conservateur des bibliothèques 1ère classe	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	517	28 356	0	- €	- €
2	552	30 276	35	1 059 654 €	2 523 €
3	582	31 921	83	2 649 463 €	2 660 €
4	639	35 048	62	2 172 948 €	2 921 €
5	696	38 174	45	1 717 824 €	3 181 €
S/total			225	7 599 889 €	2 815 €

Conservateur des bibliothèques 2e classe	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	430	23 584	34	801 870 €	1 965 €
2	459	25 175	82	2 064 350 €	2 098 €
3	500	27 424	160	4 387 800 €	2 285 €
S/total			276	7 254 021 €	2 190 €

Conservateurs des bibliothèques 784 27 725 685 € 2 947 €

Bibliothécaires

Bibliothécaires	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	349	19 142	11	210 560 €	1 595 €
2	376	20 623	39	804 284 €	1 719 €
3	407	22 323	38	848 271 €	1 860 €
4	439	24 078	88	2 118 869 €	2 007 €
5	467	25 614	59	1 511 213 €	2 134 €
6	500	27 424	45	1 234 069 €	2 285 €
7	517	28 356	49	1 389 452 €	2 363 €
8	550	30 166	60	1 809 968 €	2 514 €
9	582	31 921	50	1 596 062 €	2 660 €
10	619	33 951	37	1 256 172 €	2 829 €
11	642	35 212	7	246 485 €	2 934 €
S/total			483	13 025 404 €	2 247 €

Bibliothécaires 483 13 025 404 € 2 247 €

Bibliothécaires adjoints spécialisés

Bibliothécaire adjoints spécialisés hors classe	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	375	20 568	0	- €	- €
2	398	21 829	4	87 317 €	1 819 €
3	416	22 817	2	45 633 €	1 901 €
4	443	24 297	5	121 487 €	2 025 €
5	471	25 833	33	852 495 €	2 153 €
6	501	27 479	15	412 179 €	2 290 €
7	534	29 289	108	3 163 165 €	2 441 €
S/total			167	4 682 276 €	2 336 €

Recrutements et promotions – Le poste actuel - Les rémunérations

Bibliothécaire adjoints spécialisés 1ère classe	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	387	21 226	0	- €	- €
2	407	22 323	1	22 323 €	1 860 €
3	423	23 200	5	116 002 €	1 933 €
4	450	24 681	21	518 309 €	2 057 €
5	475	26 053	27	703 419 €	2 171 €
6	500	27 424	40	1 096 950 €	2 285 €
S/total			94	2 457 003 €	2 178 €

Bibliothécaire adjoints spécialisés 2ème classe	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	308	16 893	20	337 861 €	1 408 €
2	317	17 387	10	173 867 €	1 449 €
3	327	17 935	46	825 016 €	1 495 €
4	336	18 429	58	1 068 868 €	1 536 €
5	350	19 197	116	2 226 809 €	1 600 €
6	357	19 581	100	1 958 056 €	1 632 €
7	373	20 458	130	2 659 555 €	1 705 €
8	396	21 720	98	2 128 522 €	1 810 €
9	411	22 542	49	1 104 574 €	1 879 €
10	431	23 639	14	330 950 €	1 970 €
11	446	24 462	6	146 772 €	2 038 €
12	473	25 943	6	155 657 €	2 162 €
S/total			653	13 116 505 €	1 674 €
Bibliothécaires adjoints spécialisés			914	20 255 785 €	1 847 €

Assistants des bibliothèques

Assistant des bibliothèques classe exceptionnelle	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	377	20 678	23	475 583 €	1 723 €
2	397	21 774	13	283 068 €	1 815 €
3	421	23 091	23	531 088 €	1 924 €
4	445	24 407	21	512 550 €	2 034 €
5	467	25 614	10	256 138 €	2 134 €
6	490	26 875	7	188 127 €	2 240 €
7	514	28 192	6	169 150 €	2 349 €
S/total			103	2 415 703 €	1 954 €

Assistant des bibliothèques classe supérieure	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	362	19 855	0	- €	- €
2	370	20 294	1	20 294 €	1 691 €
3	384	21 061	4	84 246 €	1 755 €
4	405	22 213	2	44 426 €	1 851 €
5	420	23 036	1	23 036 €	1 920 €
6	443	24 297	0	- €	- €
7	465	25 504	1	25 504 €	2 125 €
8	489	26 820	0	- €	- €
S/total			9	197 506 €	1 829 €

Assistant des bibliothèques classe normale	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	297	16 290	10	162 897 €	1 357 €
2	303	16 619	9	149 569 €	1 385 €
3	319	17 496	10	174 964 €	1 458 €
4	325	17 825	19	338 683 €	1 485 €
5	339	18 593	22	409 053 €	1 549 €
6	352	19 306	37	714 334 €	1 609 €
7	362	19 855	39	774 337 €	1 655 €
8	370	20 294	13	263 816 €	1 691 €
9	384	21 061	4	84 246 €	1 755 €
10	395	21 665	5	108 324 €	1 805 €
11	418	22 926	13	298 041 €	1 911 €
12	439	24 078	8	192 624 €	2 007 €
13	463	25 394	3	76 183 €	2 116 €
S/total			192	3 747 072 €	1 626 €
Assistants des bibliothèques			304	6 360 281 €	1 743 €

Magasiniers des bibliothèques

Magasiniers des bibliothèques principal 1ère classe	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	325	17 825	0	- €	- €
2	336	18 429	0	- €	- €
3	347	19 032	0	- €	- €
4	360	19 745	4	78 980 €	1 645 €
5	377	20 678	4	82 710 €	1 723 €
6	394	21 610	53	1 145 325 €	1 801 €
7	416	22 817	37	844 213 €	1 901 €
S/total			98	2 151 229 €	1 829 €

Recrutements et promotions – Le poste actuel - Les rémunérations

Magasiniers des bibliothèques principal 2e classe	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	292	16 015	21	336 325 €	1 335 €
2	294	16 125	5	80 626 €	1 344 €
3	298	16 345	52	849 917 €	1 362 €
4	308	16 893	58	979 796 €	1 408 €
5	318	17 442	141	2 459 252 €	1 453 €
6	328	17 990	137	2 464 627 €	1 499 €
7	338	18 538	135	2 502 691 €	1 545 €
8	350	19 197	65	1 247 781 €	1 600 €
9	362	19 855	16	317 677 €	1 655 €
10	379	20 787	21	436 531 €	1 732 €
11	392	21 500	28	602 006 €	1 792 €
S/total			679	12 277 229 €	1 507 €

Magasiniers des bibliothèques 1ère classe	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	293	16 070	0	- €	- €
2	294	16 125	0	- €	- €
3	295	16 180	1	16 180 €	1 348 €
4	300	16 454	14	230 360 €	1 371 €
5	308	16 893	102	1 723 089 €	1 408 €
6	316	17 332	45	779 931 €	1 444 €
7	325	17 825	116	2 067 751 €	1 485 €
8	335	18 374	47	863 574 €	1 531 €
9	345	18 922	27	510 904 €	1 577 €
10	356	19 526	51	995 811 €	1 627 €
11	369	20 239	37	748 833 €	1 687 €
S/total			440	7 936 433 €	1 503 €

Magasiniers des bibliothèques 2e classe	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	292	16 015	75	1 201 160 €	1 335 €
2	293	16 070	12	192 844 €	1 339 €
3	294	16 125	374	6 030 812 €	1 344 €
4	295	16 180	115	1 860 701 €	1 348 €
5	300	16 454	53	872 075 €	1 371 €
6	305	16 728	6	100 371 €	1 394 €
7	312	17 112	11	188 237 €	1 426 €
8	319	17 496	4	69 985 €	1 458 €
9	326	17 880	1	17 880 €	1 490 €
10	338	18 538	3	55 615 €	1 545 €
11	355	19 471	1	19 471 €	1 623 €
S/total			655	10 609 152 €	1 350 €

Magasiniers des bibliothèques

1872

32 974 043 €

1 468 €

Ensemble

4 449

105 576 227 €

1 978 €

La rémunération mensuelle indiciaire de la filière bibliothèque est de 1 978 € Elle s'étend de 1 350 € pour les magasiniers des bibliothèques deuxième classe à 4 742 € pour les conservateurs généraux des bibliothèques.

L'indice moyen majoré des personnels des bibliothèques varie de 295 pour les magasiniers des bibliothèques de deuxième classe à 1 064 pour les conservateurs généraux des bibliothèques (tableau 26).

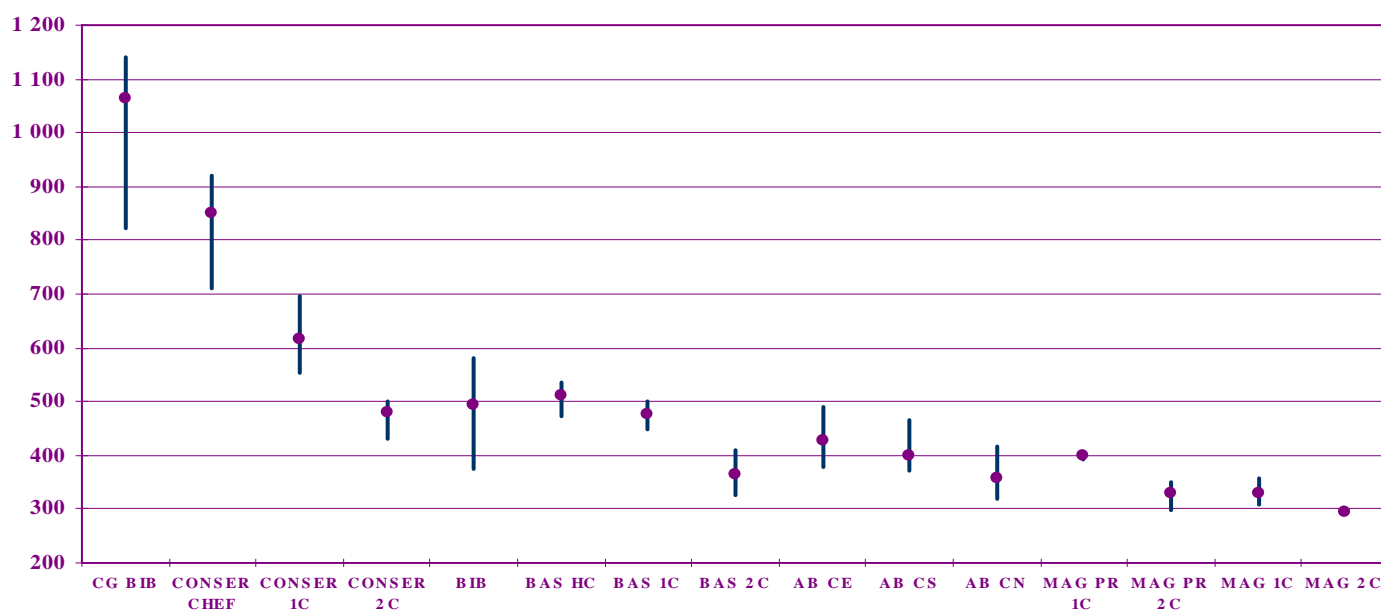
Tableau 26b - La répartition des indices majorés de rémunération des personnels de la filière des bibliothèques selon le grade au 1^{er} juin 2009

	Premier indice	Dernier indice	Indice moyen majoré	Indice médian majoré	Premier décile	Dernier décile
Conservateur général des bibliothèques	734	1 115	1 064	1 139	821	1 139
Conservateurs généraux des bibliothèques						
Conservateur des bibliothèques en chef	642	881	850	920	711	920
Conservateur des bibliothèques première classe (1C)	552	696	616	582	552	696
Conservateur des bibliothèques deuxième classe (2C)	430	500	479	500	430	500
Conservateurs des bibliothèques						
Bibliothécaire	349	642	492	500	376	582
Bibliothécaires						
Bibliothécaire adjoint spé. hors classe (HC)	398	534	511	534	471	534
Bibliothécaire adjoint spé. première classe (1C)	407	500	477	475	450	500
Bibliothécaire adjoint spé. deuxième classe (2C)	308	473	366	357	327	411
Bibliothécaires adjoints spécialisés						
Assistant des bibliothèques classe exceptionnelle (CE)	377	514	428	421	377	490
Assistant des bibliothèques classe supérieure (CS)	370	489	400	384	370	465
Assistant des bibliothèques classe normale (CN)	297	463	356	352	319	418
Assistants des bibliothèques						
Magasinier des bibliothèques principal première classe (PR 1C)	360	416	394	394	394	394
Magasinier des bibliothèques principal deuxième classe (PR 2C)	292	392	330	328	298	350
Magasinier des bibliothèques première classe (1C)	295	369	329	325	308	356
Magasinier des bibliothèques deuxième classe (2C)	292	355	295	294	292	300
Magasiniers des bibliothèques						

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Le graphique suivant met en avant les différences de répartition des indices majorés selon le grade.

Le dernier décile est situé à l'indice 300 pour le grade de magasinier des bibliothèques deuxième classe et le premier à l'indice 1 139 pour le grade de conservateur général des bibliothèques. Ces derniers connaissent d'ailleurs l'intervalle le plus étendu de son indice majoré : ils peuvent gagner 318 points d'indice entre début et fin de carrière. En revanche, les magasiniers des bibliothèques d'un point de vue général connaissent un intervalle réduit : nul pour le grade de magasinier des bibliothèques principaux première classe (graphique 19).

Graphiques 19 - Les indices majorés de rémunération des personnels de la filière des bibliothèques selon le grade au 1^{er} juin 2009

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Lecture : La hauteur du trait représente 80 % de la masse indiciaire, la limite inférieure étant égale au premier décile, la limite supérieure au dernier. Le point est la valeur de l'indice moyen.

Selon le sexe

Globalement, il existe peu de différences entre l'indice moyen des hommes et celui des femmes : respectivement 1 080 et 1 052 pour les conservateurs généraux des bibliothèques ; 486 et 493 pour les bibliothécaires ; et 296 et 295 pour le grade de magasinier des bibliothèques 2^e classe (tableau 27).

Tableau 27 - Les indices majorés de rémunération des personnels des bibliothèques selon le grade et le sexe au 1^{er} juin 2009

	F	H	Ensemble	Ratio indices majorés femmes/ indice hommes
Conservateur général des bibliothèques	1052	1080	1064	97,4
Conservateurs généraux des bibliothèques				
Conservateur des bibliothèques en chef	851	844	850	100,8
Conservateur des bibliothèques 1C	616	617	616	99,8
Conservateur des bibliothèques 2C	480	478	479	100,4
Conservateurs des bibliothèques				
Bibliothécaire	493	486	492	101,4
Bibliothécaires				
Bibliothécaire adjoint spé. HC	514	496	511	103,6
Bibliothécaire adjoint spé. 1C	476	485	477	98,1
Bibliothécaire adjoint spé. 2C	366	369	366	99,2
Bibliothécaires adjoints spécialisés				
Assistant des bibliothèques CE	422	434	428	97,2
Assistant des bibliothèques CS	390	413	400	94,4
Assistant des bibliothèques CN	352	364	356	96,7
Assistants des bibliothèques				
Magasinier des bibliothèques PR 1C	397	403	400	98,5
Magasinier des bibliothèques PR 2C	327	334	330	97,9
Magasinier des bibliothèques 1C	325	335	329	97,0
Magasinier des bibliothèques 2C	295	296	295	99,7
Magasiniers des bibliothèques				

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

La courbe représentant le ratio « indice majoré moyen des femmes sur indice majoré moyen des hommes » traduit l'écart de rémunération hommes/femmes :

Ratio < 100 signifie que l'indice majoré moyen des hommes est plus élevé que celui des femmes

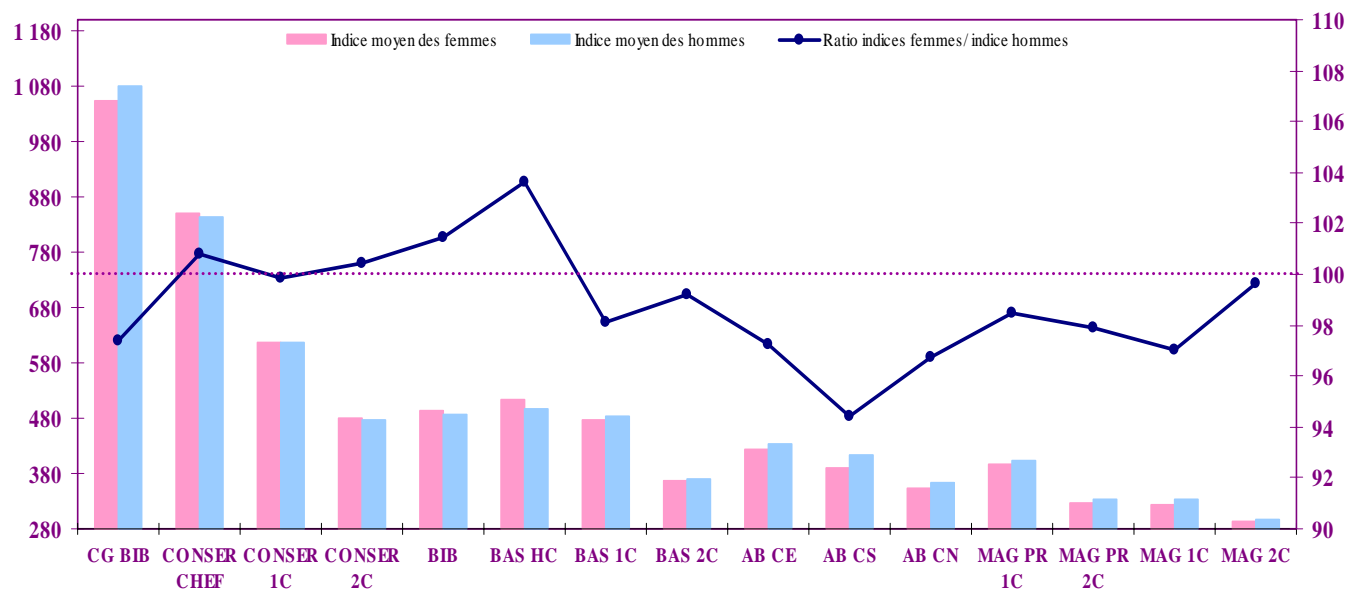
Ratio = 100 signifie que l'indice majoré moyen des hommes est égal à celui des femmes

Ratio > 100 signifie que l'indice majoré moyen des hommes est inférieur à celui des femmes

Ainsi, plus le ratio est faible plus l'écart entre l'indice majoré moyen des hommes et l'indice des femmes est élevé.

Quel que soit le grade, le ratio est compris entre 94 % et 104 %, ce qui signifie que l'écart entre les indices majorés moyens des hommes et des femmes est peu marqué (graphique 20).

Graphiques 20 - Les indices majorés moyens par sexe et ratio de l'indice femmes/hommes par grade au 1^{er} juin 2009 au 1^{er} juin 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Selon l'âge

La croissance indiciaire des personnels des bibliothèques est régulière avec l'âge.

Pour les personnels de moins de 30 ans, l'indice majoré moyen varie de 293 points pour le grade de magasinier des bibliothèques 2^{ème} classe à 448 points pour les conservateurs des bibliothèques.

Pour les personnels de 30 à 49 ans, l'indice majoré moyen varie de 295 points pour le grade de magasinier des bibliothèques 2^{ème} classe à 943 points pour les conservateurs généraux des bibliothèques.

Pour les personnels de 55 ans ou plus, l'indice majoré moyen varie de 295 points pour le grade de magasinier des bibliothèques 2^{ème} classe à 1 078 points pour les conservateurs généraux des bibliothèques.

De plus, les valeurs des premiers déciles sont proches indépendamment de l'appartenance à une tranche d'âge, ce qui signifie que l'entrée dans un corps peut intervenir à un âge avancé.

A noter que, pour le grade de magasinier des bibliothèques 2^{ème} classe, les différences en termes d'indice majoré moyen, premier décile et dernier décile sont peu marquantes (tableau 28).

Tableau 28 - Les indices majoré de rémunération des personnels de la filière des bibliothèques selon le grade et le groupe d'âge au 1^{er} juin 2009

	Moins de 30 ans			30 à 49 ans			50 ans et plus		
	Premier décile	Indice majoré moyen	Dernier décile	Premier décile	Indice majoré moyen	Dernier décile	Premier décile	Indice majoré moyen	Dernier décile
Conservateur général des bibliothèques				734	943	1 008	821	1 078	1 139
Conservateurs généraux des bibliothèques									
Conservateur des bibliothèques en chef				642	794	920	711	869	920
Conservateur des bibliothèques 1C				552	606	639	552	627	696
Conservateur des bibliothèques 2C	430	448	459	459	484	500	459	495	500
Conservateurs des bibliothèques									
Bibliothécaire	349	383	407	376	454	517	467	552	619
Bibliothécaires									
Bibliothécaire adjoint spé. HC				416	482	534	471	520	534
Bibliothécaire adjoint spé. 1C				423	457	500	450	482	500
Bibliothécaire adjoint spé. 2C	308	330	350	336	365	396	357	396	446
Bibliothécaires adjoints spécialisés									
Assistant des bibliothèques CE				377	404	445	421	458	514
Assistant des bibliothèques CS				384	391	405	370	405	443
Assistant des bibliothèques CN	297	303	319	319	347	362	352	398	439
Assistants des bibliothèques									
Magasinier des bibliothèques PR 1C				360	385	394	394	402	416
Magasinier des bibliothèques PR 2C	292	295	298	298	325	350	318	346	392
Magasinier des bibliothèques 1C				308	322	335	308	337	369
Magasinier des bibliothèques 2C	290	293	294	293	295	300	293	295	300
Magasiniers des bibliothèques									

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

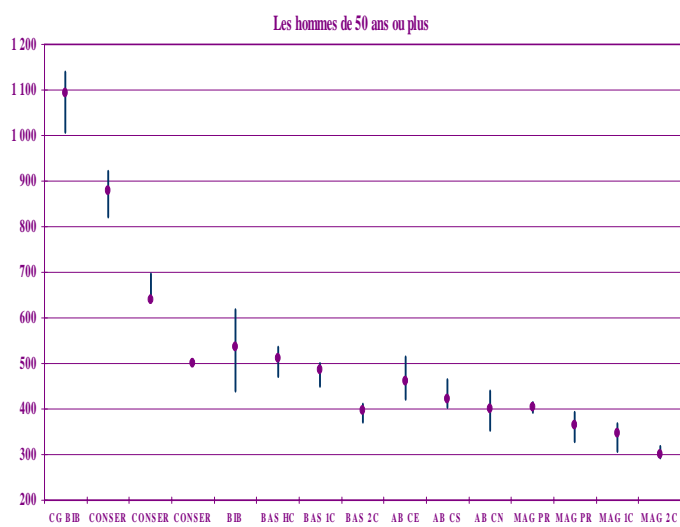
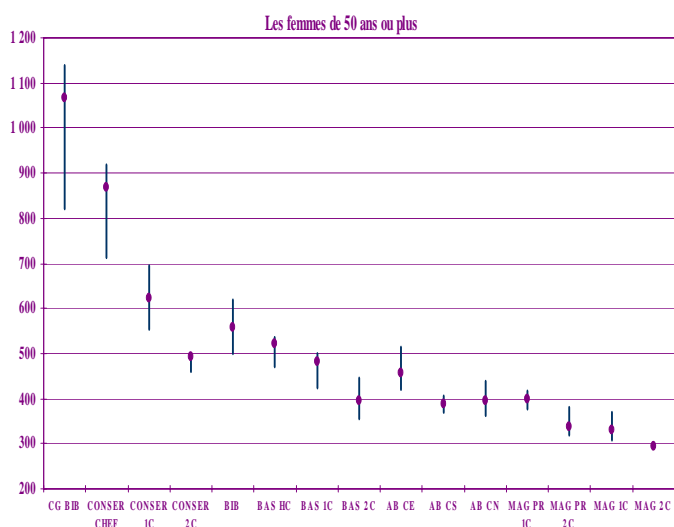
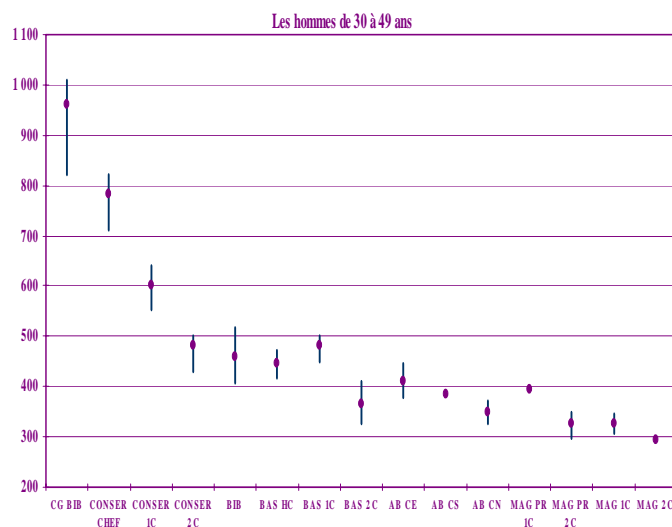
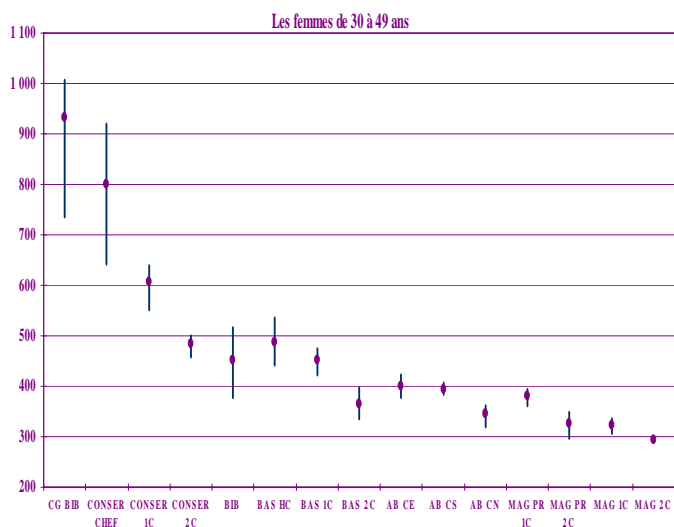
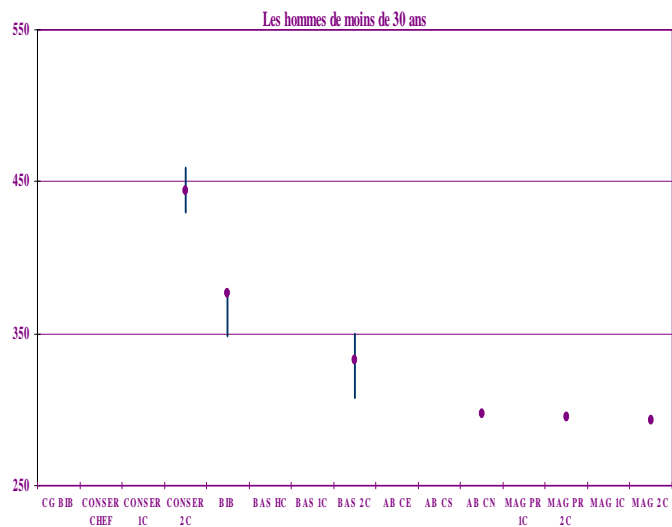
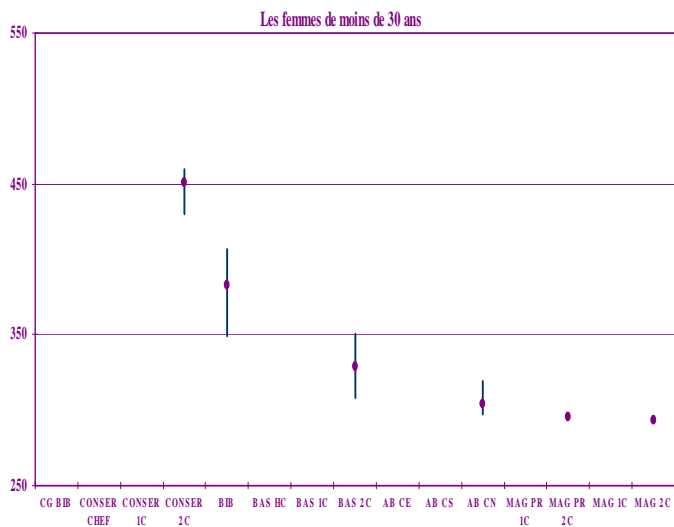
Un décalage hommes-femmes concernant les indices majorés s'accroît avec l'âge. Ainsi, il existe peu de différence entre les hommes et les femmes de moins de 30 ans, que ce soit en termes d'indice majoré moyen ou de déciles.

La différence d'indice majoré moyen entre les hommes et femmes est de 0 à 7 point chez les moins de 30 ans au bénéfice généralement des femmes. En revanche, la différence d'indice majoré moyen entre les hommes et femmes est de 2 à 37 points chez les 50 ans ou plus au bénéfice des hommes.

Avec l'âge l'écart du premier décile entre les hommes et les femmes s'accroît au bénéfice de l'homme.

En revanche, l'écart du dernier décile entre les hommes et les femmes est inexistant pour la majorité des grades. Par exemple, l'écart hommes/femmes du dernier décile pour le grade d'assistant des bibliothèques de classe supérieure de 50 ans ou plus est de 60 points au bénéfice des hommes. A contrario, l'écart hommes/femmes du dernier décile pour le grade de bibliothécaire adjoint spécialisé de deuxième classe de 50 ans ou plus est de 35 points au bénéfice des femmes (graphiques 21a, 21b, 21c, 21d, 21e, 21f).

Graphiques 21a, 21b, 21c, 21d, 21e et 21f - Les indices majoré de rémunération des personnels des bibliothèques par sexe et groupes d'âge au 1^{er} juin 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Lecture : La hauteur du trait représente 80 % de la masse indiciaire, la limite inférieure étant égale au premier décile, la limite supérieure au dernier. Le point est la valeur de l'indice moyen.

La vie des personnels

Effectifs par académie

L'académie de Paris regroupe le plus grand nombre de personnels des bibliothèques : 20 % (carte 6 et tableau 29). Cela s'explique par une concentration très importante des structures accueillant ces personnels (universités notamment) en région parisienne.

Tableau 29 - Les personnels de la filière des bibliothèques par académie au 1^{er} juin 2009

Académie	Effectifs	Pourcentages
PARIS	884	20,7 %
LYON	351	7,8 %
VERSAILLES	311	6,9 %
LILLE	243	5,4 %
CRETEIL	227	5,0 %
TOULOUSE	192	4,2 %
MONTPELLIER	179	4,0 %
STRASBOURG	179	4,0 %
BORDEAUX	176	3,9 %
AIX-MARSEILLE	174	3,8 %
RENNES	171	3,8 %
NANTES	166	3,7 %
GRENOBLE	143	3,2 %
NANCY-METZ	141	3,1 %
ORLEANS-TOURS	107	2,4 %
ROUEN	96	2,1 %
NICE	88	1,9 %
CLERMONT-FERRAND	82	1,8 %
POITIERS	82	1,8 %
AMIENS	77	1,7 %
BESANCON	75	1,7 %
DIJON	72	1,6 %
REIMS	63	1,4 %
CAEN	58	1,3 %
AUTRES*	52	1,1 %
REUNION	40	0,9 %
LIMOGES	38	0,8 %
MARTINIQUE**	37	0,8 %
NOUVELLE CALEDONIE	10	0,2 %
CORSE	9	0,2 %
Ensemble	4 523	100,0 %

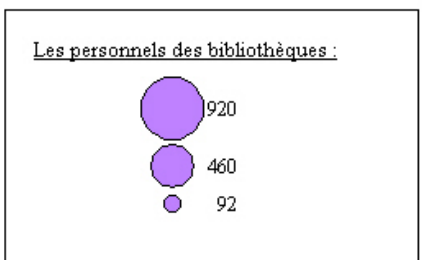
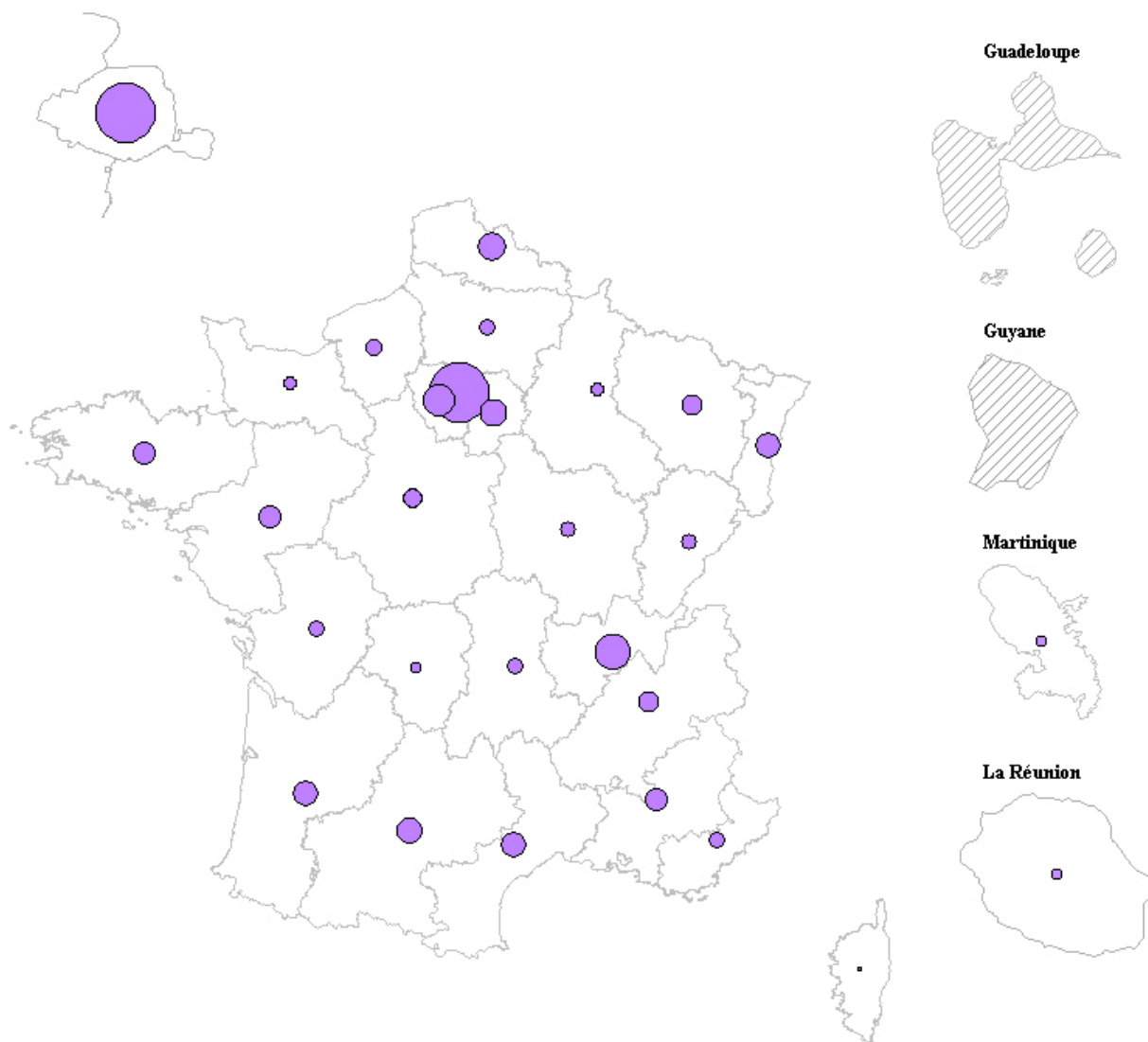
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

* La rubrique « Autres » inclut les agents affectés dans des établissements qui ne relèvent d'aucune académie. Par exemple, les Ecoles Françaises à l'étranger, les Bibliothèques de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, Ces agents ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des cartes.

** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane

Carte 6 - Les personnels de la filière des bibliothèques par académie au 1^{er} juin 2009

Répartition des personnels des bibliothèques au 1er juin 2009



Source : Annuaire POPPEE BIB, au 1er juin 2009 - MAPINFO - DGRH C1-1

Si on rapporte le nombre de personnels des bibliothèques au nombre d'étudiants pour chaque académie, on constate que les académies les plus pourvues en personnels des bibliothèques ne sont pas forcément celles qui comprennent le plus d'étudiants.

Toutes académies confondues, il y a, en France, 19 personnels des bibliothèques pour 10 000 étudiants. Cet indicateur varie en fonction des académies. Ainsi, à Paris on retrouve l'indicateur le plus élevé : 26 personnels des bibliothèques pour 10 000 étudiants. Viennent ensuite les académies de La Réunion 24 pour 10 000 et de Besançon avec 24 pour 10 000 étudiants. A l'inverse, dans l'académie de Lille et de Nantes le rapport est le plus faible : seulement 15 personnels des bibliothèques pour 10 000 étudiants (Carte 7).

Tableau 30 - Indicateur du nombre de personnels de la filière des bibliothèques pour 10 000 étudiants par académie au 1^{er} juin 2009

Académie	Personnels affectés strictement dans une université ou grandes écoles	Nbre étudiants en 2007-2008	Indicateur : nbre personnel bib/étudiant (p.10 000)
PARIS	769	296 910	25,9
REUNION	40	16 547	24,2
BESANCON	75	31 558	23,8
LYON	352	151 912	23,2
ROUEN	96	48 953	19,6
CLERMONT-FERRAND	82	42 083	19,5
ORLEANS-TOURS	107	55 969	19,1
MONTPELLIER	168	88 852	18,9
POITIERS	84	44 549	18,9
AMIENS	76	40 630	18,7
NANCY-METZ	139	75 014	18,5
STRASBOURG	122	66 103	18,5
LIMOGES	39	21 430	18,2
ANTILLES - GUYANE	122	20 356	18,2
VERSAILLES	300	166 150	18,1
TOULOUSE	193	110 257	17,5
DIJON	71	40 596	17,5
BORDEAUX	179	103 506	17,3
AIX-MARSEILLE	173	100 973	17,1
GRENOBLE	140	82 698	16,9
NICE	85	51 587	16,5
CRETEIL	200	122 902	16,3
RENNES	173	106 701	16,2
CORSE	9	5 571	16,2
CAEN	59	36 547	16,1
REIMS	62	38 923	15,9
NANTES	164	107 511	15,3
LILLE	233	153 400	15,2
NOUVELLE CALEDONIE/POLYNESIE FRANCAISE*	10	156 643	14,8
ENSEMBLE	4 237	2 234 931	19,0

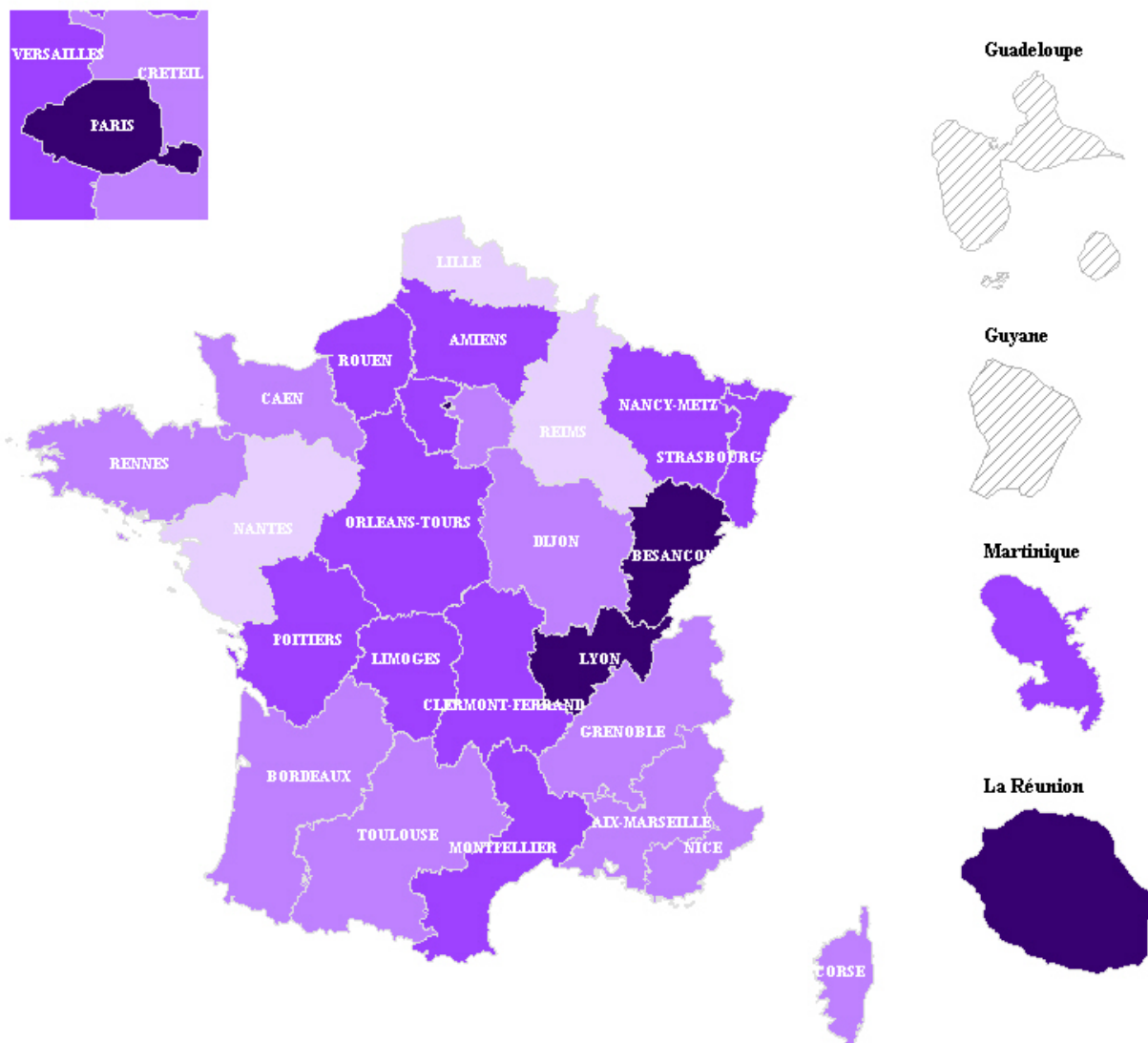
*Nombre d'étudiants en 2006

** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Carte 7 - Indicateur du nombre de bibliothécaires pour 10 000 étudiants par académie au 1^{er} juin 2009

Indicateur du nombre de personnels des bibliothèques pour 10 000 étudiants au 1er juin 2009



Indicateur du nombre de personnels des bibliothèques pour 10 000 étudiants

- Moins de 16 personnels des bibliothèques pour 10 000 étudiants
- 16 à 17 personnels des bibliothèques pour 10 000 étudiants
- 18 à 19 personnels des bibliothèques pour 10 000 étudiants
- 20 personnels des bibliothèques ou plus pour 10 000 étudiants

Source : Annuaire POPPEE BIB, au 1er juin 2009 - MAPINFO - DGRH C1-1

Effectifs par établissement

- Pour l'ensemble des personnels des bibliothèques

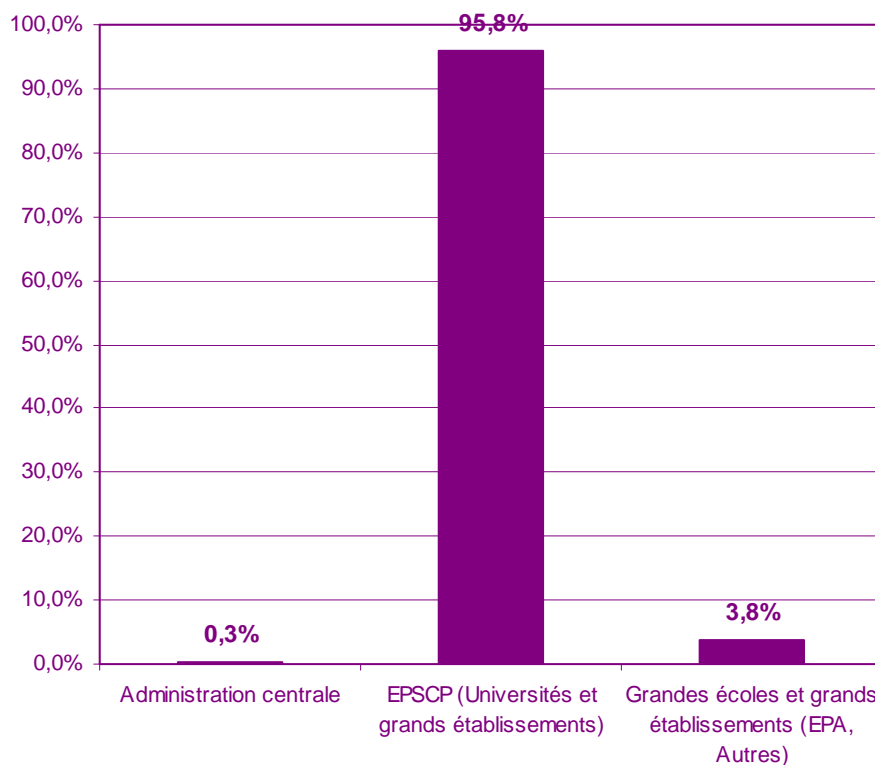
Plus de 9 agents sur 10 sont affectés dans une Université, et plus particulièrement en service commun de documentation (tableau 31 et graphique 22, Annexes 2 et 3 – Dénomination principale d'établissement).

Tableau 31 - Les personnels de la filière des bibliothèques selon l'établissement de leur affectation actuelle par académie au 1^{er} octobre 2009

Type d'établissements	Effectifs	Pourcentage
Administration centrale	16	0,3%
EPSCP (Universités et grands établissements)	4 387	95,8%
Grandes écoles et grands établissements (EPA, Autres)	176	3,8%
Ensemble	4 579	100,0%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 22 - Part des personnels de la filière des bibliothèques selon l'établissement de leur affectation actuelle au 1^{er} octobre 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

- *Par catégorie et corps*

Quel que soit le corps, la part d'agent selon leur établissement d'affectation suit la même tendance que pour l'ensemble des agents à savoir une affectation principalement en Université (tableau 32).

Tableau 32 - Les personnels de la filière des bibliothèques de catégorie A selon leur établissement d'affectation au 1^{er} octobre 2009

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Ensemble
Administration centrale	9,4%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
EPSCP (Universités et grands établissements)	82,3%	94,0%	96,5%	96,6%	94,5%	96,8%	95,8%
Grandes écoles et grands établissements (EPA, Autres)	8,3%	5,1%	3,5%	3,4%	5,5%	3,2%	3,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

N.B. : Dans le corps des conservateurs généraux des bibliothèques on retrouve l'inspecteur général des bibliothèques (IGB) d'où un pourcentage élevé au sein de l'administration centrale.

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Ancienneté dans l'affectation actuelle

- *Pour l'ensemble des personnels des bibliothèques*

Deux tiers des personnels des bibliothèques ont entre 1 et 9 ans d'ancienneté dans leur affectation actuelle : 32 % entre 1 et 4 ans, et 34 % entre 5 et 9 ans (tableau 33 et graphique 23). A noter que 77 % des agents ont une ancienneté de moins de 10 ans dans leur affectation actuelle.

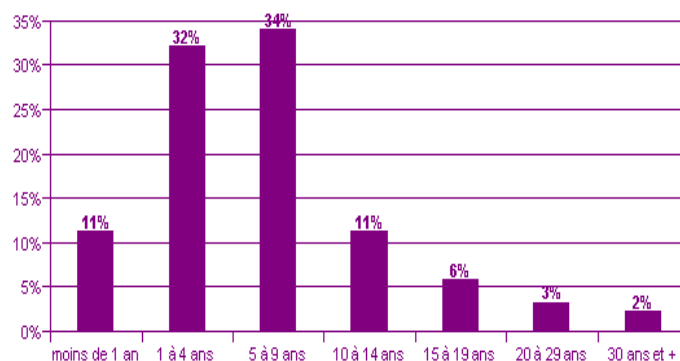
Il n'existe pas de différence significative entre les hommes et les femmes puisque, quel que soit le sexe on retrouve également deux tiers des personnels des bibliothèques ayant une ancienneté comprise entre 1 et 9 ans (tableau 34).

Tableau 33 - Les personnels de la filière des bibliothèques selon leur ancienneté d'affectation en octobre 2009

Ancienneté affectation actuelle	Effectifs	Pourcentages
moins de 1 an	514	11 %
1 à 4 ans	1 473	32 %
5 à 9 ans	1 553	34 %
10 à 14 ans	513	11 %
15 à 19 ans	269	6 %
20 à 29 ans	151	3 %
30 ans et +	106	2 %
Ensemble	4 579	100 %

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 23 - Les personnels de la filière des bibliothèques selon leur ancienneté d'affectation en octobre 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 34 - Les personnels de la filière des bibliothèques selon leur ancienneté d'affectation et leur sexe en octobre 2009

	Femmes		Hommes		Ensemble
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	
moins de 1 an	364	11 %	150	11 %	514
1 à 4 ans	1 040	33 %	433	31 %	1 473
5 à 9 ans	1 063	33 %	490	35 %	1 553
10 à 14 ans	367	12 %	146	10 %	513
15 à 19 ans	183	6 %	86	6 %	269
20 à 29 ans	101	3 %	50	4 %	151
30 ans et +	67	2 %	39	3 %	106
Total	3 185	100 %	1 394	100 %	4 579

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

- *Par catégorie et par corps*

Les personnels de catégorie A ont une ancienneté d'affectation parmi les plus faibles : plus de 55 % des agents ont une ancienneté d'affectation de moins de 5 ans (contre 46 % pour les personnels de catégorie B et 32 % pour ceux de catégorie C).

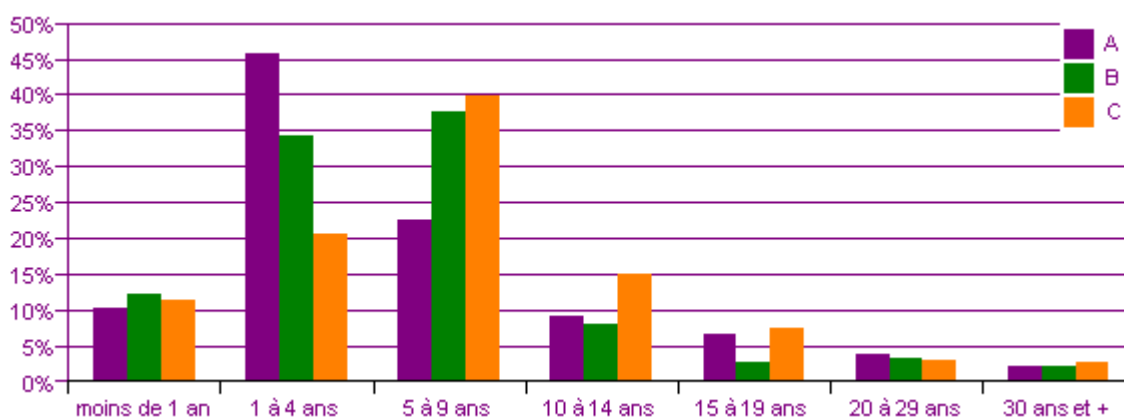
En revanche, les personnels de catégorie C comptent une part de personnels ayant une ancienneté de 10 ans ou plus la plus importante : 28 % contre 22 % pour les personnels de catégorie A et 16 % pour les personnels de catégorie B (tableau 35, graphique 24).

Tableau 35 - Les personnels de la filière des bibliothèques selon leur ancienneté d'affectation et leur catégorie en octobre 2009

	A		B		C		Ensemble
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	
moins de 1 an	145	10 %	155	12 %	214	11 %	514
1 à 4 ans	645	46 %	438	34 %	390	21 %	1 473
5 à 9 ans	317	22 %	481	38 %	755	40 %	1 553
10 à 14 ans	128	9 %	102	8 %	283	15 %	513
15 à 19 ans	93	7 %	35	3 %	141	7 %	269
20 à 29 ans	54	4 %	40	3 %	57	3 %	151
30 ans et +	29	2 %	25	2 %	52	3 %	106
Total	1 411	100,00 %	1 276	100,00 %	1 892	100,00 %	4 579

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 24 - Les personnels des bibliothèques selon leur ancienneté d'affectation et leur catégorie en octobre 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

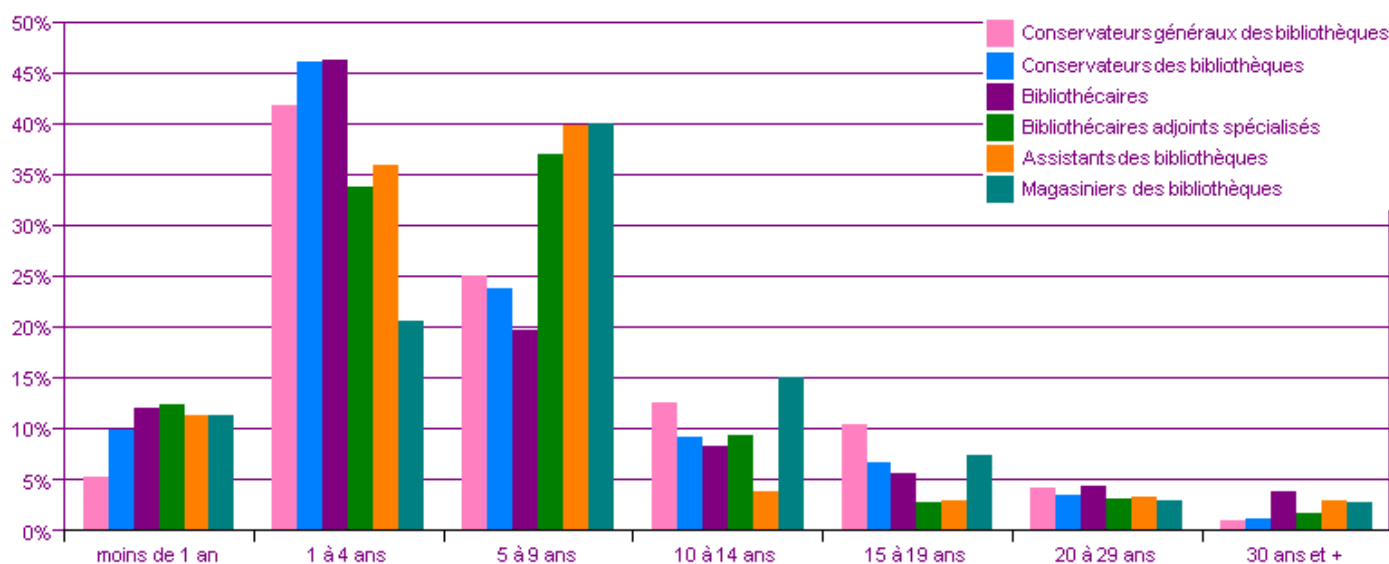
L'analyse par corps reflète les différences observées précédemment à savoir que les personnels de catégorie A connaissent une ancienneté d'affectation plus faible.

Tableau 36 - Les personnels de la filière des bibliothèques selon leur ancienneté d'affectation et leur corps en octobre 2009

	Conservateurs généraux des bibliothèques		Conservateurs des bibliothèques		Bibliothécaires		Bibliothécaires adjoints spécialisés		Assistants des bibliothèques		Magasiniers des bibliothèques		Ensemble
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	
moins de 1 an	5	5 %	82	10 %	58	12 %	120	12 %	35	11 %	214	11 %	514
1 à 4 ans	40	42 %	384	46 %	221	46 %	327	34 %	111	36 %	390	21 %	1 473
5 à 9 ans	24	25 %	199	24 %	94	20 %	358	37 %	123	40 %	755	40 %	1 553
10 à 14 ans	12	13 %	76	9 %	40	8 %	90	9 %	12	4 %	283	15 %	513
15 à 19 ans	10	10 %	56	7 %	27	6 %	26	3 %	9	3 %	141	7 %	269
20 à 29 ans	4	4 %	29	3 %	21	4 %	30	3 %	10	3 %	57	3 %	151
30 ans et +	1	1 %	10	1 %	18	4 %	16	2 %	9	3 %	52	3 %	106
Total	96	100 %	836	100 %	479	100 %	967	100 %	309	100 %	1 892	100 %	4 579

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 25 - Les personnels de la filière des bibliothèques selon leur ancienneté d'affectation et leur corps en octobre 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

- *Par académies*

Les personnels de la filière des bibliothèques ont le plus souvent entre 1 et 9 ans d'ancienneté et ce quelle que soit l'académie (tableau 37).

Tableau 37 - Les personnels de la filière des bibliothèques selon l'ancienneté d'affectation et l'académie en octobre 2009

Académie	moins de 1 ans	1 à 4 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 29 ans	30 ans et +	Total
AIX-MARSEILLE	19	58	54	23	9	7	8	178
AMIENS	7	22	26	8	8	2	4	77
BESANCON	4	19	35	8	6	0	4	76
BORDEAUX	15	61	59	22	14	5	4	180
CAEN	6	15	18	6	5	8	3	61
CLERMONT-FERRAND	4	26	25	12	7	2	3	79
CORSE	1	1	3	2	1	2	0	10
CRETEIL	28	83	75	29	9	5	2	231
DIJON	6	21	24	10	8	4	1	74
GRENOBLE	19	37	54	13	9	7	5	144
LILLE	29	75	85	28	10	4	11	242
LIMOGES	4	18	10	3	1	1	3	40
LYON	44	157	105	28	15	6	2	357
MARTINIQUE**	6	10	17	5	2	1	0	41
MONTPELLIER	12	51	77	19	12	8	4	183
NANCY-METZ	15	40	47	35	3	1	2	143
NANTES	9	49	70	22	8	5	3	166
NICE	13	23	26	14	7	4	3	90
ORLEANS-TOURS	7	23	48	15	9	6	0	108
NOUVELLE - CALEDONIE	3	4	4	0	0	0	0	11
PARIS	129	327	258	61	63	46	13	897
POITIERS	6	33	23	23	0	0	1	86
REIMS	7	22	23	3	3	4	4	66
RENNES	11	42	70	27	11	6	7	174
REUNION	3	13	14	8	1	1	1	41
ROUEN	15	25	37	13	3	4	0	97
STRASBOURG	34	45	61	23	11	1	6	181
TOULOUSE	19	53	72	26	8	7	8	193
VERSAILLES	32	93	116	27	25	4	4	301
AUTRES*	7	27	17	0	1	0	0	52
ENSEMBLE	514	1473	1553	513	269	151	106	4579
% ENSEMBLE	11%	32%	34%	11%	6%	3%	2%	100%

* La rubrique « Autres » inclut les agents affectés dans des établissements qui ne relèvent d'aucune académie. Par exemple, les Ecoles Françaises à l'étranger, Bibliothèque de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, Ces agents ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des cartes.

** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 38 - La part des agents ayant une ancienneté dans leur académie d'affectation de moins de 1 an au 1^{er} juin 2009

Académie	Effectifs	Nbre d'agents ayant moins de 3 ans d'ancienneté	Part des agents ayant moins de 3 ans d'ancienneté
AIX-MARSEILLE	174	48	28%
AMIENS	77	17	22%
BESANCON	75	17	23%
BORDEAUX	176	52	30%
CAEN	58	14	24%
CLERMONT-FERRAND	82	15	18%
CORSE	9	1	11%
CRETEIL	227	70	31%
DIJON	72	13	18%
GRENOBLE	143	38	27%
LILLE	243	71	29%
LIMOGES	38	14	37%
LYON	351	156	44%
MARTINIQUE**	37	12	32%
MONTPELLIER	179	43	24%
NANCY-METZ	141	37	26%
NANTES	166	34	20%
NICE	88	24	27%
ORLEANS-TOURS	107	23	21%
NOUVELLE - CALEDONIE	10	6	60%
PARIS	884	302	34%
POITIERS	82	30	37%
REIMS	63	21	33%
RENNES	171	29	17%
REUNION	40	10	25%
ROUEN	96	30	31%
STRASBOURG	179	56	31%
TOULOUSE	192	51	27%
VERSAILLES	311	83	27%
AUTRES*	52	19	37%
ENSEMBLE	4 523	1 336	30%

* La rubrique « Autres » inclut les agents affectés dans des établissements qui ne relèvent d'aucune académie. Par exemple, les Ecoles Françaises à l'étranger, Bibliothèque de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, Ces agents ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des cartes.

** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

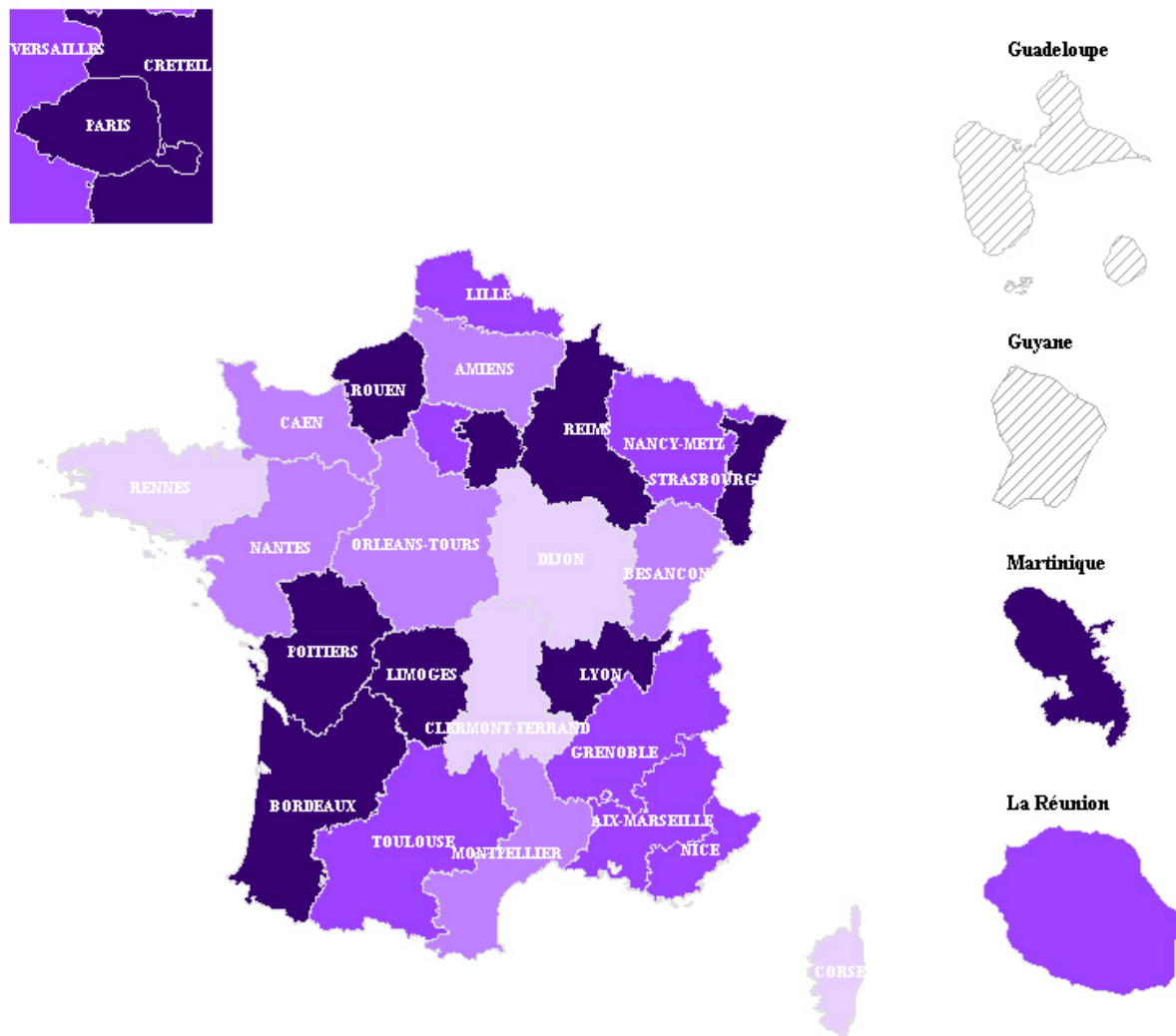
La part des agents dont la présence dans l'académie d'affectation est inférieure à trois ans représente 30 %. Ce taux varie entre 11 % et 44 % suivant les académies (hors Nouvelle-Calédonie).

Dix-huit académies connaissent un taux d'ancienneté d'affectation de moins de 3 ans inférieur à la moyenne nationale qui est de 30 %. En revanche, dix académies ont un taux supérieur et une académie a un taux égal à celui de la moyenne nationale.

Les académies de Dijon, La Corse, Clermont-Ferrand et Rennes se distinguent par un taux de personnels des bibliothèques ayant une ancienneté d'affectation de moins de 3 ans le plus faible (entre 11 % et 18 %). A contrario, les académies de Limoges, Lyon et Poitiers connaissent les taux les plus élevés (entre supérieur à 35 %).

Carte 8 - La part des agents ayant une ancienneté dans leur académie d'affectation de moins de 1 an au 1^{er} juin 2009

**Les personnels des bibliothèques ayant une ancienneté
dans leur académie d'affectation de moins de 3 ans
au 1er juin 2009**



Part agents ayant moins de 3 ans d'ancienneté
dans leur affectation actuelle

- < à 20 %
- 20 % à 24 %
- 25 % à 29 %
- >= 30 %

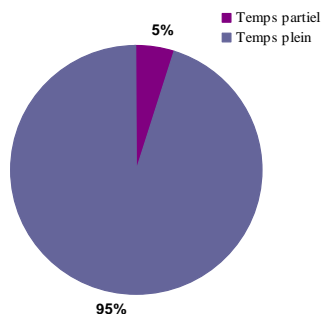
Source : Annuaire POPPEE BIB, au 1er juin 2009 - MAPINFO - DGRH C1-1

Les données relatives aux quotités de service proviennent des établissements. A ce jour, ces données restent partielles.

Les personnels à temps partiel

5 % des personnels des bibliothèques sont à temps partiel¹² (graphique 26).

Graphique 26 - Part des personnels de la filière des bibliothèques selon la quotité de travail au 1^{er} octobre 2009



Académie	Effectifs	Nbre agents à temps partiel	% d'agents à temps partiel
AIX-MARSEILLE	174	8	5%
AMIENS	77	12	16%
BESANCON	75	5	7%
BORDEAUX	176	8	5%
CAEN	58	5	9%
CLERMONT-FERRAND	82	2	2%
CORSE	9		0%
CRETEIL	227	7	3%
DIJON	72	14	19%
GRENOBLE	143	12	8%
LILLE	243	17	7%
LIMOGES	38	3	8%
LYON	351	31	9%
MARTINIQUE**	37	0	0%
MONTPELLIER	179	5	3%
NANCY-METZ	141	10	7%
NANTES	166	12	7%
NICE	88	1	1%
ORLEANS-TOURS	107	10	9%
NOUVELLE - CALEDONIE	10		0%
PARIS	884	24	3%
POITIERS	82	1	1%
REIMS	63	1	2%
RENNES	171	10	6%
REUNION	40	0	0%
ROUEN	96	5	5%
STRASBOURG	179	10	6%
TOULOUSE	192	7	4%
VERSAILLES	311	7	2%
AUTRES*	52	1	2%
ENSEMBLE	4 523	228	5%

La part des personnels à temps partiel par académie est comprise entre 1 % et 19 % contre 5 % pour la moyenne nationale. C'est dans les académies de Dijon (19 %) et Amiens (16 %) que la part d'agents à temps partiel est la plus élevée. En revanche les académies de Poitiers, Nice, Clermont-Ferrand, Reims, Paris, Créteil et Versailles connaissent une part d'agents à temps partiel parmi les plus faibles (1 % à 3 %).

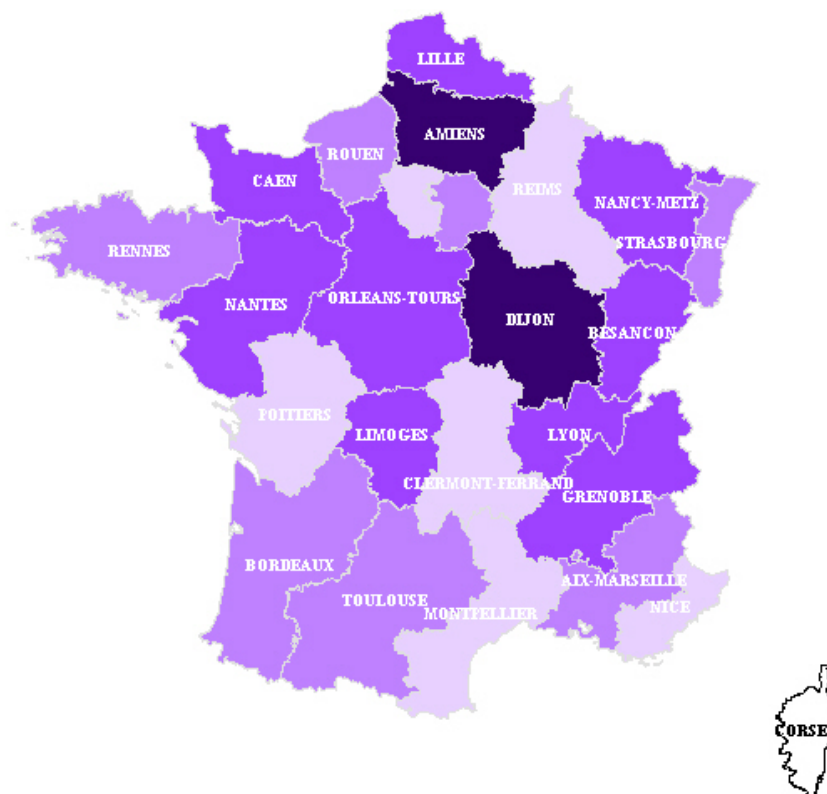
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Les agents affectés dans des établissements qui ne relèvent d'aucune académie (« Autres ») ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des cartes.

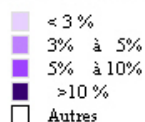
** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane

¹² Par temps partiel, il faut comprendre tous les agents ayant une quotité de service <1.

Part des personnels des bibliothèques à temps partiel au 1er juin 2009



Part des personnels de bibliothèque à temps partiel sur l'ensemble de la population



Source : Annuaire POPPEE BIB, au 1er juin 2009 - MAPINFO - DGRH C1-1

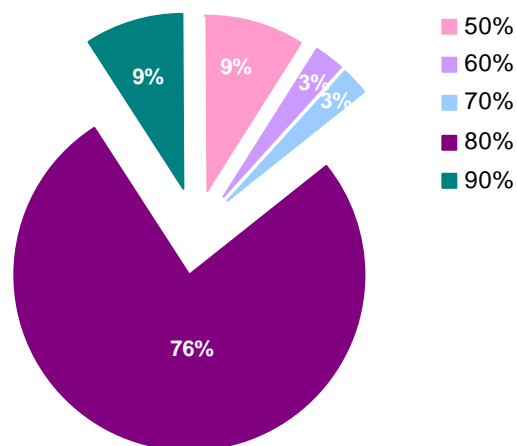
Parmi les agents à temps partiel, la quotité de 80 % est la plus sollicitée : plus de 7 agents sur 10 l'utilisent en octobre 2009. La quotité 90 % concerne 9 % des agents à temps partiel, de même que le mi-temps (graphique 27).

Tableau 40 - La répartition des personnels de la filière des bibliothèques à temps partiel selon leur quotité de travail au 1^{er} octobre 2009

Quotité de service	Effectifs	Pourcentage
50%	21	9%
60%	6	3%
70%	6	3%
80%	174	76%
90%	21	9%
Total temps partiel	228	100%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 27 - Les personnels de la filière des bibliothèques à temps partiel selon leur quotité de travail au 1^{er} octobre 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

● *Par catégorie*

C'est parmi les personnels de catégories B et C que l'on trouve la part d'agent à temps partiel la plus élevée : 6 % des agents de catégories B et C sont à temps partiel. A contrario, seuls 3 % des agents de catégorie A exercent à temps partiel (tableau 41).

Tableau 41 - Les personnels de la filière des bibliothèques par quotité de travail et par catégorie au 1^{er} octobre 2009

	Temps partiel	Temps plein	Pourcentage
A	41	1370	1 411
	3%	97%	100%
B	82	1194	1 276
	6%	94%	100%
C	105	1787	1 892
	6%	94%	100%
Ensemble	228	4351	4 579
	5%	95%	100%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

C'est parmi le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés que le temps partiel est le plus souvent sollicité : 7 % des bibliothécaires adjoints spécialisés sont à temps partiel (tableau 42).

Parmi les magasiniers des bibliothèques 6 % des agents sont à temps partiel. Les assistants des bibliothèques sont, quant à eux, 5 % à être en temps partiel.

Tableau 42 - Les personnels de la filière des bibliothèques par quotité de travail et par corps au 1^{er} octobre 2009

	Temps partiel	Temps plein	Pourcentage
Conservateurs généraux des bibliothèques		96	96
	0%	100%	100%
Conservateurs des bibliothèques	27	809	836
	3%	97%	100%
Bibliothécaires	14	465	479
	3%	97%	100%
Bibliothécaires adjoints spécialisés	67	900	967
	7%	93%	100%
Assistants des bibliothèques	15	294	309
	5%	95%	100%
Magasiniers des bibliothèques	105	1787	1 892
	6%	94%	100%
Ensemble	228	4 351	4 579
	5%	95%	100%

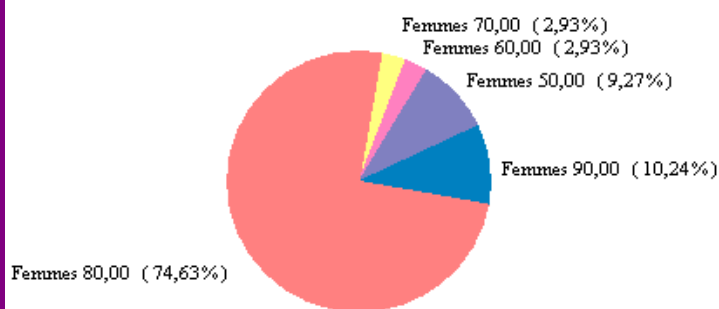
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

● *Par sexe*

Les femmes exercent plus souvent à temps partiel que les hommes : respectivement 6 % contre à peine 2 %.

Parmi les agents à temps partiel, plus de 90 % des hommes exercent à 80 % contre 75 % des femmes. En revanche, les femmes travaillent plus souvent à mi-temps que les hommes (graphiques 28a et 28b).

Graphique 28a - Les personnels de la filière des bibliothèques FEMMES selon leur quotité de travail au 1^{er} octobre 2009, en pourcentages



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 28b - Les personnels de la filière des bibliothèques HOMMES selon leur quotité de travail au 1^{er} octobre 2009, en pourcentages

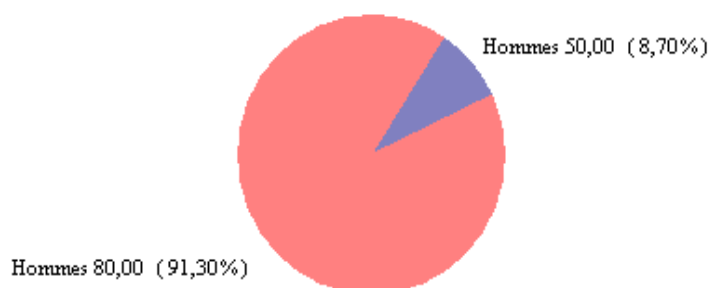
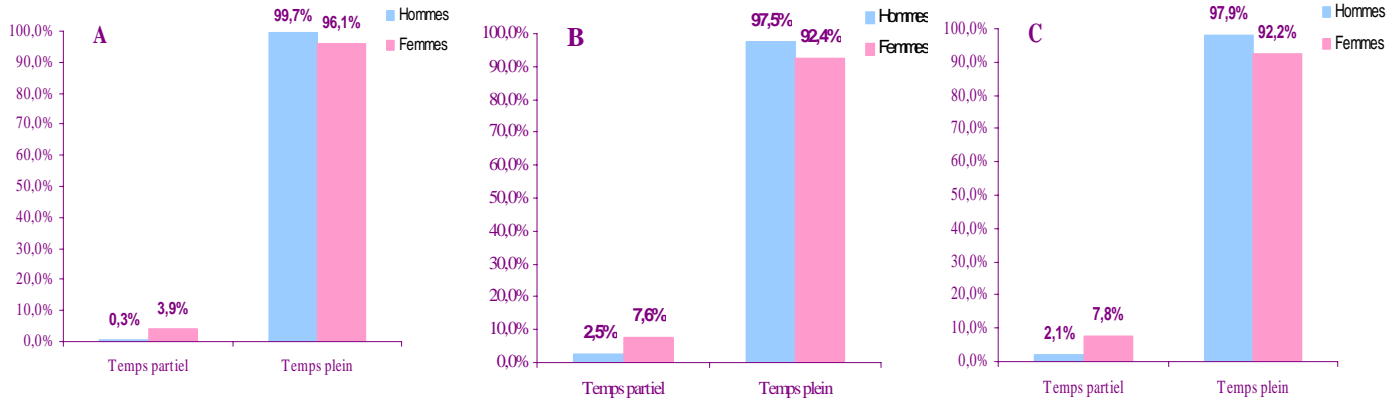


Tableau 43 - Les personnels de la filière des bibliothèques selon leur quotité de travail au 1^{er} octobre 2009, en pourcentages

	Femmes		Hommes		Ensemble
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	
50	19	9 %	2	9 %	21
60	6	3 %			6
70	6	3 %			6
80	153	75 %	21	91 %	174
90	21	10 %			21
Total temps partiel	205	100 %	23	100 %	228

C'est parmi les personnels de catégories A que la différence entre hommes et femmes en termes de temps partiel est la plus marquée : la part d'agent à temps partiel est près de 10 fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes (graphique 29c).

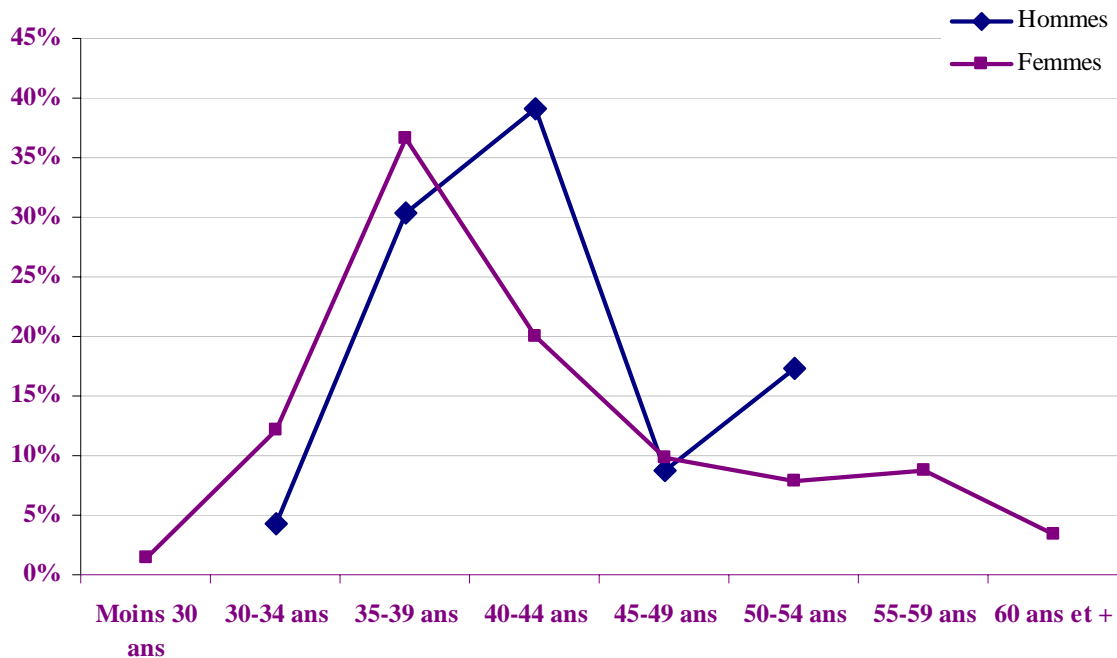
Graphiques 29a, 29b et 29c - Les personnels de la filière des bibliothèques selon le sexe et la quotité de travail au 1^{er} octobre 2009 pour les catégories A, B et C (Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)



● Par groupes d'âge

Le groupe d'âge modal¹³ des agents à temps partiel est entre 35 et 39 ans pour les femmes et 40-44 ans pour les hommes. Cependant, les femmes choisissent de travailler à temps partiel plus rapidement que les hommes (entre 25 et 29 ans pour les femmes contre 30 à 34 ans pour les hommes). Entre 45 et 49 ans, la part d'agent à temps partiel entre hommes et femmes est identique (graphiques 30a et 30b).

Graphique 30 - Part des personnels de la filière des bibliothèques à temps partiel selon le groupe d'âge et le sexe



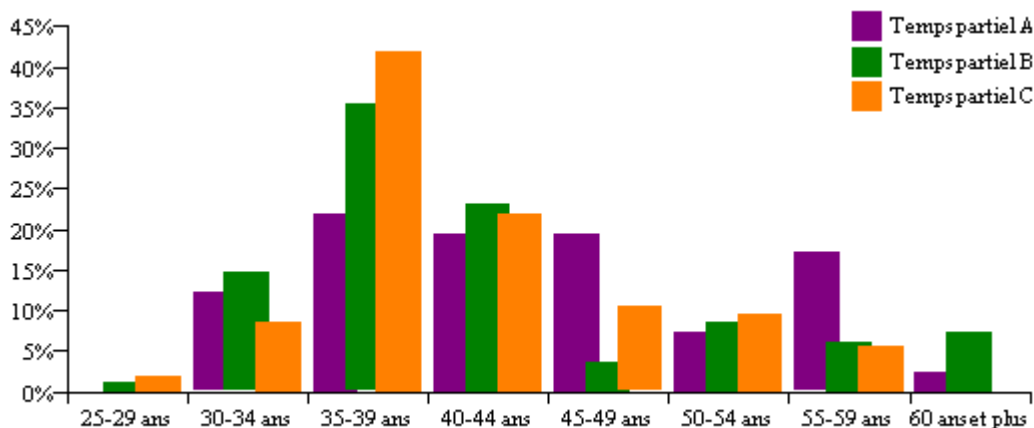
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

¹³ Le groupe d'âge modal se définit comme le groupe qui compte le plus fort effectif.

Le temps partiel correspond à deux périodes d'âges principales : entre 35 et 44 ans pour élever les enfants, et aux alentours de 55 ans avec l'introduction du dispositif de cessation progressive d'activité (comme on pourra le constater ultérieurement).

Il est à noter, cependant, la particularité des personnels de catégorie A : avant 45 ans la part des agents à temps partiel est la plus faible et à l'inverse, après 45 ans, cette part est la plus élevée (graphique 31).

Graphique 31 - Part des personnels de la filière bibliothèque à temps partiel selon la catégorie et le groupe d'âge au 1^{er} octobre 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 44 - Les personnels de la filière bibliothèque à temps partiel selon la catégorie et le groupe d'âge au 1^{er} octobre 2009

	A		B		C		Ensemble	
	Temps partiel	Pourcentage	Temps partiel	Pourcentage	Temps partiel	Pourcentage	Temps partiel	Pourcentage
Moins 30 ans		0%	1	1%	2	2%	3	1%
30-34 ans	5	12%	12	15%	9	9%	26	11%
35-39 ans	9	22%	29	35%	44	42%	82	36%
40-44 ans	8	20%	19	23%	23	22%	50	22%
45-49 ans	8	20%	3	4%	11	10%	22	10%
50-54 ans	3	7%	7	9%	10	10%	20	9%
55-59 ans	7	17%	5	6%	6	6%	18	8%
60 ans et plus	1	2%	6	7%		0%	7	3%
Ensemble	41	100%	82	100%	105	100%	228	100%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Le temps partiel correspond à deux périodes d'âges principales (entre 35 et 44 ans et vers 55 ans) s'observe également quel que soit le sexe. Cependant, la répartition chez les hommes est plus uniforme du fait de l'effectif total à temps partiel plus faible (23 hommes sont à temps partiel contre 205 pour les femmes).

Tableau 45 - Les personnels de la filière bibliothèque à temps partiel selon le corps et le groupe d'âge au 1^{er} octobre 2009

	Conservateurs généraux des bibliothèques		Conservateurs des bibliothèques		Bibliothécaires		Bibliothécaires adjoints spécialisés		Assistants des bibliothèques		Magasiniers des bibliothèques		Ensemble	
	Temps partiel	Pourcentage	Temps partiel	Pourcentage	Temps partiel	Pourcentage	Temps partiel	Pourcentage	Temps partiel	Pourcentage	Temps partiel	Pourcentage	Temps partiel	Pourcentage
Moins 30 ans				0%		0%	1	1%		0%	2	2%	3	1%
30-34 ans			4	15%	1	7%	11	16%	1	7%	9	9%	26	11%
35-39 ans			4	15%	5	36%	23	34%	6	40%	44	42%	82	36%
40-44 ans			6	22%	2	14%	14	21%	5	33%	23	22%	50	22%
45-49 ans			7	26%	1	7%	3	4%		0%	11	10%	22	10%
50-54 ans			3	11%		0%	6	9%	1	7%	10	10%	20	9%
55-59 ans			3	11%	4	29%	4	6%	1	7%	6	6%	18	8%
60 ans et plus				0%	1	7%	5	7%	1	7%		0%	7	3%
Ensemble			27	100%	14	100%	67	100%	15	100%	105	100%	228	100%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Il ne se dégage pas de tendance précise concernant les temps partiels pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires. En revanche, en ce qui concerne les bibliothécaires adjoints spécialisés et les assistants des bibliothèques on constate une tendance similaire à celle observée pour l'ensemble de la population à savoir un temps partiel important entre 35 et 44 ans et aux alentours de 55 ans.

Les magasiniers des bibliothèques, quant à eux, voient leur part d'agents à temps partiel diminuer avec l'âge.

Globalement, on retrouve la même tendance pour les bibliothécaires adjoints spécialisés et les magasiniers des bibliothèques : c'est entre 35 et 45 ans que la part d'agents à temps partiel est la plus importante.

Les conservateurs des bibliothèques se distinguent puisque l'on retrouve un pic entre 45 et 49 ans.

Les bibliothécaires connaissent deux pics : entre 35 et 39 ans (36 %) et entre 55 et 59 ans (29 %).

🕒 Les personnels à temps partiel selon leur modalité de service

- *D'un point de vue général*

Tableau 46 - La répartition des personnels des bibliothèques à temps partiel selon leur modalité de service au 1^{er} octobre 2009

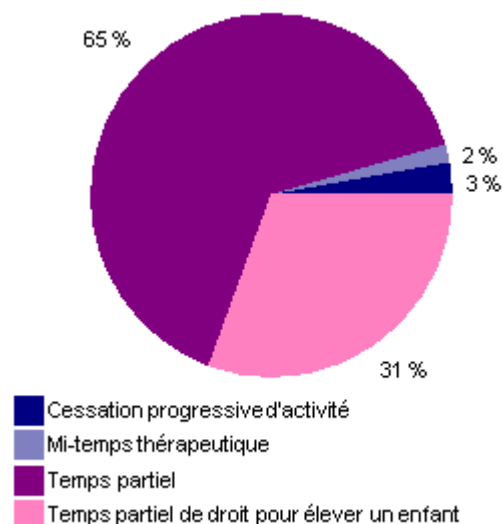
Modalité de service	Effectifs	Pourcentages
Cessation progressive d'activité	6	3%
Mi-temps thérapeutique	4	2%
Temps partiel	148	65%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	70	31%
Ensemble	228	100%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Parmi les personnels des bibliothèques à temps partiel, près d'un tiers le sont de droit pour élever un enfant.

3 % le sont dans le cadre d'une cessation progressive d'activité et 2 % pour des raisons thérapeutiques.

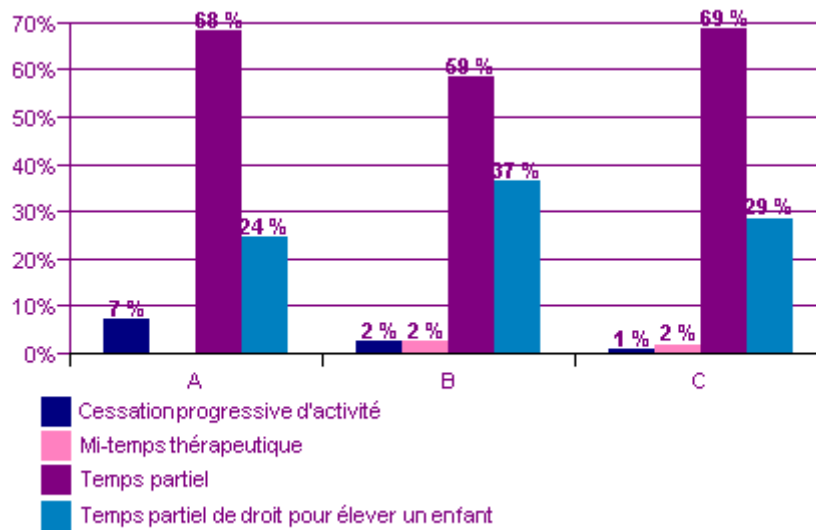
Graphique 32 - Les personnels des bibliothèques à temps partiel selon leur modalité de service au 1^{er} octobre 2009



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

- *Par catégorie et corps*

Une tendance similaire s'observe entre les catégories : les temps partiels et les temps partiels de droit pour élever un enfant sont les plus courants. Les personnels de catégorie B se distinguent avec plus d'un tiers bénéficiant d'un temps partiel de droit pour élever un enfant (tableau 47, graphique 33).

Graphique 33 - Les personnels de la filière des bibliothèques à temps partiel selon leur modalité de service et leur catégorie au 1^{er} octobre 2009

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 47 - La répartition des personnels de la filière des bibliothèques à temps partiel selon leur modalité de service et leur catégorie au 1^{er} octobre 2009

	A		B		C		Ensemble
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	
Cessation progressive d'activité	3	7%	2	2%	1	1%	6
Mi-temps thérapeutique			2	2%	2	2%	4
Temps partiel	28	68%	48	59%	72	69%	148
Temps partiel de droit pour élever un enfant	10	24%	30	37%	30	29%	70
Total	41	100%	82	100%	105	100%	228

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

● *Par sexe*

Pour les hommes comme pour les femmes, le temps partiel le plus demandé est le temps partiel de droit commun (66 % pour les femmes contre 52 % pour les hommes) et le temps partiel de droit pour élever un enfant (30 % pour les femmes contre 39 % pour les hommes) (tableau 48).

Tableau 48 - La répartition des personnels de la filière des bibliothèques à temps partiel selon la modalité de service et le sexe au 1^{er} octobre 2009

	Femmes		Hommes		Ensemble
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	
Cessation progressive d'activité	6	3%			6
Mi-temps thérapeutique	2	1%	2	9%	4
Temps partiel	136	66%	12	52%	148
Temps partiel de droit pour élever un enfant	61	30%	9	39%	70
Total	205	100%	23	100%	228

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

- *Par groupe d'âge*

Avant 55 ans, on retrouve la même tendance générale : ce sont le temps partiel de droit commun et celui de droit pour élever un enfant qui sont le plus souvent sollicités. Mais à partir de 50 ans, les temps partiels de droit pour élever un enfant sont remplacés par mi-temps thérapeutiques et les cessations progressives d'activité (tableau 49).

Tableau 49 - La répartition des personnels de la filière des bibliothèques à temps partiel selon la modalité de service et le groupe d'âges au 1^{er} octobre 2009

	25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 ans et plus		Ensemble
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Cessation progressive d'activité													5	28%	1	14%	6
Mi-temps thérapeutique							1	2%			2	10%	1	6%			4
Temps partiel			8	31%	43	52%	42	84%	19	86%	18	90%	12	67%	6	86%	148
Temps partiel de droit pour élever un enfant	3	100%	18	69%	39	48%	7	14%	3	14%							70
Total	3	100%	26	200%	82	200%	50	300%	22	200%	20	200%	18	300%	7	200%	228

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

L'effectif trop réduit d'agents à temps partiel ne nous permet de faire une analyse significative selon le sexe et le groupe d'âges.

Les remontées partielles dans l'annuaire permettent d'étudier exclusivement les congés de longue durée et les congés de longue maladie.

Les congés de longue durée et de longue maladie accordés au titre de l'année 2009

Les congés de longue durée sont majoritaires (58 %). L'âge moyen de l'agent est d'ailleurs plus élevé chez ceux placés dans ce type de congés (53 ans contre 47 ans pour les agents placés dans un congé de longue maladie).

Tableau 50 - Les congés de longue durée et de longue maladie accordés au titre de l'année 2009

	Nombre de congés	Répartition du nombre de congés	Nombre d'agents	Proportion d'agents ayant pris au moins un congé en 2009 (sur 4 579)	Age moyen de l'agent	Nombre de jours moyen par congé (week-end et jours fériés compris)	Nombre de jours médian par congé (week-end et jours fériés compris)
Congé de longue durée non imputable au service	44	58%	44	1%	52,8	254	273
Congé de longue maladie non imputable au service	32	42%	24	1%	46,9	236	183
Total	76	100%	68	1%	50,7	246	272

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

C'est dans le corps des magasiniers des bibliothèques que les agents ont été le plus souvent placés en congé de longue durée ou en congé de longue maladie.

Tableau 51 - Les congés de longue durée et de longue maladie accordés au titre de l'année 2009

	Congé de longue durée non imputable au service		Congé de longue maladie non imputable au service		Ensemble
	Effectifs	Effectifs / agents en activité	Effectifs	Effectifs / agents en activité	
Conservateurs généraux des bibliothèques	1	1,0%			1
Conservateurs des bibliothèques	6	0,7%	1	0,1%	7
Bibliothécaires	1	0,2%	1	0,2%	2
Bibliothécaires adjoints spécialisés	2	0,2%	1	0,1%	3
Assistants des bibliothèques	1	0,3%	3	1,0%	4
Magasiniers des bibliothèques	33	1,8%	18	1,0%	51
Ensemble	44	1,0%	24	0,5%	68

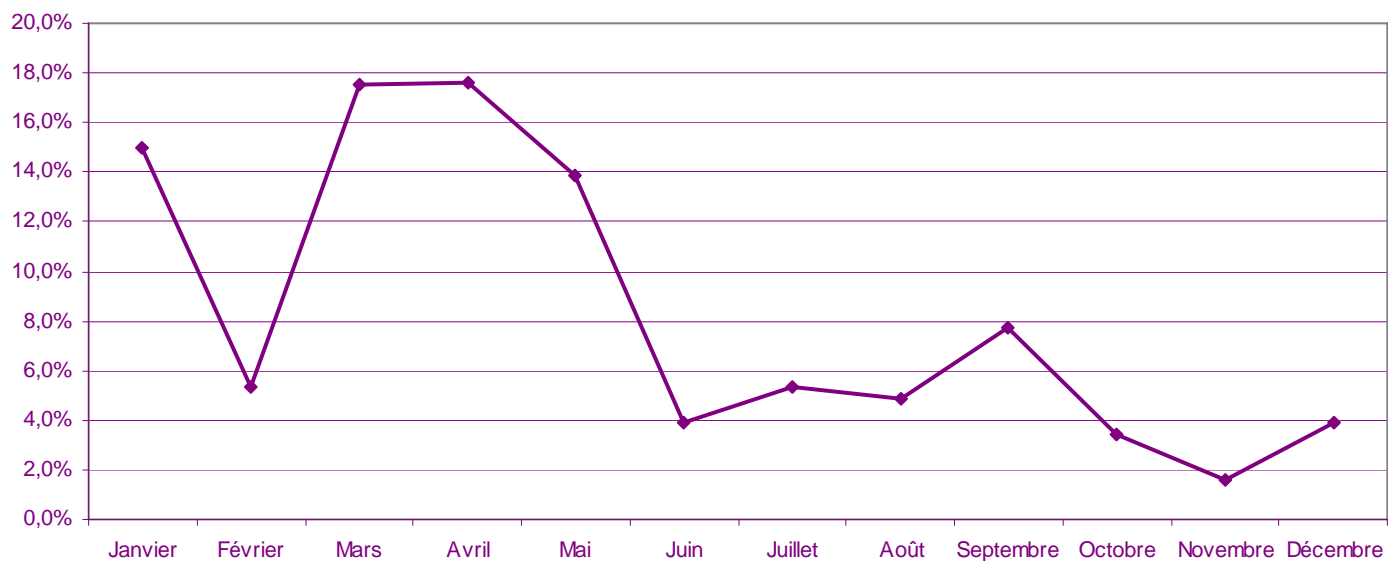
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Répartition des congés au cours de l'année 2009

Tableau 52 - Les congés de longue durée et de longue maladie accordés au titre de l'année 2009 selon le mois du début du congé

	janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août		septembre		octobre		novembre		décembre	
	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen
Congé de longue durée non imputable au service	5	295	1	364	6	324	8	296	6	309	3	182	2	319	3	213	5	180	2	227	2	60	1	181
Congé de longue maladie non imputable au service	7	232	3	211	5	266	3	308	3	244	1	182	2	183	1	272	3	180	1	181	1	180	2	273
Total	12	255	4	249	11	298	11	299	9	287	4	182	4	251	4	228	8	180	3	211	3	100	3	243

Graphique 34 - Les congés de longue durée et de longue maladie accordés au titre de l'année 2009 selon le mois du début du congé, en pourcentage



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Les congés de longue durée et de longue maladie accordés au titre de l'année 2009 le sont essentiellement en janvier et sur la période de mars à mai.

📊 Répartition des congés par tranches d'âges

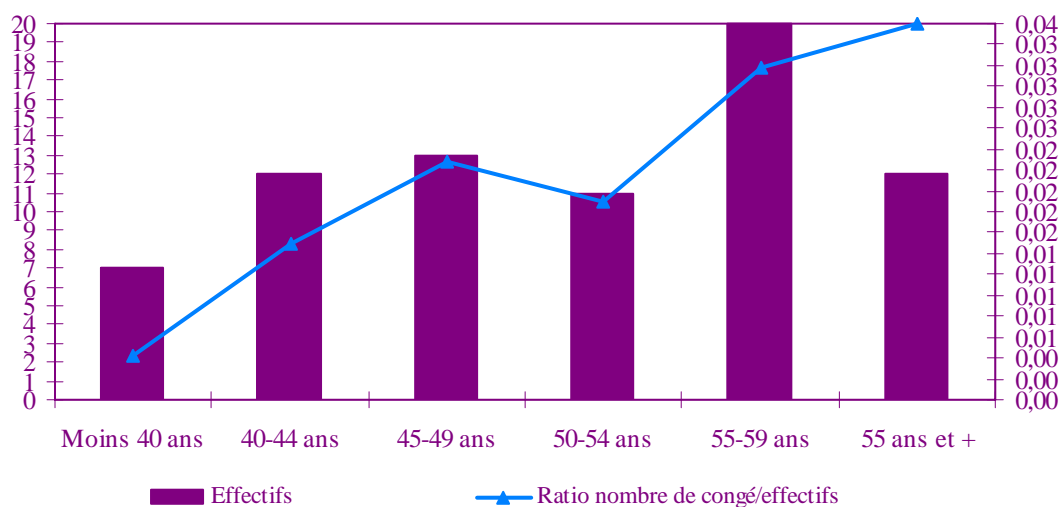
Tableau 53 - Les congés de longue durée et de longue maladie accordés au titre de l'année 2009 par tranches d'âges

	Moins de 40 ans		40 à 44 ans		45 à 49 ans		50 à 54 ans		55 à 59 ans		60 ans et +	
	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen	Nombre de congés	Nombre de jours moyen
Congé de longue durée non imputable au service	2	151	4	181	7	285	9	266	14	275	8	273
Congé de longue maladie non imputable au service	5	251	8	246	6	263	3	334	6	164	4	182
Total	7	222	12	224	13	275	12	284	20	242	12	243
Effectif en activité	1 659		804		572		580		630		334	
Nombre de congé/effectifs	0,00		0,01		0,02		0,02		0,03		0,04	

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

C'est dans la tranche d'âges des 55-59 ans que le nombre de congés est le plus important.

Graphique 35 - Les congés de longue durée et de longue maladie accordés au titre de l'année 2009 selon la tranche d'âges



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Si on rapporte le nombre de congés de longue durée et de longue maladie à l'effectif de chaque tranche d'âges, il apparaît que c'est dans la tranche d'âge des 55 ans et plus que le nombre de congés est le plus important. A noter, la part importante dans la tranche d'âge des 45-49 ans

Répartition des congés par tranches d'âges et par académie

Les académies dans lesquelles le nombre de congés de longue durée ou de longue maladie pris en 2009 est le plus important sont celles de Paris, Créteil et Lyon. Si on rapporte à l'effectif de chaque académie, c'est dans l'académie de Nancy que le nombre de congés est le plus important.

Tableau 54 - Les congés de longue durée et de longue maladie accordés au titre de l'année 2009 par tranches d'âges et par académie

	Moins de 40 ans		40 à 49 ans		50 ans et +		Ensemble	
	Effectifs	Nombre de congés	Effectifs	Nombre de congés	Effectifs	Nombre de congés	Effectifs	Nombre de congés
Aix-Marseille	56	1	40	1	82	2	178	4
Amiens	24		22		31		77	0
Besançon	27		34		15	2	76	2
Bordeaux	58		52		70	1	180	1
Caen	23		15		23		61	0
Clermont-Ferrand	29		24		26	2	79	2
Corse	3		3		4		10	0
Créteil	77		81	1	73	4	231	5
Dijon	29		20	1	25		74	1
Grenoble	64		33		47	2	144	2
Lille	126		67	1	49	1	242	2
Limoges	17	1	10		13		40	1
Lyon	154		113	2	91	4	358	6
Martinique	6		20		15		41	0
Montpellier	57		65		61	1	183	1
Nancy	44	1	41	2	57	2	142	5
Nantes	67	1	63		36	1	166	2
Nice	27		22	1	41	1	90	2
Nouvelle Calédonie	4		6		1		11	0
Orléans-Tours	43		37	3	28		108	3
Paris	318	2	239	8	340	14	897	24
Poitiers	32		25	2	29		86	2
Reims	33		21		12		66	0
Rennes	49		50	1	75	1	174	2
Réunion	15		12		14		41	0
Rouen	40	1	30		27	2	97	3
Strasbourg	66		62	2	53	3	181	5
Toulouse	57		68		68	1	193	1
Versailles	95		89		117		301	0
Autres	19		12		21		52	0
Total	1 659	7	1 376	25	1 544	44	4 579	76

** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

⑤ Représentation du taux de personnes placés au moins une fois en congé de longue durée ou de longue maladie en 2009

Si on rapporte le nombre d'agent placé au moins une fois en congé de longue durée ou de longue maladie sur l'effectif en activité par académie, il apparaît que les taux les plus élevés concernent les académies de Rouen (3,1 %) et d'Orléans-Tours (2,8 %).

Tableau 55 - Les congés de longue durée et de longue maladie accordés au titre de l'année 2009 par académie

	Congé de longue durée non imputable au service	Congé de longue maladie non imputable au service	Total	Nombre d'agents placés au moins une fois en congé longue durée ou longue maladie en 2009	% sur l'effectif en activité
Aix-Marseille	3	1	4	4	2,2%
Amiens					0,0%
Besançon	1	1	2	1	1,3%
Bordeaux	1		1	1	0,6%
Caen					0,0%
Clermont-Ferrand	2		2	2	2,5%
Corse					0,0%
Créteil	2	3	5	4	1,7%
Dijon	1		1	1	1,4%
Grenoble	2		2	2	1,4%
Lille	1	1	2	2	0,8%
Limoges		1	1	1	2,5%
Lyon	3	3	6	4	1,1%
Martinique**					0,0%
Montpellier	1		1	1	0,5%
Nancy	5		5	5	3,5%
Nantes	1	1	2	2	1,2%
Nice	1	1	2	2	2,2%
Nouvelle Calédonie					0,0%
Orléans-Tours	1	2	3	3	2,8%
Paris	13	11	24	22	2,5%
Poitiers	1	1	2	1	1,2%
Reims					0,0%
Rennes	1	1	2	2	1,1%
Réunion					0,0%
Rouen	2	1	3	3	3,1%
Strasbourg	1	4	5	4	2,2%
Toulouse	1		1	1	0,5%
Versailles					0,0%
Total	44	32	76	68	1,5%

** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Le faible effectif ne permet pas de faire une analyse détaillée pertinente par tranche d'âges et par académie. Toutefois, à titre d'information, le tableau ci-après reprend les agents placés au moins une fois en congé de longue durée ou de longue maladie par tranche d'âges et par académie.

Tableau 56 - Les agents placés au moins une fois en congé de longue durée et de longue maladie dans l'année 2009 par tranches d'âges et par académie

	Moins de 40 ans			40 à 49 ans			50 ans et +		
	Effectifs	Nombre d'agents placés au moins une fois en congé	%	Effectifs	Nombre d'agents placés au moins une fois en congé	%	Effectifs	Nombre d'agents placés au moins une fois en congé	%
Aix-Marseille	56	1	2%	40	1	3%	82	2	2%
Amiens	24		0%	22		0%	31		0%
Besançon	27		0%	34		0%	15	1	7%
Bordeaux	58		0%	52		0%	70	1	1%
Caen	23		0%	15		0%	23		0%
Clermont-Ferrand	29		0%	24		0%	26	2	8%
Corse	3		0%	3		0%	4		0%
Créteil	77		0%	81	1	1%	73	3	4%
Dijon	29		0%	20	1	5%	25		0%
Grenoble	64		0%	33		0%	47	2	4%
Lille	126		0%	67	1	1%	49	1	2%
Limoges	17	1	6%	10		0%	13		0%
Lyon	154		0%	113	1	1%	91	3	3%
Martinique	6		0%	20		0%	15		0%
Montpellier	57		0%	65		0%	61	1	2%
Nancy	44	1	2%	41	2	5%	57	2	4%
Nantes	67	1	1%	63		0%	36	1	3%
Nice	27		0%	22	1	5%	41	1	2%
Nouvelle Calédonie	4		0%	6		0%	1		0%
Orléans-Tours	43		0%	37	3	8%	28		0%
Paris	318	2	1%	239	8	3%	340	12	4%
Poitiers	32		0%	25	1	4%	29		0%
Reims	33		0%	21		0%	12		0%
Rennes	49		0%	50	1	2%	75	1	1%
Réunion	15		0%	12		0%	14		0%
Rouen	40	1	3%	30		0%	27	2	7%
Strasbourg	66		0%	62	2	3%	53	2	4%
Toulouse	57		0%	68		0%	68	1	1%
Versailles	95		0%	89		0%	117		0%
Autres	19		0%	12		0%	21		0%
Total	1 659	7	0%	1 376	23	2%	1 544	38	2%

** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

FINS DE FONCTION

Les départs – La retraite

Les départs entre 2000 et 2008, tous motifs confondus

- *Quelle que soit la position précédente*

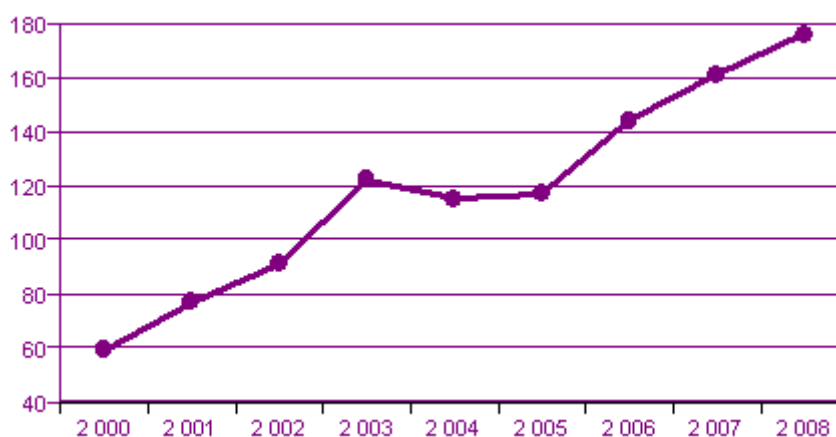
Entre 2000 et 2008, le nombre de départs (quel que soit le motif) n'a cessé d'augmenter passant respectivement de 59 à 176 (tableau 57, graphique 36).

Tableau 57 - Le nombre de départs des personnels de la filière des bibliothèques de 2000 à 2008

Année	Nombre de départs
2000	59
2001	77
2002	91
2003	122
2004	115
2005	117
2006	144
2007	161
2008	176
Total	1 062

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 36 - Le nombre de départs des personnels de la filière des bibliothèques de 2000 à 2008



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Quelle que soit l'année, le nombre de départs le plus important concerne les départs en retraite : sur ces huit dernières années plus de 8 départs sur 10 sont des départs en retraite. C'est en 2000 et 2001 que les départs à la retraite ont été proportionnellement les moins importants (respectivement 76,3 % et 76,6 % des départs). A contrario, c'est en 2007 que la part des retraites sur l'ensemble des départs est la plus élevée : 91,3 %.

Tableau 58 - Le nombre de départs des personnels de la filière des bibliothèques de 2000 à 2008

	Décès	Démission	Fin de stage	Fin détachement	Radiation	Retraite	Révocation	Ensemble
2000	4	2	7		1	45		59
2001	8	1	9			59		77
2002	6	1	2			80	2	91
2003	4		14	1		103		122
2004	15	1	4	2		93		115
2005	5	2	1	4		105		117
2006	12		1	4	1	126		144
2007	6		1	6	1	147		161
2008	11		1	8		155	1	176
Total	71	7	40	25	3	913	3	1 062

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

● Suite à une position en activité

Pour les agents ayant eu comme position précédente une position d'activité, quelle que soit l'année, le nombre de départs le plus important concerne toujours les départs en retraite. C'est en 2001 que la part des départs pour cause de retraite a été la moins importante (77,0 %). En revanche, en 2007, cette part est la plus importante.

Tableau 59a - Le nombre de départs des personnels de la filière des bibliothèques faisant suite à une position d'activité de 2000 à 2008

	Décès	Démission	Fin de stage	Fin détachement	Radiation	Retraite	Révocation	Ensemble
2000	4	1	1		1	41		48
2001	8	1	8			57		74
2002	6	1	2			64	2	75
2003	4		6	1		93		104
2004	14	1	3	2		80		100
2005	5	2	1	4		101		113
2006	12			4	1	113		130
2007	6		1	6		143		156
2008	10		1	8		152	1	172
Total	69	6	23	25	2	844	3	972

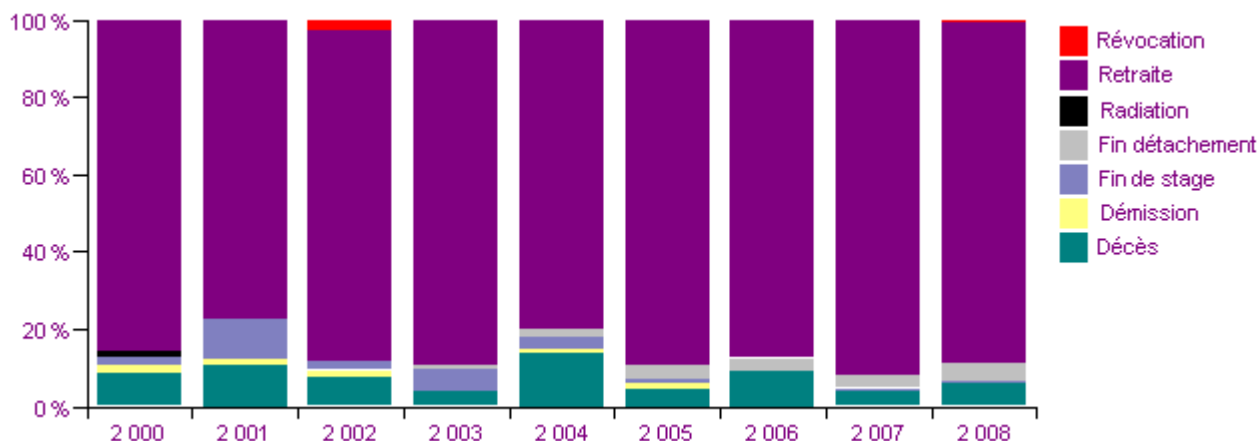
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 59b - Les départs des personnels de la filière des bibliothèques faisant suite à une position d'activité de 2000 à 2008, en pourcentage

	Décès	Démission	Fin de stage	Fin détachement	Radiation	Retraite	Révocation	Ensemble
2000	8,3 %	2,1 %	2,1 %		2,1 %	85,4 %		100,0 %
2001	10,8 %	1,4 %	10,8 %			77,0 %		100,0 %
2002	8,0 %	1,3 %	2,7 %			85,3 %	2,7 %	100,0 %
2003	3,8 %		5,8 %	1,0 %		89,4 %		100,0 %
2004	14,0 %	1,0 %	3,0 %	2,0 %		80,0 %		100,0 %
2005	4,4 %	1,8 %	0,9 %	3,5 %		89,4 %		100,0 %
2006	9,2 %			3,1 %	0,8 %	86,9 %		100,0 %
2007	3,8 %		0,6 %	3,8 %		91,7 %		100,0 %
2008	5,8 %		0,6 %	4,7 %		88,4 %	0,6 %	100,0 %
Total	7,1 %	0,6 %	2,4 %	2,6 %	0,2 %	86,8 %	0,3 %	100,0 %

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 37 - Les départs des personnels de la filière des bibliothèques faisant suite à une position d'activité de 2000 à 2008, en pourcentage



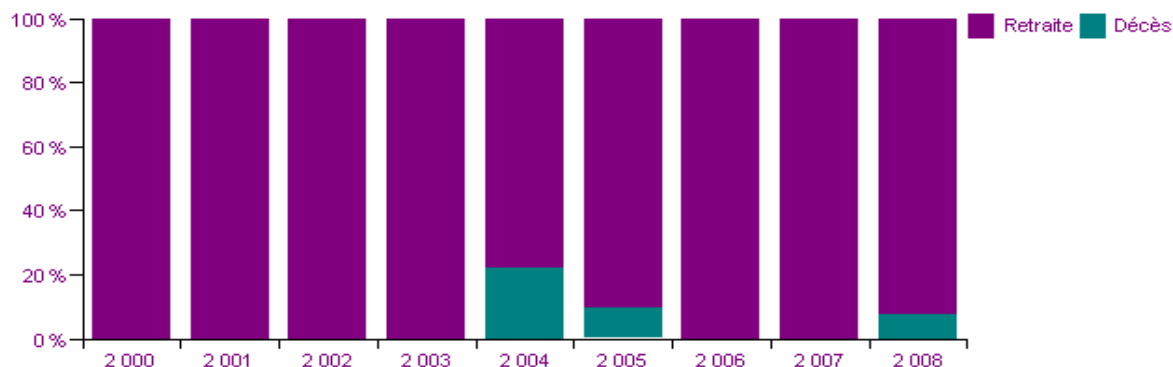
• Les types de départs par corps

Graphique 38a et tableau 60a - Les départs des **conservateurs généraux des bibliothèques** faisant suite à une position d'activité de 2000 à 2008

	Décès	Retraite	Ensemble
2000		6	6
2001		8	8
2002		10	10
2003		11	11
2004	2	7	9
2005	1	9	10
2006		15	15
2007		12	12
2008	1	12	13
Total	4	90	94

Depuis 2000, le nombre de départs des conservateurs généraux des bibliothèques (tous motifs confondus) a fluctué entre 6 (en 2000) et 15 (en 2006).

Quelle que soit l'année, le motif de départ le plus fréquent est le départ en retraite (96 %).



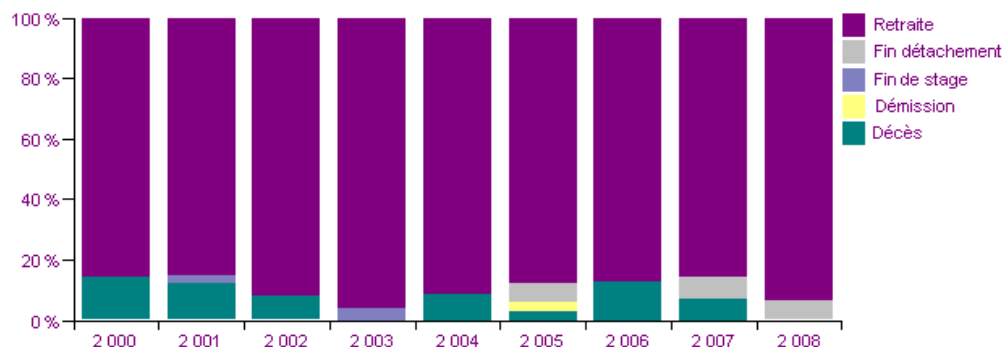
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 38b et tableau 60b - Les départs des **conservateurs des bibliothèques** faisant suite à une position d'activité de 2000 à 2008

	Décès	Démission	Fin de stage	Fin détachement	Retraite	Ensemble
2000	2				12	14
2001	4		1		28	33
2002	2				23	25
2003			1		23	24
2004	2				21	23
2005	1	1		2	29	33
2006	4				27	31
2007	3			3	36	42
2008				2	29	31
Total	18	1	2	7	228	256

Depuis 2000, le nombre de départs des conservateurs des bibliothèques (tous motifs confondus) a doublé : il est passé de 12 en 2000 à 29 en 2008. C'est en 2007 que le nombre de départs est le plus important (36 départs).

Quelle que soit l'année, le motif de départ le plus fréquent est le départ en retraite (89 %).



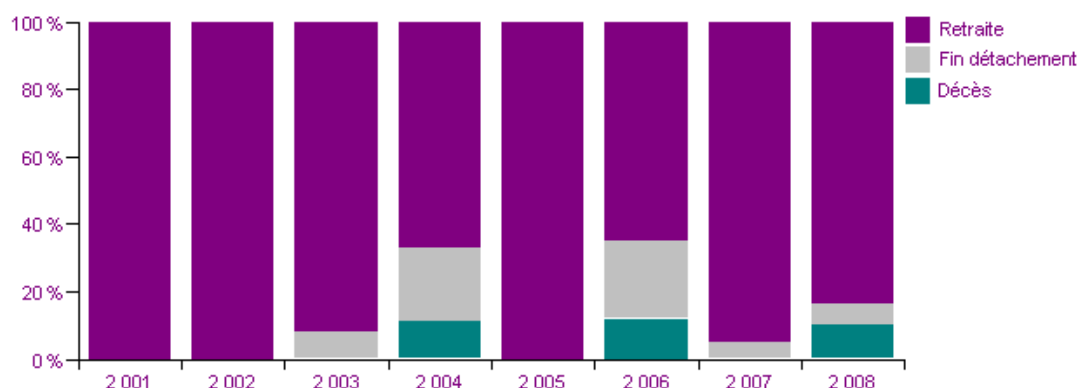
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 38c et tableau 60c - Les départs des **bibliothécaires** faisant suite à une position d'activité de 2000 à 2008

	Décès	Fin détachement	Retraite	Ensemble
2001			3	3
2002			5	5
2003		1	11	12
2004	1	2	6	9
2005			13	13
2006	2	4	11	17
2007		1	18	19
2008	3	2	25	30
Total	6	10	92	108

Depuis 2000, le nombre de départs des bibliothécaires (tous motifs confondus) a été multiplié par dix : il est passé de 3 en 2000 à 30 en 2008. C'est en 2008 que le nombre de départs est le plus important (30 départs).

Quelle que soit l'année, le motif de départ le plus fréquent est le départ en retraite (85 %).



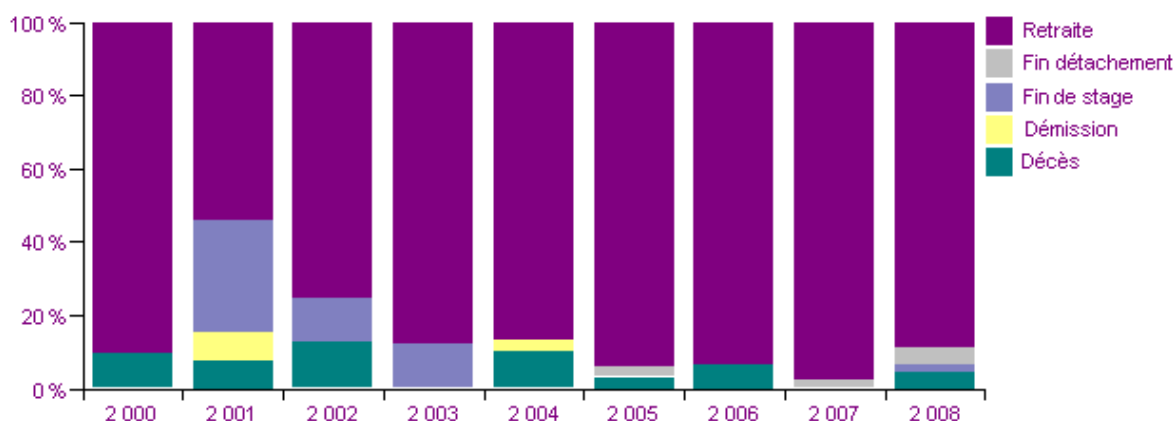
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 38d et tableau 60d - Les départs des **bibliothécaires adjoints spécialisés** faisant suite à une position d'activité de 2000 à 2008

	Décès	Démission	Fin de stage	Fin détachement	Retraite	Ensemble
2000	1				9	10
2001	1		1	4	7	13
2002	1		1	1	6	8
2003			3		21	24
2004	3		1		26	30
2005	1			1	30	32
2006	2				28	30
2007				1	37	38
2008	2		1	2	40	45
Total	11	2	9	4	204	230

Depuis 2000, le nombre de départs des bibliothécaires adjoints spécialisés (tous motifs confondus) a quadruplé : il est passé de 10 en 2000 à 45 en 2008. C'est en 2008 que le nombre de départs est le plus important (45 départs).

Quelle que soit l'année, le motif de départ le plus fréquent est le départ en retraite (89 %).



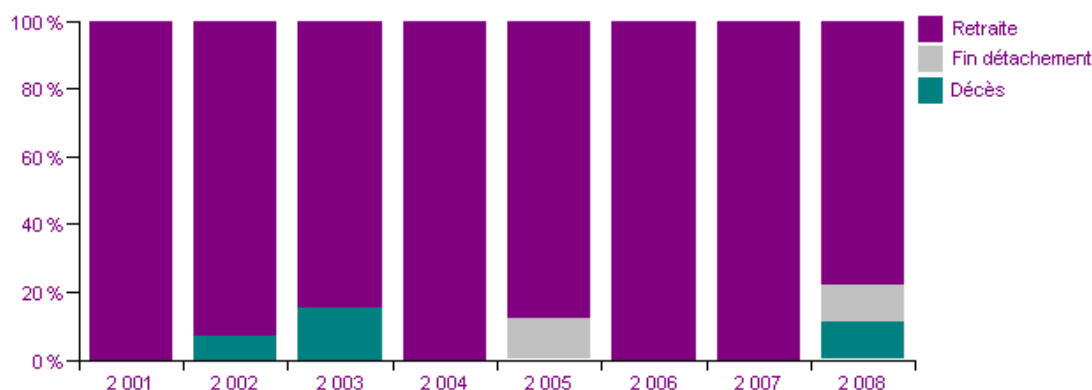
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 38e et tableau 60e - Les départs des **assistants des bibliothèques** faisant suite à une position d'activité de 2000 à 2008

	Décès	Fin détachement	Retraite	Ensemble
2001			4	4
2002	1		13	14
2003	2		11	13
2004			6	6
2005		1	7	8
2006			8	8
2007			5	5
2008	1	1	7	9
Total	4	2	61	67

Depuis 2000, le nombre de départs des assistants des bibliothèques (tous motifs confondus) a fluctué entre 4 (en 2000) et 14 (en 2002 et 2003). C'est en 2002 et 2003 que le nombre de départs est le plus important (14 départs).

Quelle que soit l'année, le motif de départ le plus fréquent est le départ en retraite (89 %).



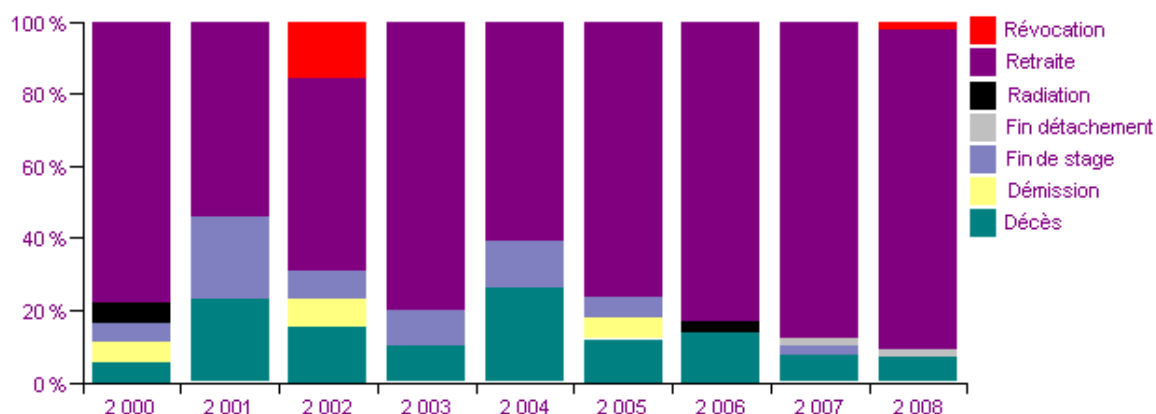
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 38f et tableau 60f - Les départs des **magasiniers des bibliothèques** faisant suite à une position d'activité de 2000 à 2008

	Décès	Démission	Fin de stage	Fin détachement	Radiation	Retraite	Révocation	Ensemble
2000	1		1		1	14		18
2001	3			3		7		13
2002	2	1	1			7	2	13
2003	2			2		16		20
2004	6			3		14		23
2005	2	1	1			13		17
2006	4				1	24		29
2007	3			1		35		40
2008	3				1	39	1	44
Total	26	3	12	2	2	169	3	217

Depuis 2000, le nombre de départs des magasiniers des bibliothèques (tous motifs confondus) a fluctué entre 13 (en 2002) et 44 (en 2008). C'est en 2008 que le nombre de départs est le plus important (44 départs).

Pour la plupart des années, le motif de départ le plus fréquent est le départ en retraite (78 %). Les années 2001 et 2004 se distinguent avec des motifs de départs différents : pour 20 % des agents en 2001 le départ est lié à un décès, 26 % en 2004.



- *Age moyen par motif de départs*

L'âge moyen lors du départ a augmenté depuis 2000. En effet, il est passé de 57,5 ans en 2000 à 59,4 ans en 2008. En 2005 et 2007, on observe une baisse assez importante de l'âge moyen lors du départ : respectivement 51,8 ans et 51,6 ans.

L'âge moyen lors du départ varie selon le motif de départ, et ce quelle que soit l'année. Pour la plupart des motifs, l'âge moyen du départ varie entre 2000 et 2008. En ce qui concerne, les départs en retraite on constate que l'âge moyen est quasi stable entre ces deux dates : il fluctue entre 59,7 ans en 2002 et 60,7 ans en 2008.

Tableau 61 – Age moyen lors du départ 2000 à 2008 pour les agents faisant suite à une activité

	Décès	Démission	Fin de stage	Fin détachement	Radiation	Retraite	Révocation	Ensemble
2000	45,5	47,0	30,0		43,0	59,9		57,5
2001	44,0	57,0	40,3			60,3		55,4
2002	51,7	31,0	40,0			60,0	33,0	57,3
2003	46,0		43,0	43,0		59,6		57,6
2004	51,1	40,0	30,3	41,5		60,8		57,4
2005		38,5	38,4	43,3		60,0		51,8
2006	51,6		29,0	40,0	47,0	60,5		58,7
2007	52,2		36,7	46,2		60,7		51,6
2008	50,7		30,0	49,4		60,8	42,0	59,4

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Au vu de la particularité des départs en retraite, il convient d'en faire une analyse spécifique.

Les départs à la retraite suite à une position d'activité entre 2000 et 2008

- *L'évolution des départs à la retraite entre 2000 et 2008*

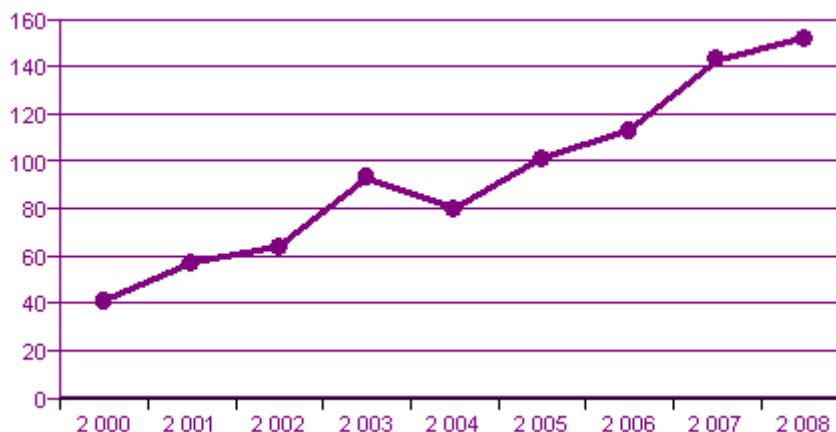
Le nombre de départ à la retraite n'a cessé d'augmenter depuis 2000. En effet, il est passé de 41 à 152 entre ces deux dates (tableau 62 et graphique 39).

Tableau 62 - Le nombre de départs à la retraite des personnels de la filière des bibliothèques faisant suite à une position d'activité de 2000 à 2008

Année	Nombre de départs
2000	41
2001	57
2002	64
2003	93
2004	80
2005	101
2006	113
2007	143
2008	152
Total	844

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 39 - Le nombre de départs à la retraite des personnels de la filière des bibliothèques de 2000 à 2008



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

- *L'évolution des départs à la retraite entre 2000 et 2008 par corps*

Quelle que soit le corps, le nombre de départ à la retraite augmente continuellement entre 2000 et 2008.

Tableau 63 - Le nombre de départs à la retraite des personnels de la filière des bibliothèques de 2000 à 2008 selon leur corps

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Conservateurs généraux des bibliothèques	6	8	10	11	7	9	15	12	12	90
Conservateurs des bibliothèques	12	28	23	23	21	29	27	36	29	228
Bibliothécaires		3	5	11	6	13	11	18	25	92
Bibliothécaires adjoints spécialisés	9	7	6	21	26	30	28	37	40	204
Assistants des bibliothèques		4	13	11	6	7	8	5	7	61
Magasiniers des bibliothèques	14	7	7	16	14	13	24	35	39	169
Ensemble	41	57	64	93	80	101	113	143	152	844

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Evolution des départs à la retraite entre 2000 et 2008 pour chaque corps par rapport à l'ensemble de la filière bibliothèque

On constate que c'est dans le corps des conservateurs des bibliothèques que la part des départs à la retraite est la plus importante. En effet, les départs en retraite des conservateurs des bibliothèques représentent entre un quart et un tiers des départs en retraites. C'est en 2001 que cette part est la plus importante (49 %).

Les bibliothécaires adjoints spécialisés et les magasiniers des bibliothèques représentent également une part élevée (tableau 63 et graphique 40).

Sur la période considérée, ce taux diminue pour les conservateurs généraux des bibliothèques et les conservateurs des bibliothèques. En revanche, il augmente pour les autres corps.

Graphique 40 et tableau 64 - Les départs en retraite des personnels de la filière des bibliothèques selon leur corps (faisant suite à une position d'activité) par rapport à la filière bibliothèque de 2000 à 2008

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques
2000	14,6%	29,3%	0,0%	22,0%	0,0%	34,1%
2001	14,0%	49,1%	5,3%	12,3%	7,0%	12,3%
2002	15,6%	35,9%	7,8%	9,4%	20,3%	10,9%
2003	11,8%	24,7%	11,8%	22,6%	11,8%	17,2%
2004	8,8%	26,3%	7,5%	32,5%	7,5%	17,5%
2005	8,9%	28,7%	12,9%	29,7%	6,9%	12,9%
2006	13,3%	23,9%	9,7%	24,8%	7,1%	21,2%
2007	8,4%	25,2%	12,6%	25,9%	3,5%	24,5%
2008	7,9%	19,1%	16,4%	26,3%	4,6%	25,7%
Ensemble 2000-2008	10,7%	27,0%	10,9%	24,2%	7,2%	20,0%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

📌 Comparaison des départs en retraite entre 2005 et 2008 pour chaque corps par rapport à la population en activité

● *Pour la filière bibliothèque*

Le taux de départ¹⁴ en retraite pour les agents de la filière bibliothèque n'a cessé d'augmenter de 2005 à 2008 : il est passé de 3,0 % à 4,7 %. Cette augmentation s'explique par le vieillissement de la population (tableau 65).

Tableau 65 - Les taux de départs en retraite pour les personnels de la filière des bibliothèques de 2005 à 2008

	Nbre de départs en retraite	Personnel des bibliothèques en activité	Taux de départs
2005	101	4 495	2,2%
2006	113	4 500	2,5%
2007	143	4 472	3,2%
2008	152	4 422	3,4%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

● *Par corps*

Quel que soit le motif de départ, on constate que plus on se situe dans un corps hiérarchiquement élevé, plus le taux de départ accroît. Ainsi, le taux de départ (tous motifs confondus) des conservateurs généraux des bibliothèques est de 13 % contre 2 % pour les magasiniers des bibliothèques.

Il est de 4 % pour les conservateurs des bibliothèques, 6 % pour les bibliothécaires, de 5 % pour les bibliothécaires adjoints spécialisés, et de 3 % pour les assistants des bibliothèques.

Cette différence s'explique, tout d'abord, par des effectifs différents suivant le corps. De plus, cette « graduation » du taux de départ peut également se comprendre à travers l'âge moyen : lui aussi augmente, plus on avance dans la hiérarchie, favorisant ainsi davantage les départs (quel que soit le type).

Tableau 66 - Taux de départ (tous motifs confondus et à la retraite) des personnels des bibliothèques en 2008

	Effectifs en activité*	Départs (tous motifs confondus) en 2008		Départs à la retraite en 2008	
		Nombre	Taux	Nombre	Taux
Conservateurs généraux des bibliothèques	104	13	13%	12	12%
Conservateurs des bibliothèques	784	31	4%	29	4%
Bibliothécaires	483	30	6%	25	5%
Bibliothécaires adjoints spécialisés	914	45	5%	40	4%
Assistants des bibliothèques	304	9	3%	7	2%
Magasiniers des bibliothèques	1875	45	2%	39	2%
Ensemble	4 464	173	4%	152	3%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

* au 1er juin 2009, sans les 59 élèves stagiaires ENSSIB

¹⁴ Le taux de départ correspondant au nombre de départs observés rapporté au nombre d'agents en activité.

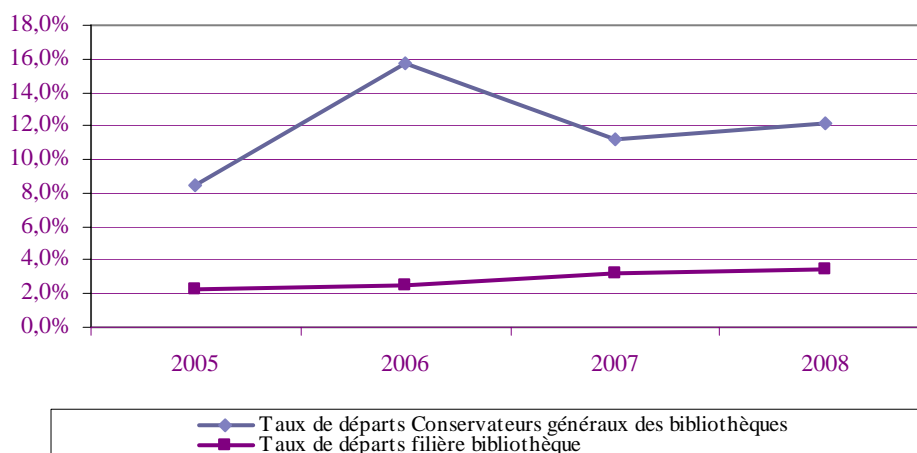
Graphique 41a et tableau 66a - Les taux de départs en retraite pour les conservateurs généraux des bibliothèques de 2005 à 2008

	Nbre de départs en retraite	Conservateurs généraux des bibliothèques en activité	Taux de départs Conservateurs généraux des bibliothèques	Taux de départs filière bibliothèque
2005	9	106	8,5%	2,2%
2006	15	95	15,8%	2,5%
2007	12	107	11,2%	3,2%
2008	12	99	12,1%	3,4%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Quelle que soit l'année, le taux de départ en retraite des conservateurs généraux des bibliothèques est élevé : il est largement au dessus de celui observé dans la filière bibliothèque.

En 2008, le taux de départ en retraite pour des conservateurs généraux des bibliothèques était de 12,1 % contre 3,4 % dans la filière bibliothèque. Cela s'explique par l'accès dans le corps tardif (45,3 ans)



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

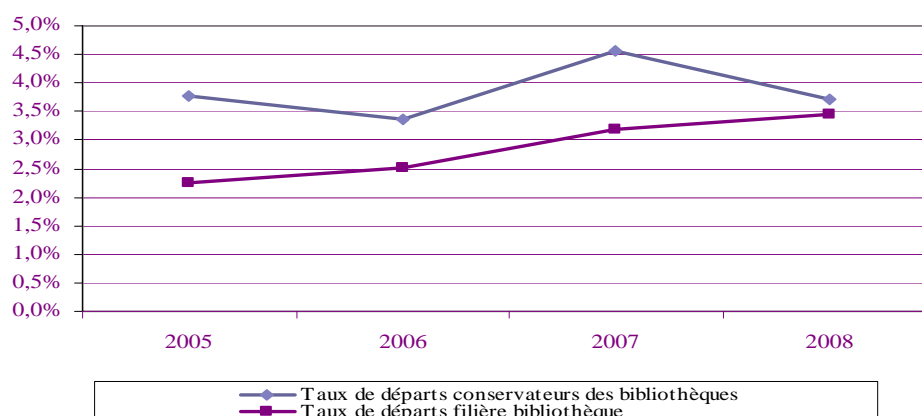
Graphique 41b et tableau 66b - Les taux de départs en retraite pour les conservateurs des bibliothèques de 2005 à 2008

	Nbre de départs en retraite	Conservateurs des bibliothèques en activité	Taux de départs conservateurs des bibliothèques	Taux de départs filière bibliothèque
2005	29	769	3,8%	2,2%
2006	27	802	3,4%	2,5%
2007	36	791	4,6%	3,2%
2008	29	783	3,7%	3,4%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Pour ce corps également, quelle que soit l'année, le taux de départ en retraite est élevé. Cependant, l'écart avec la filière est nettement moins important que celui observé pour les conservateurs généraux des bibliothèques.

En 2008, le taux de départ en retraite pour les conservateurs des bibliothèques était de 3,7 % contre 3,4 % dans la filière bibliothèque.

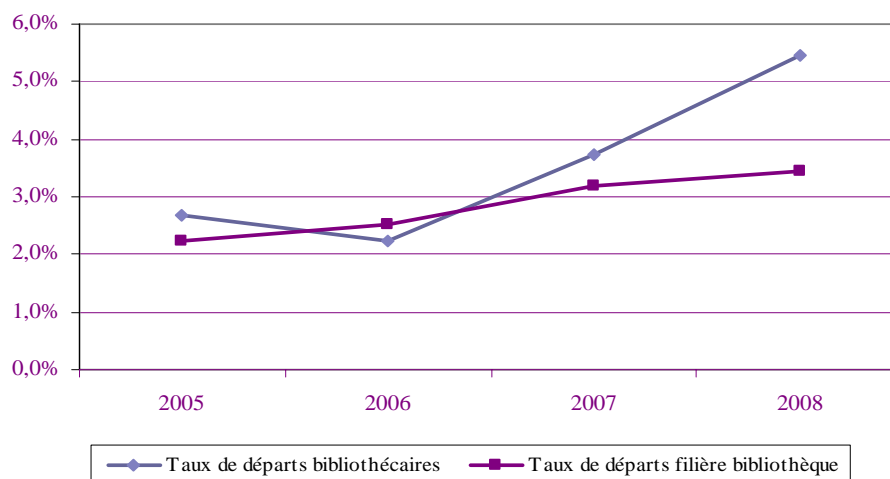


(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 41c et tableau 66c - Les taux de départs en retraite pour les bibliothécaires de 2005 à 2008

	Nbre de départs en retraite	Bibliothécaires en activité	Taux de départs bibliothécaires	Taux de départs filière bibliothèque
2005	13	485	2,7%	2,2%
2006	11	492	2,2%	2,5%
2007	18	480	3,8%	3,2%
2008	25	458	5,5%	3,4%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

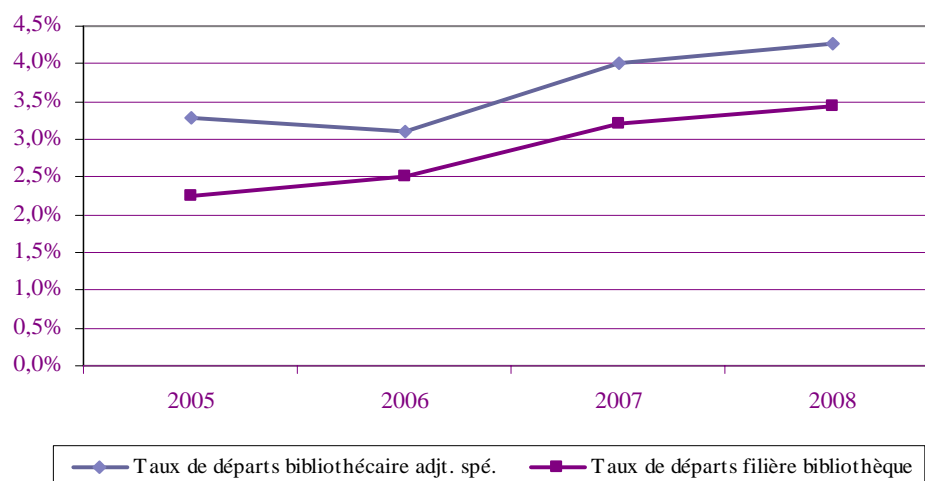


(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 41d et tableau 66d - Les taux de départs en retraite pour les bibliothécaires adjoints spécialisés de 2005 à 2008

	Nbre de départs en retraite	Bibliothécaires adjt. spé. en activité	Taux de départs bibliothécaire adjt. spé.	Taux de départs filière bibliothèque
2005	30	913	3,3%	2,2%
2006	28	901	3,1%	2,5%
2007	37	921	4,0%	3,2%
2008	40	939	4,3%	3,4%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Le taux de départ en retraite des bibliothécaires est assez proche de celui de la filière entre 2005 et 2007.

Quelle que soit l'année, le taux de départ des bibliothécaires est supérieur à celui observé dans la filière. En 2008, l'écart se creuse puisque le taux de départ à la retraite représente 5,5 % pour les bibliothécaires contre 3,4 % dans la filière.

Le taux de départ à la retraite des bibliothécaires adjoints spécialisés est, quelle que soit l'année supérieur à celui observé dans la filière.

En 2008, le taux de départ à la retraite des bibliothécaires adjoints spécialisés est de 4,3 % contre 3,4 % dans la filière.

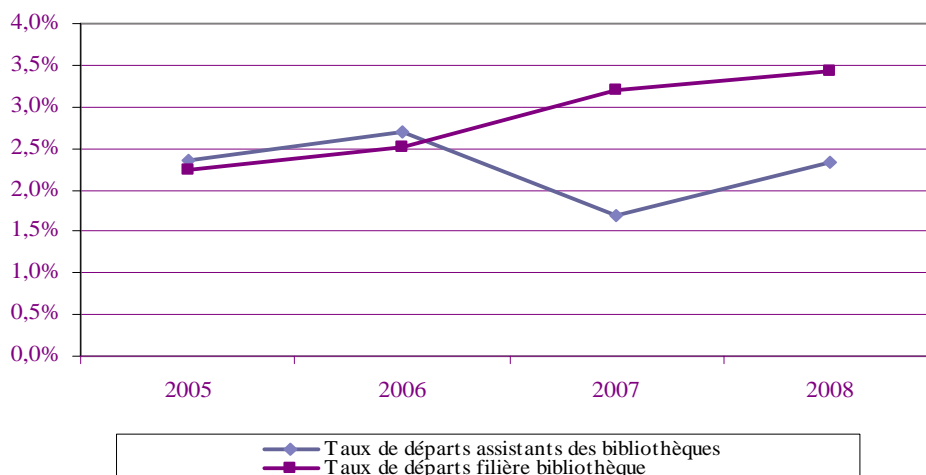
Graphique 41e et tableau 66e - Les taux de départs en retraite pour les **assistants des bibliothèques** de 2005 à 2008

	Nbre de départs en retraite	Assistants des bibliothèques en activité	Taux de départs assistants des bibliothèques	Taux de départs filière bibliothèque
2005	7	297	2,4%	2,2%
2006	8	297	2,7%	2,5%
2007	5	295	1,7%	3,2%
2008	7	300	2,3%	3,4%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Concernant le taux de départ à la retraite des assistants des bibliothèques, on observe un taux proche voire plus faible que celui observé dans la filière.

En 2008, le taux de départ à la retraite des assistants des bibliothèques était de 2,3 % contre 3,4 % dans la filière.



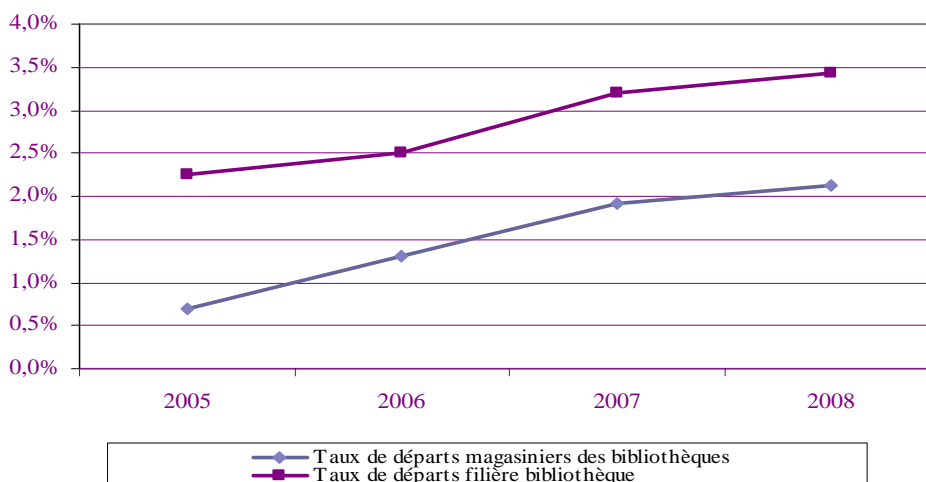
Graphique 41f et tableau 66f - Les taux de départs en retraite pour les **magasiniers des bibliothèques** de 2005 à 2008

	Nbre de départs en retraite	Magasiniers des bibliothèques en activité	Taux de départs magasiniers des bibliothèques	Taux de départs filière bibliothèque
2005	13	1864	0,7%	2,2%
2006	24	1849	1,3%	2,5%
2007	35	1817	1,9%	3,2%
2008	39	1832	2,1%	3,4%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Quelle que soit l'année, les magasiniers des bibliothèques connaissent un taux de départ à la retraite inférieur à celui de la filière.

En 2008, le taux de départ à la retraite des magasiniers des bibliothèques est de 2,1 % contre 3,4 % dans la filière.



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

📌 L'âge moyen de départ en retraite

Quelle que soit le corps, l'âge moyen de départ à la retraite est quasi stable. Les conservateurs généraux des bibliothèques et les magasiniers des bibliothèques se distinguent avec une hausse de l'âge moyen de départ à la retraite plus importante.

Si on compare les corps, on constate que seuls les assistants des bibliothèques et les magasiniers des bibliothèques connaissent un âge moyen de départ à la retraite inférieur. Par exemple en 2008, l'âge moyen était de 60,1 ans pour les assistants des bibliothèques et 59,3 ans pour les magasiniers des bibliothèques contre 60,8 ans pour la filière des bibliothèques (tableau 67).

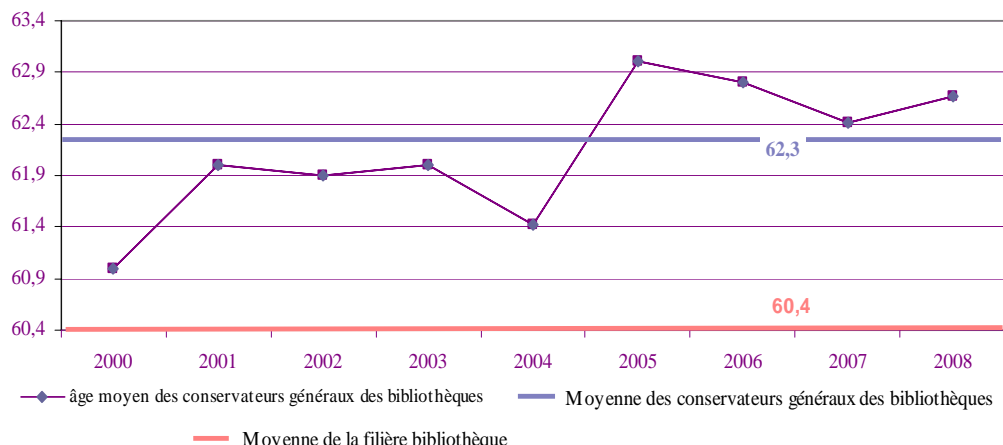
Tableau 67 - L'âge moyen de départ en retraite des personnels des bibliothèques par corps de 2000 à 2008

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Conservateurs généraux des bibliothèques	61,0	62,0	61,9	62,0	61,4	63,0	62,8	62,4	62,7
Conservateurs des bibliothèques	62,2	61,0	60,9	60,0	61,8	61,3	61,4	61,2	61,2
Bibliothécaires		60,0	60,6	60,0	60,3	60,0	60,7	61,3	61,2
Bibliothécaires adjoints spécialisés	60,1	58,4	59,0	61,0	60,6	60,9	60,8	61,5	61,4
Assistants des bibliothèques		59,3	58,5	56,3	59,7	54,9	61,4	60,2	60,1
Magasiniers des bibliothèques	57,6	58,0	57,4	57,4	60,0	55,8	57,3	58,3	59,3
Ensemble	59,9	60,3	60,0	59,6	60,8	60	60,5	60,7	60,8

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphiques 42a à 42f - L'âge moyen de départ en retraite des personnels de la filière des bibliothèques par corps de 2000 à 2008

Les conservateurs généraux des bibliothèques

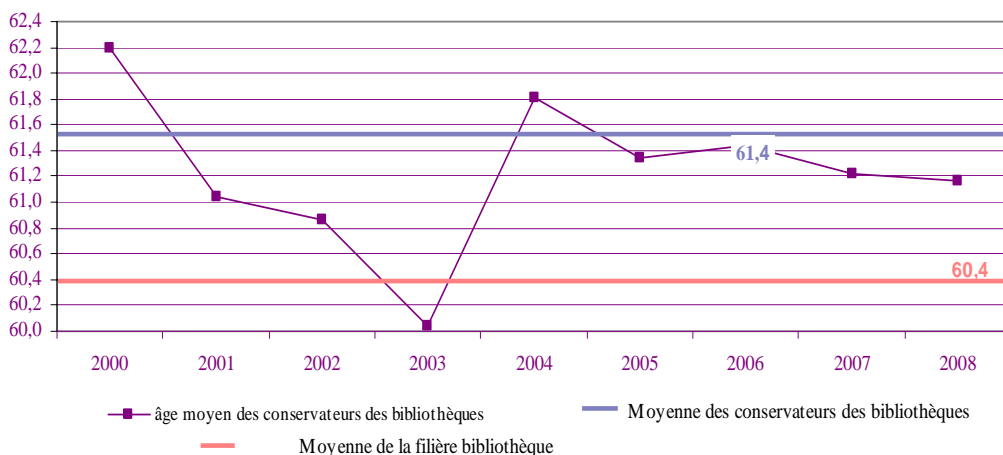


L'âge moyen de départ à la retraite des **conservateurs généraux des bibliothèques** est supérieur à celui de la filière bibliothèque : respectivement 62,3 ans contre 60,4 ans.

Cet âge moyen fluctue entre 61,0 ans et 63,0 ans entre 2000 et 2008.

En 2008, l'âge moyen de départ en retraite pour les conservateurs généraux des bibliothèques est de 62,7 ans.

Les conservateurs des bibliothèques

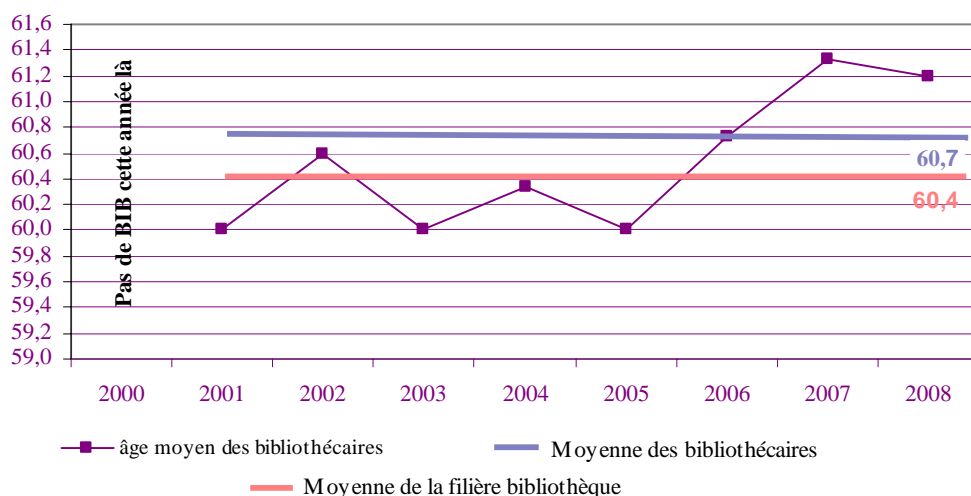


L'âge moyen de départ à la retraite des **conservateurs des bibliothèques** est également supérieur à celui de la filière bibliothèque : respectivement 61,4 ans contre 60,4 ans.

Cet âge moyen fluctue entre 60 ans et 62,2 ans entre 2000 et 2008. La différence suivant l'année est un peu plus marquée que pour les conservateurs généraux des bibliothèques

En 2008, l'âge moyen de départ en retraite pour les conservateurs des bibliothèques est de 61,2 ans.

Les bibliothécaires



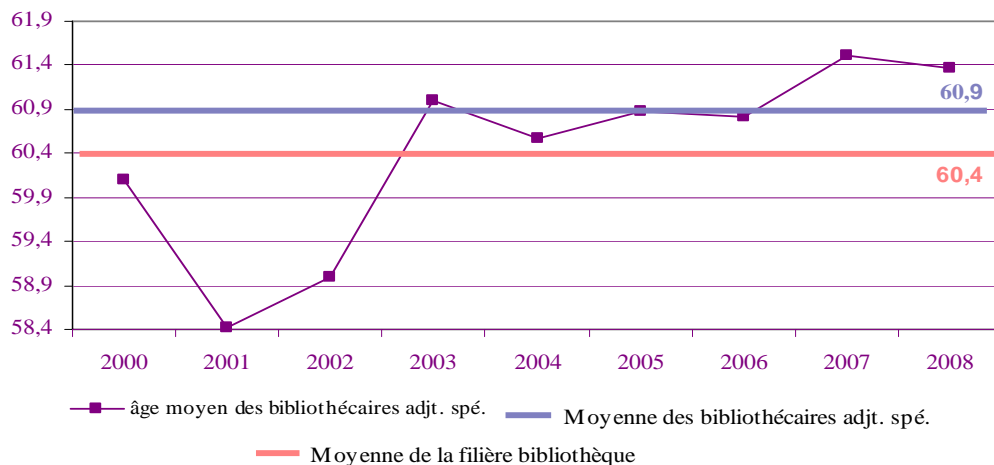
L'âge moyen de départ à la retraite des **bibliothécaires** est, quant à lui, légèrement supérieur à celui de la filière bibliothèque : respectivement 60,7 ans contre 60,4 ans.

Cet âge moyen fluctue entre 60 ans et 61,3 ans entre 2001 et 2008. La différence suivant l'année est un peu plus marquée mais on observe tout de même une tendance à la hausse depuis 2005.

En 2008, l'âge moyen de départ en retraite pour les bibliothécaires est de 61,2 ans.

Les départs – La retraite

Les bibliothécaires adjoints spécialisés

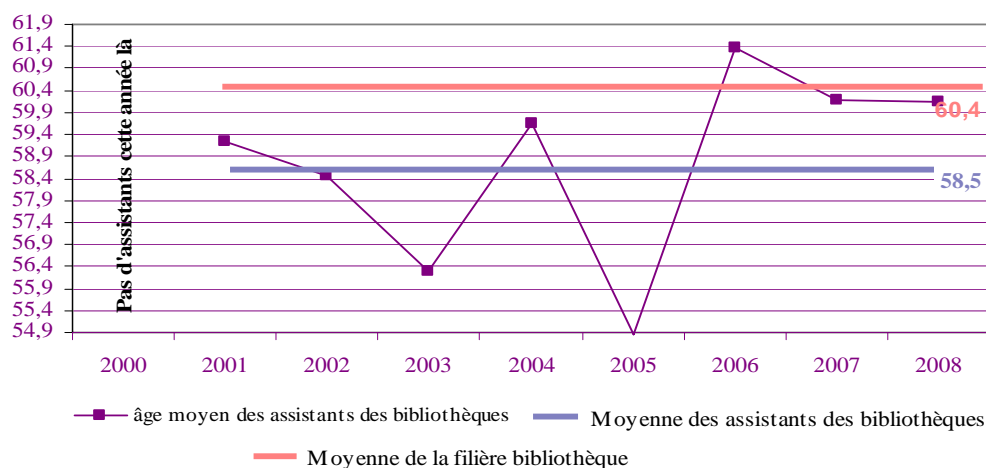


L'âge moyen de départ à la retraite des **bibliothécaires adjoints spécialisés** est légèrement supérieur à celui de la filière bibliothèque : respectivement 60,9 ans contre 60,4 ans.

Cet âge moyen fluctue entre 58,4 ans et 61,1 ans entre 2000 et 2008.

En 2008, l'âge moyen de départ à la retraite pour les bibliothécaires adjoints spécialisés est de 61,4 ans.

Les assistants des bibliothèques

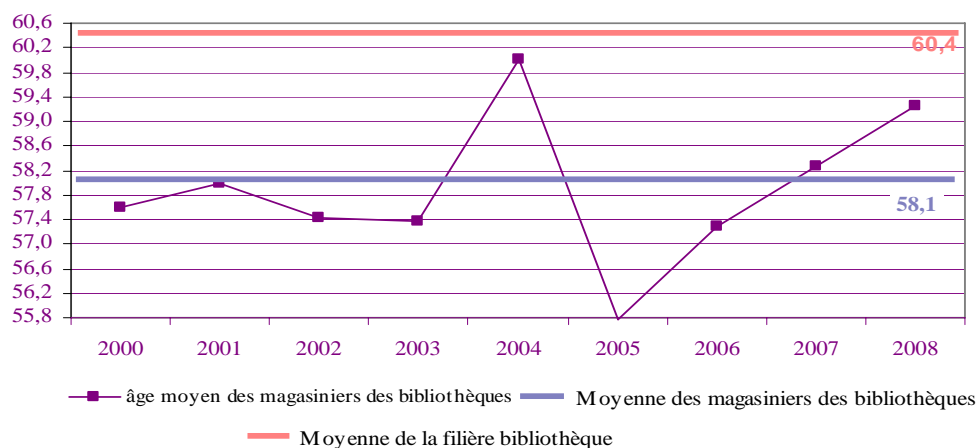


L'âge moyen de départ à la retraite des **assistants des bibliothèques** est lui bien en deçà de celui de la filière bibliothèque : respectivement 58,5 ans contre 60,4 ans.

Cet âge moyen fluctue entre 54,9 ans et 61,4 ans entre 2001 et 2008.

En 2008, l'âge moyen de départ à la retraite pour les assistants des bibliothèques est de 60,1 ans.

Les magasiniers des bibliothèques



L'âge moyen de départ à la retraite des **magasiniers des bibliothèques** est en deçà de celui de la filière bibliothèque : respectivement 58,1 ans contre 60,4 ans.

Cet âge moyen fluctue entre 55,8 ans et 60,0 ans entre 2000 et 2008.

En 2008, l'âge moyen de départ à la retraite pour les magasiniers des bibliothèques est de 59,3 ans.

📊 Répartition des âges de départs en retraite entre 2000 et 2008

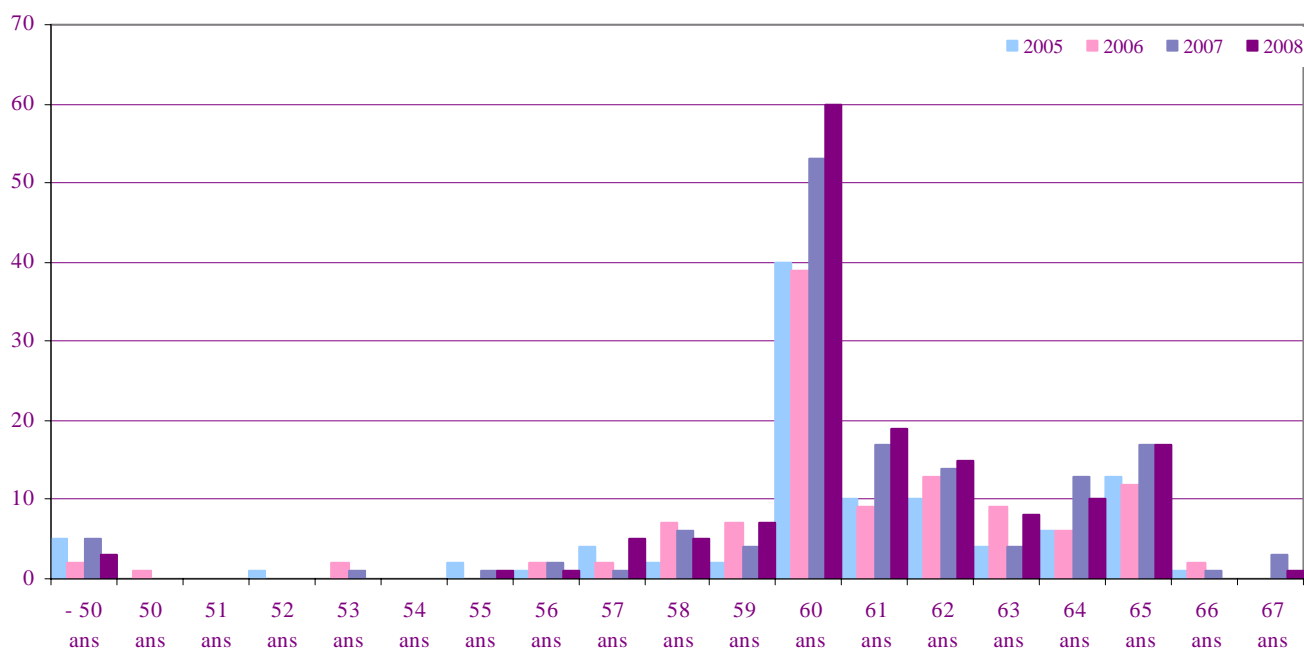
● Pour la filière des bibliothèques

C'est à l'âge de 60 ans que le plus grand nombre d'agents partent à la retraite.

Entre 60 et 65 ans le nombre d'agents de la filière bibliothèque partant à la retraite augmente avec les années. Cela s'explique par l'augmentation globale du nombre de départs tous motifs confondus entre 2000 et 2008.

Tableau 68 et graphique 43 - La répartition par âge des personnels partant à la retraite entre 2000 et 2008

	- 50 ans	50 ans	51 ans	52 ans	53 ans	54 ans	55 ans	56 ans	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	Ensemble
2000	2	0	1	0	1	0	0	1	0	1	1	15	8	4	1	1	3	2	0	41
2001	1	1	0	0	0	0	1	2	1	4	1	24	3	4	7	3	5	0		57
2002	3	0	0	0	0	1	1	0	0	0	4	31	6	8	2	2	6			64
2003	4	1	0	1	3	1	0	0	2	2	4	41	9	11	3	4	7	0		93
2004	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2	1	43	11	10	1	3	6	1		80
2005	5	0	0	1	0	0	2	1	4	2	2	40	10	10	4	6	13	1		101
2006	2	1	0	0	2	0	0	2	2	7	7	39	9	13	9	6	12	2		113
2007	5	0	0	0	1	0	1	2	1	6	4	53	17	14	4	13	17	1	4	143
2008	3	0	0	0	0	0	1	1	5	5	7	60	19	15	8	10	17	0	1	152
Total	25	3	2	2	7	2	7	9	15	29	31	346	92	89	39	48	86	7	5	844



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

● Par corps

Quelle que soit le corps, on observe la même tendance que pour l'ensemble des personnels de la filière des bibliothèques, à savoir que c'est entre 60 et 65 que le nombre de départs à la retraite est le plus important.

Quel que soit le corps, c'est à l'âge de 60 ans que le plus grand nombre d'agents de la filière des bibliothèques part à la retraite.

Tableau 69a - La répartition par âge des personnels partant à la retraite dans la filière des bibliothèques en 2000

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Magasiniers des bibliothèques	Ensemble
45				1	1
47				1	1
51				1	1
53			1		1
56			1		1
58			1		1
59				1	1
60	4	2	2	7	15
61	1	3	2	2	8
62		3		1	4
63		1			1
64		1			1
65	1	2	2		5
Total	6	12	9	14	41

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 69b - La répartition par âge des personnels partant à la retraite dans la filière des bibliothèques en 2001

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Ensemble
43				1			1
50						1	1
55			1				1
56						2	2
57		1					1
58		1			2	1	4
59				1			1
60	3	15	1	3	1	1	24
61		1			1	1	3
62	2	2					4
63	1	5		1			7
64	1	1		1			3
65	1	2	1			1	5
Total	8	28	3	7	4	7	57

Tableau 69c - La répartition par âge des personnels partant à la retraite dans la filière des bibliothèques en 2002

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Ensemble
41					1		1
43				1		1	2
54		1					1
55					1		1
59	1	1			1	1	4
60	2	10	3	2	9	5	31
61	2	3	1				6
62	2	4	1	1			8
63		2					2
64	1			1			2
65	2	2		1	1		6
Total	10	23	5	6	13	7	64

Tableau 69d - La répartition par âge des personnels partant à la retraite dans la filière des bibliothèques en 2003

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Ensemble
40					1	1	2
44						1	1
45					1		1
50		1					1
52			1				1
53		1			1	1	3
54					1		1
57		1				1	2
58			1			1	2
59		2		2			4
60	4	9	5	9	5	9	41
61	1	1	1	5		1	9
62	2	5	2	2			11
63	1	1			1		3
64	1	1		1	1		4
65	2	1	1	2		1	7
Total	11	23	11	21	11	16	93

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 69e - La répartition par âge des personnels partant à la retraite dans la filière des bibliothèques en 2004

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Ensemble
51						1	1
55						1	1
58			1		1		2
59			1				1
60	2	9	1	19	5	7	43
61	3	3	1	2		2	11
62	1	2	2	4		1	10
63		1					1
64		2				1	3
65	1	4		1			6
66						1	1
Total	7	21	6	26	6	14	80

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 69f - La répartition par âge des personnels partant à la retraite dans la filière des bibliothèques en 2005

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Ensemble
35					1		1
37					1		1
41						1	1
44						1	1
47						1	1
52						1	1
55		1		1			2
56		1					1
57			2	1		1	4
58				1		1	2
59		1	1				2
60	2	11	7	14	1	5	40
61	1	3	1	3	2		10
62	1	3	1	5			10
63		2				2	4
64	2	1	1	2			6
65	2	6		3	2		13
66	1						1
Total	9	29	13	30	7	13	101

Tableau 69g - La répartition par âge des personnels partant à la retraite dans la filière des bibliothèques en 2006

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Ensemble
37						1	1
42						1	1
50						1	1
53				1		1	2
56			1			1	2
57			1			1	2
58		3		1	1	2	7
59		1	2			4	7
60	4	9		15	2	9	39
61		2	2	2	2	1	9
62	3	3	2	4		1	13
63	1	4	2		2		9
64	2	1		3			6
65	5	2	1	2	1	1	12
66		2					2
Total	15	27	11	28	8	24	113

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 69h - La répartition par âge des personnels partant à la retraite dans la filière des bibliothèques en 2007

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Ensemble
32						1	1
36						1	1
39						1	1
47						1	1
49		1					1
53						1	1
55				1			1
56		1				1	2
57					1		1
58		1		1	1	3	6
59				2	1	1	4
60	4	9	7	16	1	16	53
61	1	8	4	3		1	17
62	1	8	4	1			14
63	1	1	1	1			4
64	2	3	1	5		2	13
65	3	3	1	6		4	17
66						1	1
67		1		1	1		3
68						1	1
Total	12	36	18	37	5	35	143

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Tableau 69i - La répartition par âge des personnels partant à la retraite dans la filière des bibliothèques en 2008

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Ensemble
44						1	1
46						1	1
49		1					1
55						1	1
56						1	1
57		2				3	5
58				2		3	5
59			2	2	1	2	7
60	2	11	11	15	5	16	60
61	2	4	3	7		3	19
62		1	5	4	1	4	15
63	5	2				1	8
64		3	1	4		2	10
65	3	4	3	6		1	17
67		1					1
Total	12	29	25	40	7	39	152

Les motifs de départ en retraite entre 2000 et 2008

● Pour la filière bibliothèque

Le motif de départ le plus déclaré pour les personnels de la filière des bibliothèques est la retraite sur demande de l'intéressé, et ce quelle que soit l'année. Le deuxième motif est la retraite après cessation progressive d'activité, puis la retraite pour limite d'âge.

En 2008, plus de deux tiers des agents sont partis en retraite sur demande de l'intéressé, 12 % suite à une cessation progressive d'activité et 9 % pour limite d'âge. A noter que la retraite à jouissance immédiate pour les mères ayant au moins 3 enfants concerne 5 % des personnels.

Tableau 70 - Les motifs de départ à la retraite des personnels des bibliothèques de 2000 à 2008

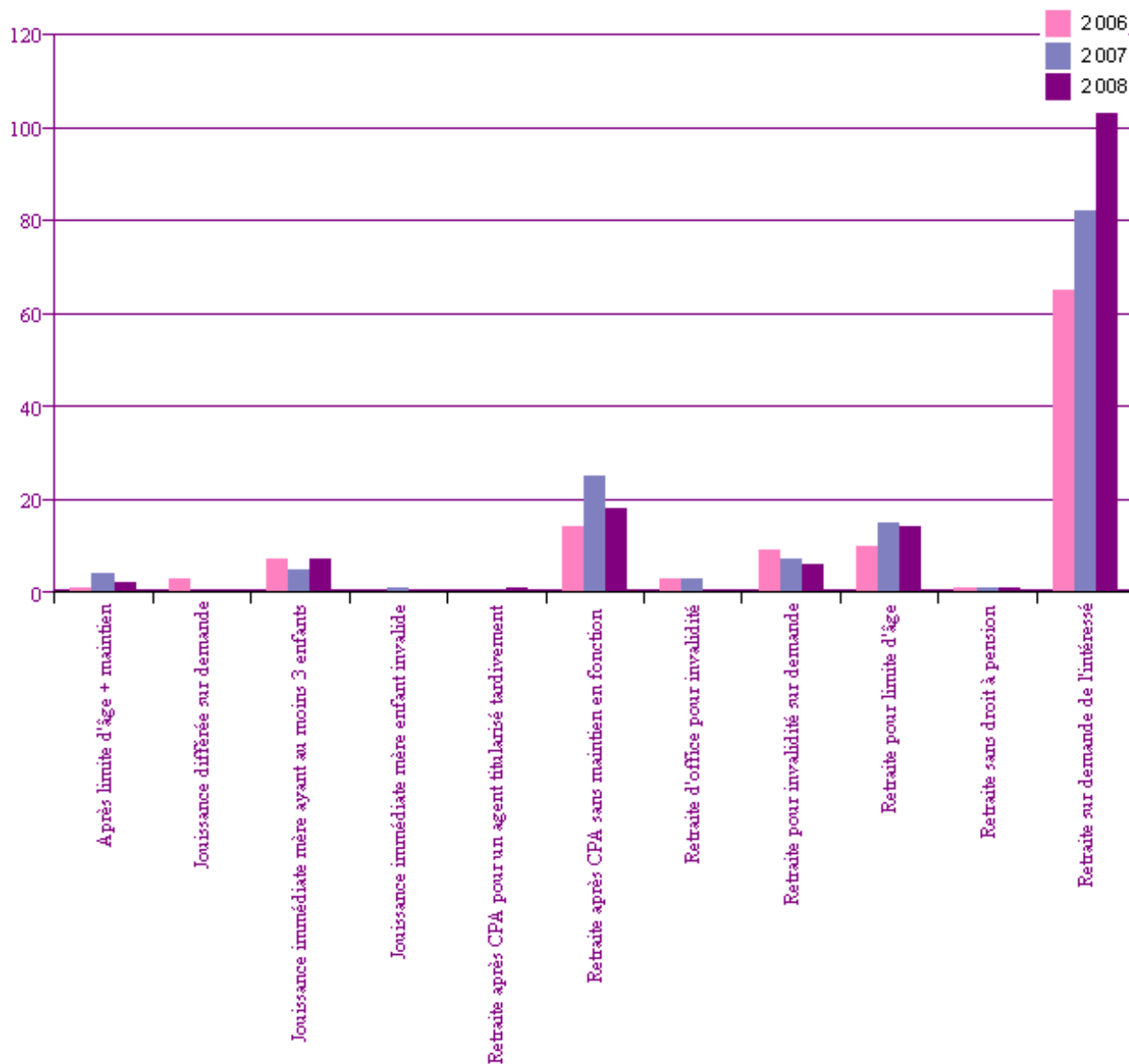
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Retraite après CPA pour un agent titularisé tardivement									1	1
Jouissance immédiate père ayant au moins 3 enfants						2				2
Jouissance différée sur demande							3			3
Jouissance immédiate mère enfant invalide						3		1		4
Retraite sans droit à pension				1	1	1	1	1	1	6
Après limite d'âge + maintien							1	4	2	7
Retraite d'office pour invalidité				1	1	1	3	3		9
Jouissance immédiate mère ayant au moins 3 enfants		2	2	12	1	9	7	5	7	45
Retraite pour invalidité sur demande	4	6	3	2	5	4	9	7	6	46
Retraite pour limite d'âge	4	6	4	6	7	12	10	15	14	78
Retraite après CPA sans maintien en fonction	1	7	11	11	12	10	14	25	18	109
Retraite sur demande de l'intéressé	32	36	44	60	53	59	65	82	103	534
Ensemble	41	57	64	93	80	101	113	143	152	844

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Les différences selon les années sont peu marquées. En effet, que ce soit en 2006, 2007 ou 2008 le motif de départ à la retraite principal est celui sur demande de l'intéressé.

L'année 2006 se distingue par un taux important de départs à la retraite suite à une invalidité (retraite pour invalidité sur demande + retraite d'office pour invalidité) : 11 % des personnels des bibliothèques contre 7 % en 2007 et 4 % en 2008 (graphique 44).

Graphique 44 - Les motifs de départ en retraite des personnels de la filière des bibliothèques de 2006 à 2008 en pourcentage



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

● Par corps

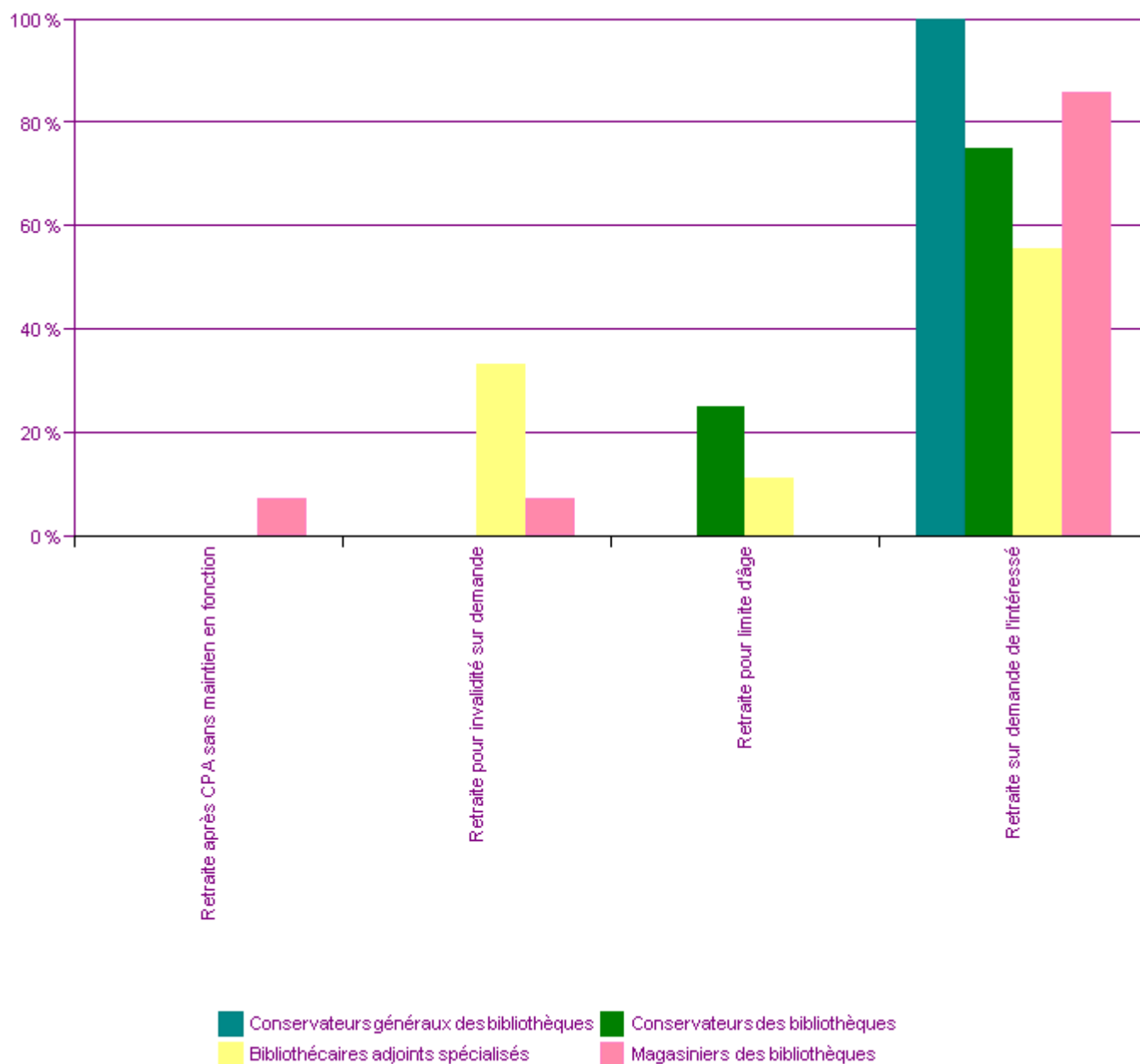
Quel que soit le corps, le motif de départ à la retraite le plus souvent déclaré est la retraite sur demande de l'intéressé. Cependant, quelques différences s'observent selon le corps. Pour les corps des conservateurs généraux des bibliothèques, les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires le deuxième motif de départ à la retraite est la limite d'âge. En revanche, pour les corps des bibliothécaires adjoints spécialisés, des assistants des bibliothèques et des magasiniers le second motif de départ à la retraite est la cessation progressive d'activité.

Graphique 45a et tableau 71a - Les motifs de départ à la retraite pour les personnels des bibliothèques en 2000

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Magasiniers des bibliothèques	Total
Retraite après CPA sans maintien en fonction				1	1
Retraite pour invalidité sur demande			3	1	4
Retraite pour limite d'âge		3	1		4
Retraite sur demande de l'intéressé	6	9	5	12	32
Ensemble	6	12	9	14	41

En 2000, c'est la retraite sur demande de l'intéressé et ce quel que soit le corps.

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)



(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Les départs – La retraite

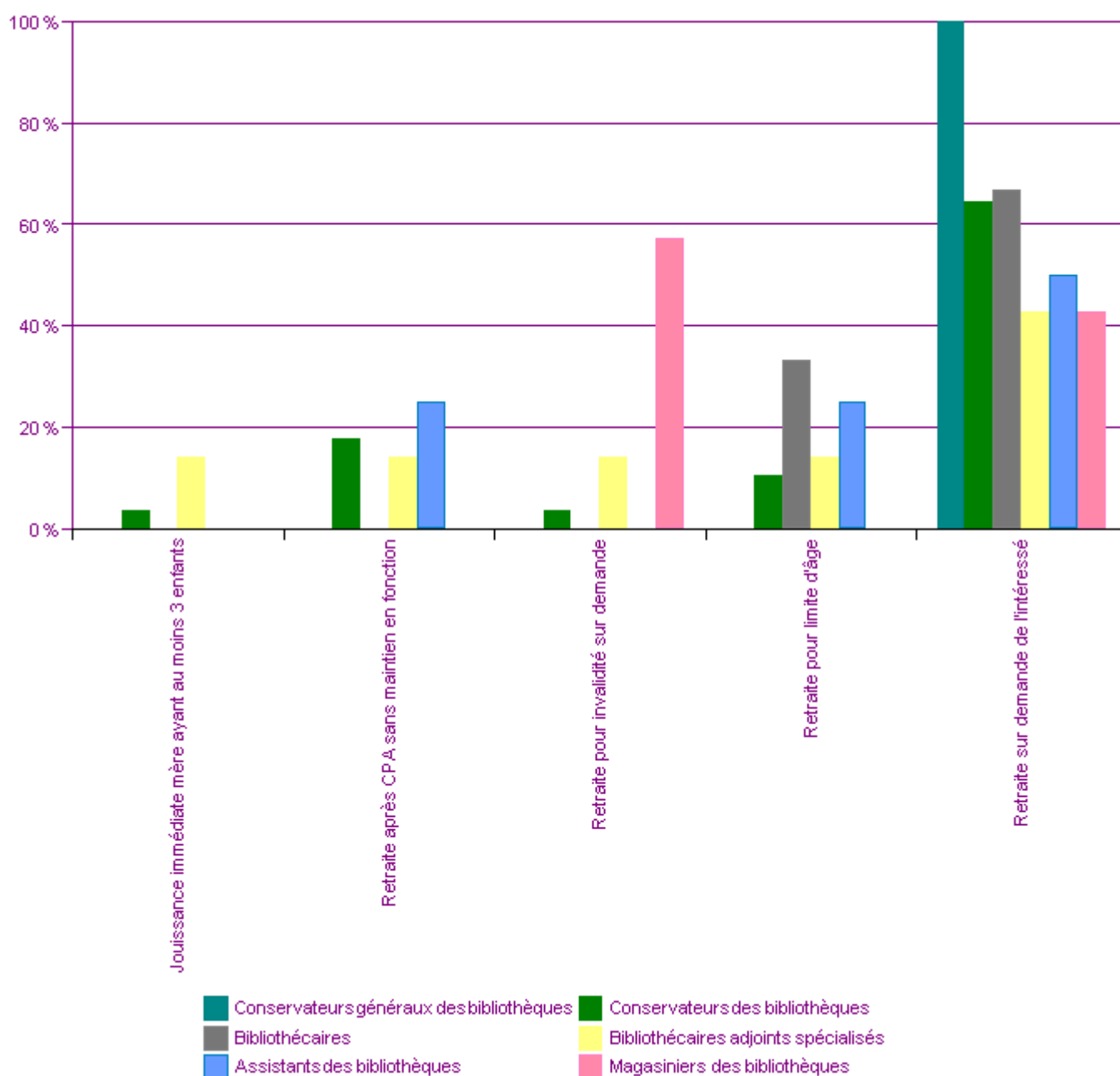
Graphique 45b et tableau 71b - Les motifs de départ à la retraite pour les personnels des bibliothèques en 2001

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Total
Jouissance immédiate mère ayant au moins 3 enfants		1		1			2
Retraite après CPA sans maintien en fonction		5		1	1		7
Retraite pour invalidité sur demande		1		1		4	6
Retraite pour limite d'âge		3	1	1	1		6
Retraite sur demande de l'intéressé	8	18	2	3	2	3	36
Ensemble	8	28	3	7	4	7	57

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

En 2001, c'est la retraite sur demande de l'intéressé qui est la plus déclarée. Viennent ensuite la retraite pour limite d'âge et la retraite après cessation progressive d'activité sans maintien de fonction.

A noter, la part importante pour les magasiniers des bibliothèques de retraite pour invalidité sur demande.

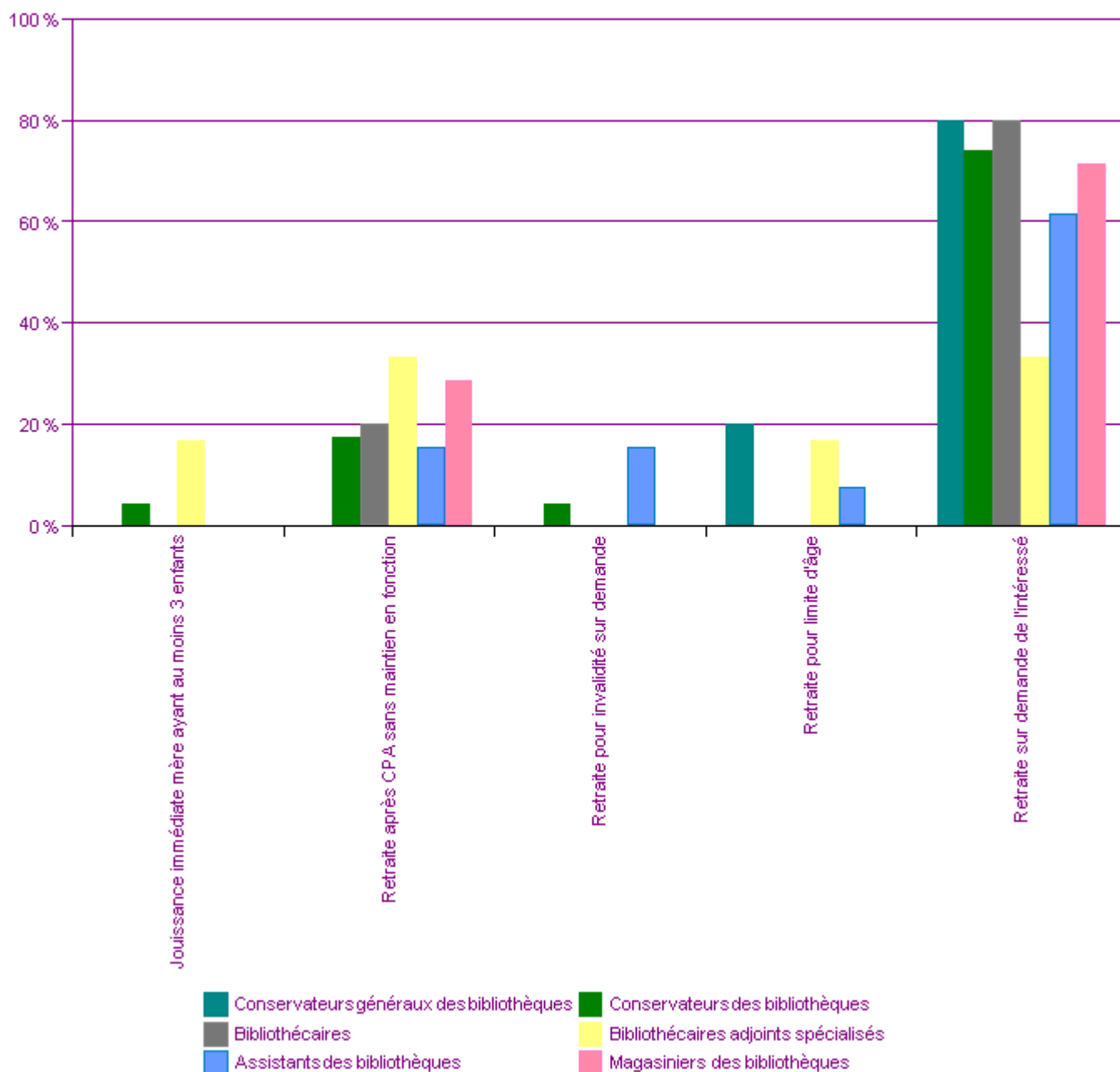


Graphique 45c et tableau 71c - Les motifs de départ à la retraite pour les personnels des bibliothèques en 2002

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Total
Jouissance immédiate mère ayant au moins 3 enfants		1		1			2
Retraite après CPA sans maintien en fonction		4	1	2	2	2	11
Retraite pour invalidité sur demande		1			2		3
Retraite pour limite d'âge	2			1	1		4
Retraite sur demande de l'intéressé	8	17	4	2	8	5	44
Ensemble	10	23	5	6	13	7	64

En 2002, c'est la retraite sur demande de l'intéressé qui est la plus déclarée. Vient ensuite la retraite après cessation progressive d'activité.

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)



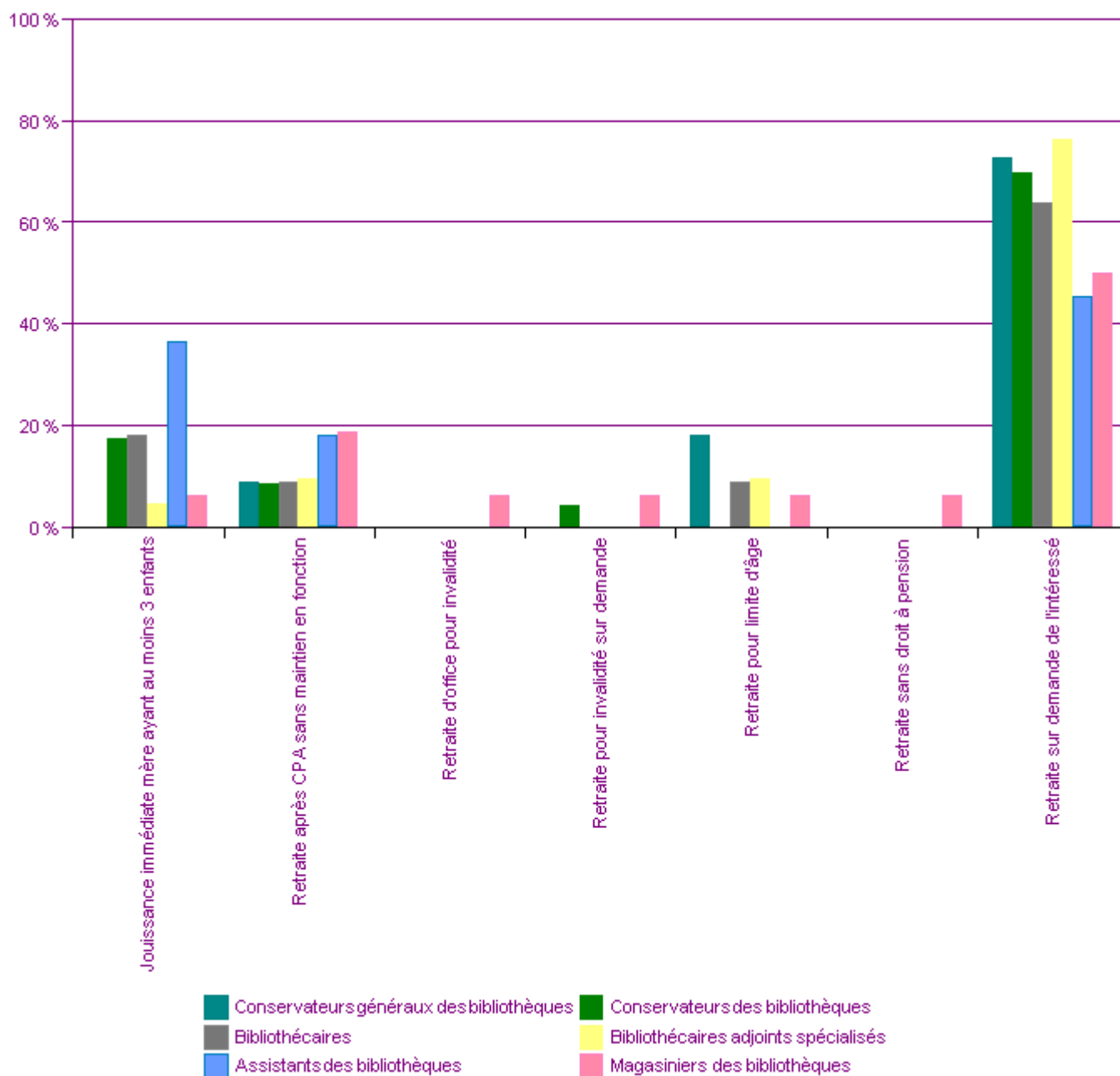
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 45d et tableau 71d - Les motifs de départ à la retraite pour les personnels des bibliothèques en 2003

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Total
Jouissance immédiate mère ayant au moins 3 enfants		4	2	1	4	1	12
Retraite après CPA sans maintien en fonction	1	2	1	2	2	3	11
Retraite d'office pour invalidité						1	1
Retraite pour invalidité sur demande		1				1	2
Retraite pour limite d'âge	2		1	2		1	6
Retraite sans droit à pension						1	1
Retraite sur demande de l'intéressé	8	16	7	16	5	8	60
Ensemble	11	23	11	21	11	16	93

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

En 2003, c'est la retraite sur demande de l'intéressé qui est la plus déclarée. Viennent ensuite la retraite immédiate pour les mères ayant au moins trois enfants et la retraite après cessation progressive d'activité.



Les départs – La retraite

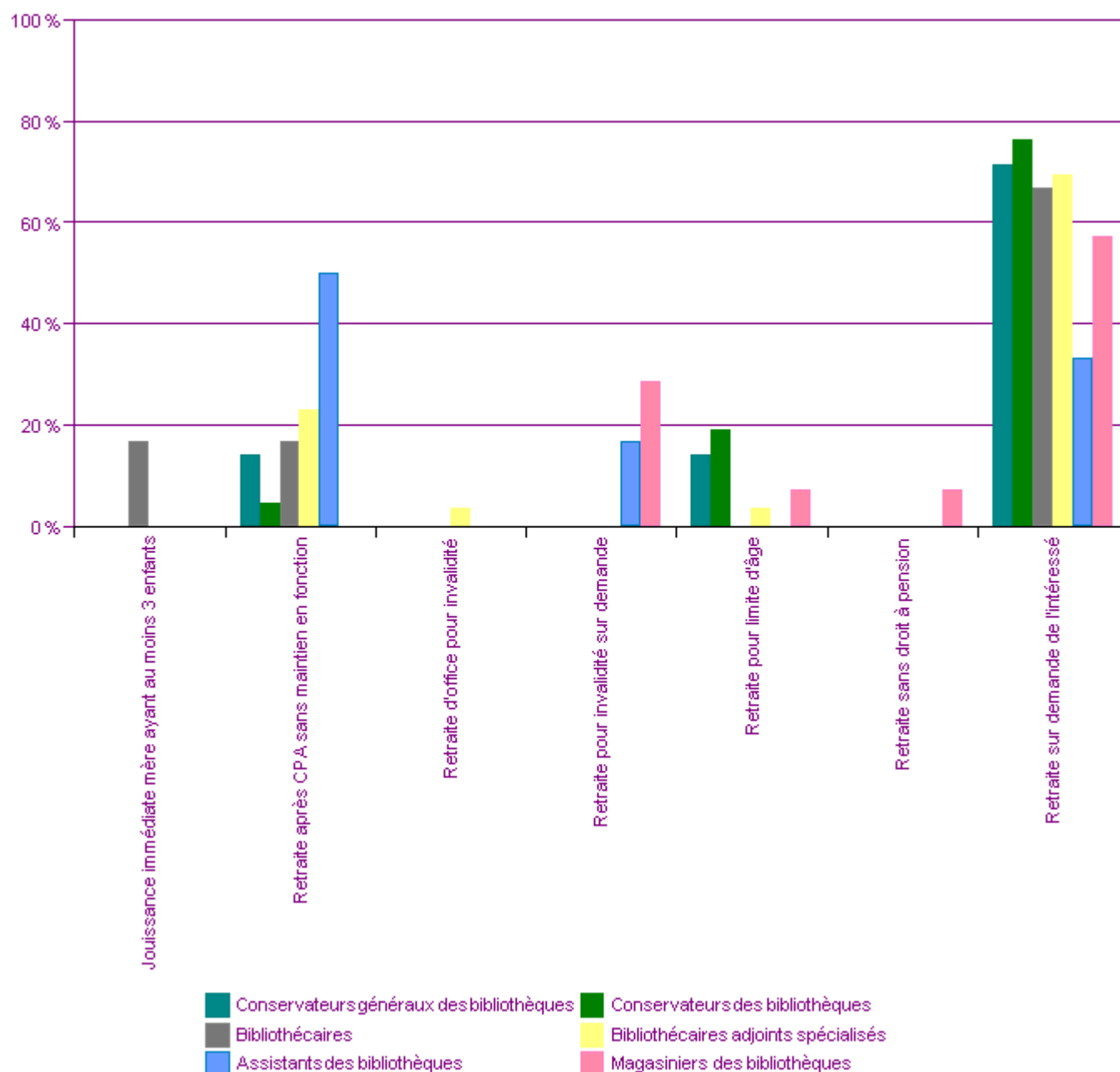
Graphique 45e et tableau 71e - Les motifs de départ à la retraite pour les personnels des bibliothèques en 2004

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Total
Jouissance immédiate mère ayant au moins 3 enfants			1				1
Retraite après CPA sans maintien en fonction	1	1	1	6	3		12
Retraite d'office pour invalidité				1			1
Retraite pour invalidité sur demande					1	4	5
Retraite pour limite d'âge	1	4		1		1	7
Retraite sans droit à pension						1	1
Retraite sur demande de l'intéressé	5	16	4	18	2	8	53
Ensemble	7	21	6	26	6	14	80

En 2004, c'est la retraite sur demande de l'intéressé qui est la plus déclarée. Viennent ensuite la retraite après cessation progressive d'activité.

A noter, la part importante pour les magasiniers des bibliothèques de retraite pour invalidité sur demande.

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)



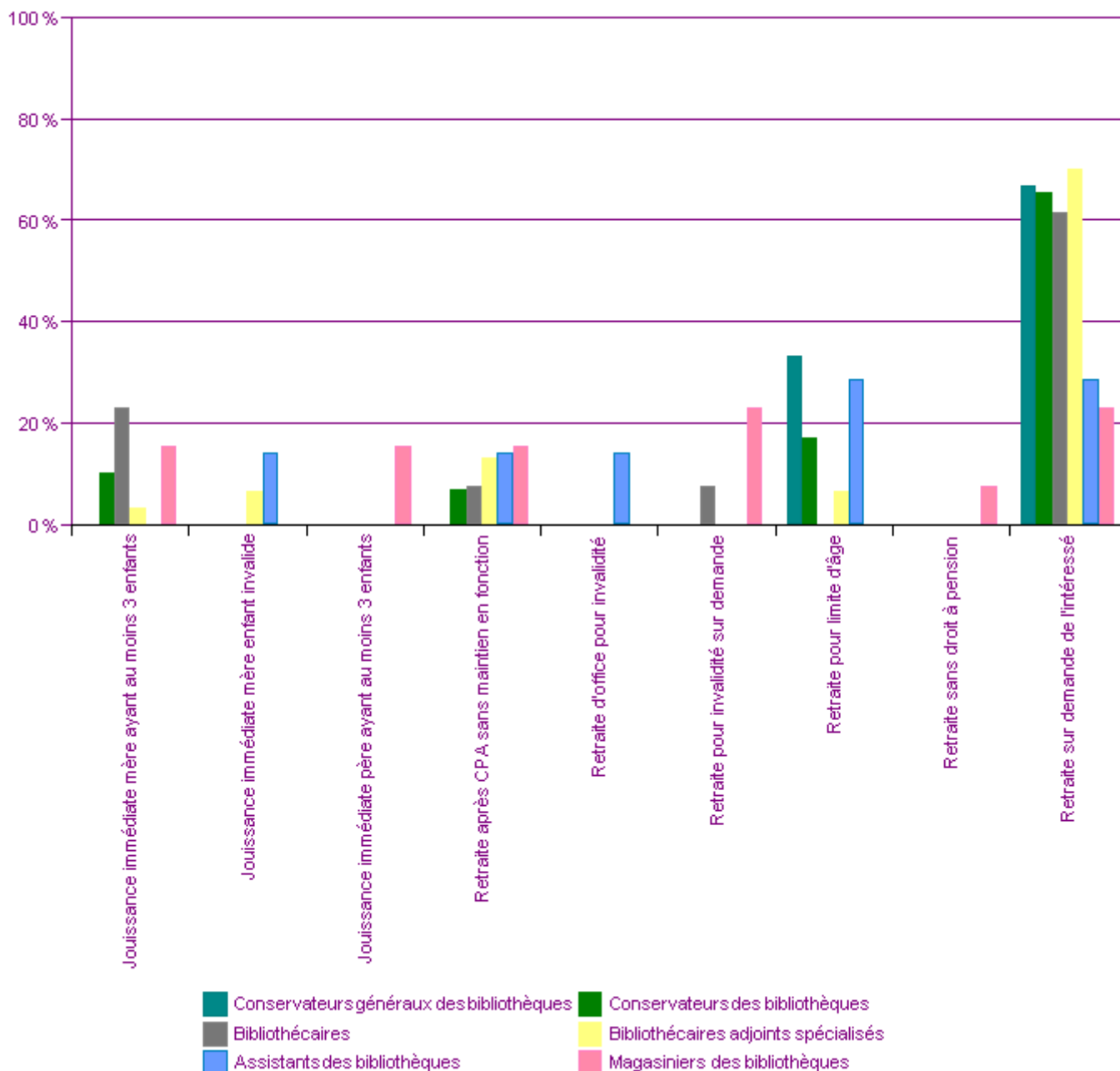
(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

Graphique 45f et tableau 71f - Les motifs de départ à la retraite pour les personnels des bibliothèques en 2005

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Total
Jouissance immédiate mère ayant au moins 3 enfants		3	3	1		2	9
Jouissance immédiate mère enfant invalide				2	1		3
Jouissance immédiate père ayant au moins 3 enfants						2	2
Retraite après CPA sans maintien en fonction		2	1	4	1	2	10
Retraite d'office pour invalidité					1		1
Retraite pour invalidité sur demande			1			3	4
Retraite pour limite d'âge	3	5		2	2		12
Retraite sans droit à pension						1	1
Retraite sur demande de l'intéressé	6	19	8	21	2	3	59
Ensemble	9	29	13	30	7	13	101

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

En 2005, c'est la retraite sur demande de l'intéressé qui est la plus déclarée.



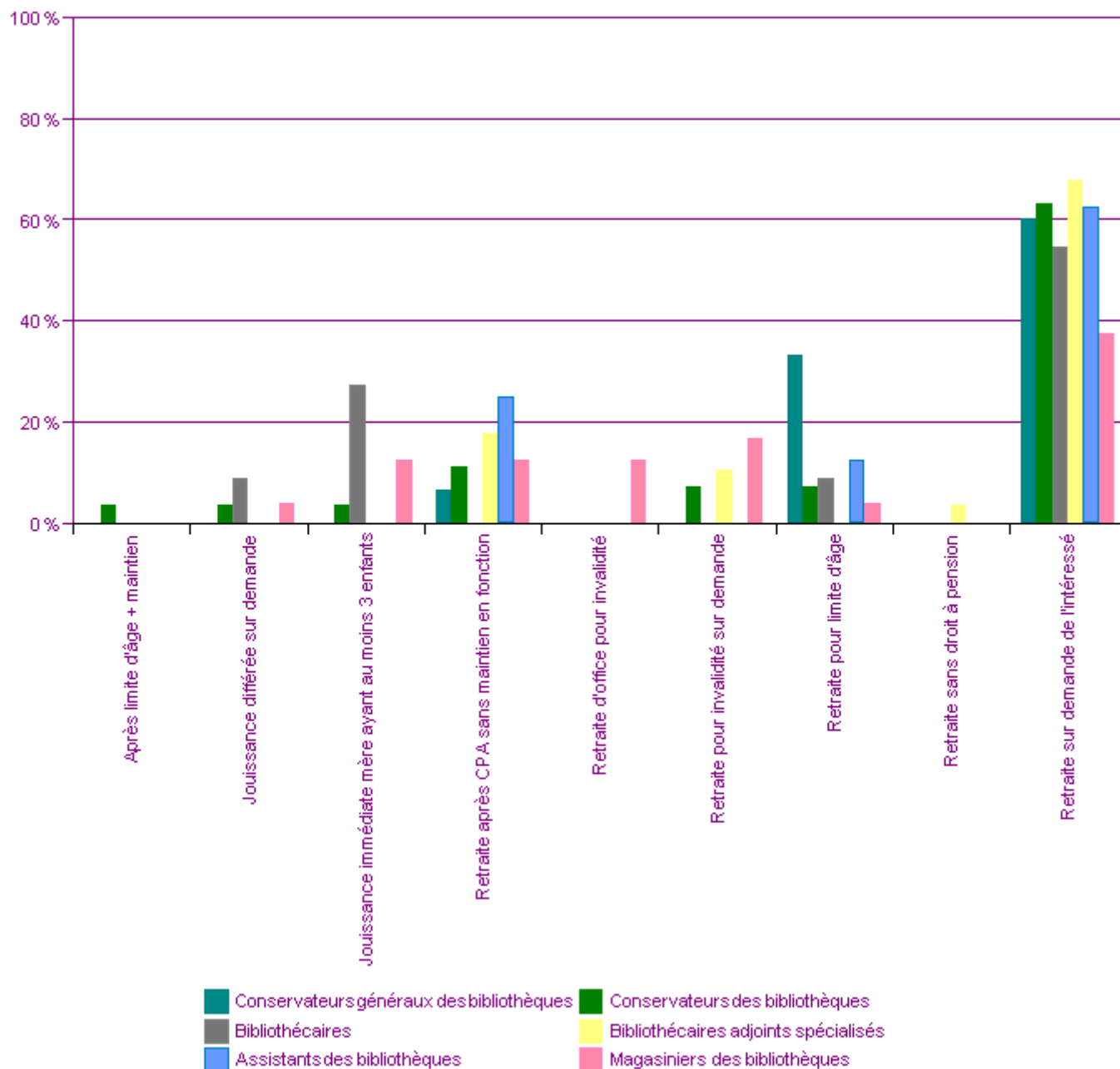
Graphique 45f et tableau 71f - Les motifs de départ à la retraite pour les personnels des bibliothèques en 2006

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Total
Après limite d'âge + maintien		1					1
Jouissance différée sur demande		1	1			1	3
Jouissance immédiate mère ayant au moins 3 enfants		1	3			3	7
Retraite après CPA sans maintien en fonction	1	3		5	2	3	14
Retraite d'office pour invalidité						3	3
Retraite pour invalidité sur demande		2		3		4	9
Retraite pour limite d'âge	5	2	1		1		10
Retraite sans droit à pension				1			1
Retraite sur demande de l'intéressé	9	17	6	19	5	9	65
Ensemble	15	27	11	28	8	24	113

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

En 2006, c'est la retraite sur demande de l'intéressé qui est la plus déclarée.

A noter, la part importante pour les magasiniers des bibliothèques de retraite pour invalidité sur demande.

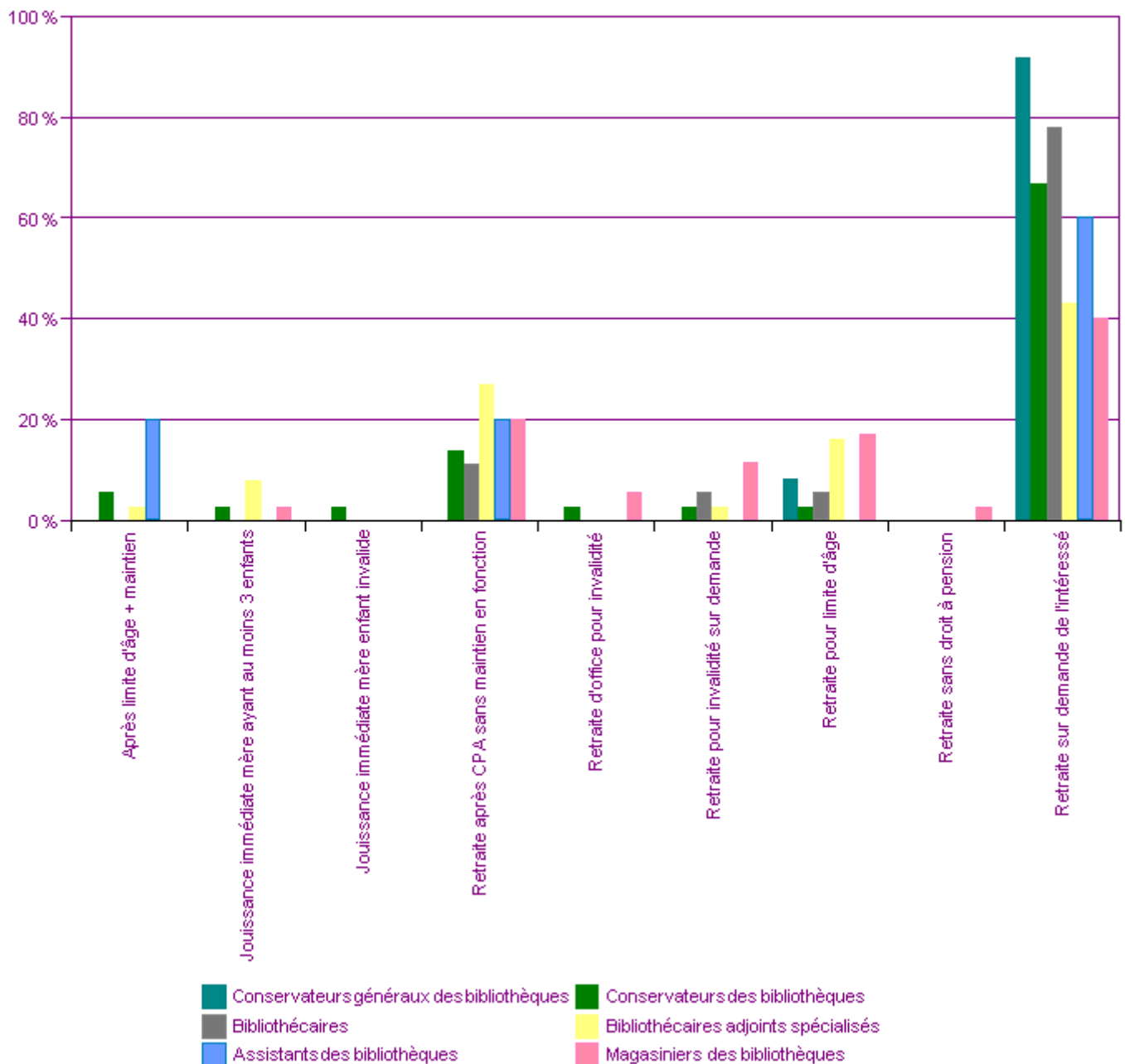


Graphique 45f et tableau 71f - Les motifs de départ à la retraite pour les personnels des bibliothèques en 2007

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Total
Après limite d'âge + maintien		2		1	1		4
Jouissance immédiate mère ayant au moins 3 enfants		1		3		1	5
Jouissance immédiate mère enfant invalide		1					1
Retraite après CPA sans maintien en fonction		5	2	10	1		25
Retraite d'office pour invalidité		1				2	3
Retraite pour invalidité sur demande		1	1	1		4	7
Retraite pour limite d'âge	1	1	1	6			15
Retraite sans droit à pension						1	1
Retraite sur demande de l'intéressé	11	24	14	16	3	14	82
Ensemble	12	36	18	37	5	35	143

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

En 2007, c'est la retraite sur demande de l'intéressé qui est la plus déclarée. Vient ensuite la retraite après cessation progressive d'activité.



Graphique 45f et tableau 71f - Les motifs de départ à la retraite pour les personnels des bibliothèques en 2008

	Conservateurs généraux des bibliothèques	Conservateurs des bibliothèques	Bibliothécaires	Bibliothécaires adjoints spécialisés	Assistants des bibliothèques	Magasiniers des bibliothèques	Total
Après limite d'âge + maintien		2					2
Jouissance immédiate mère ayant au moins 3 enfants	1		1	1			4
Retraite après CPA pour un agent titularisé tardivement					1		1
Retraite après CPA sans maintien en fonction	1		3	8			12
Retraite pour invalidité sur demande		2	1	2			5
Retraite pour limite d'âge	2	2	3	6			13
Retraite sans droit à pension						1	1
Retraite sur demande de l'intéressé	10	21	17	23	6	26	103
Ensemble	12	29	25	40	7	39	152

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

En 2008, c'est la retraite sur demande de l'intéressé qui est la plus déclarée. Vient ensuite la retraite après cessation progressive d'activité.

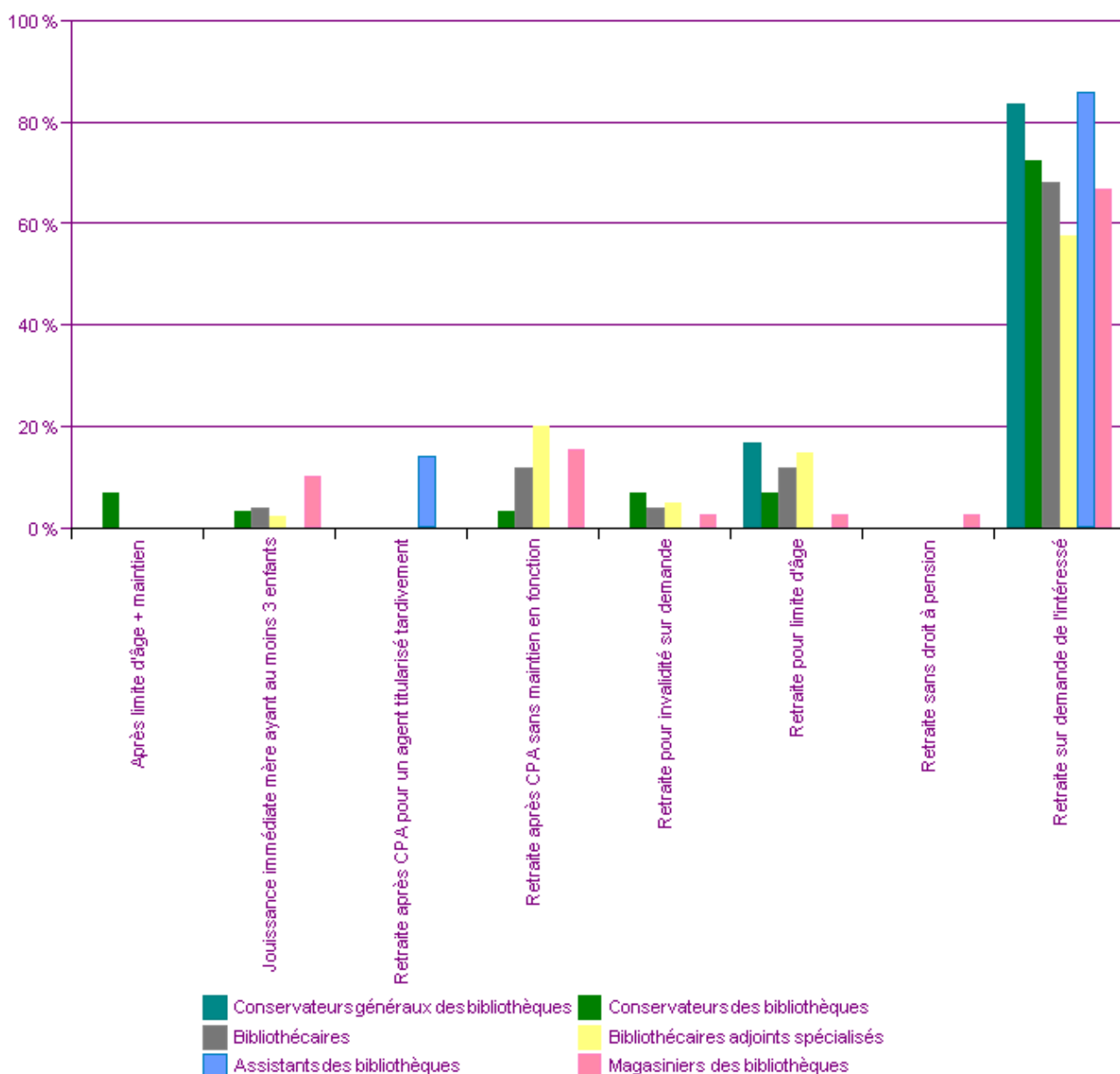


Tableau 72 - Les départs à la retraite pour les personnels des bibliothèques par corps et grades en 2008

Grades	Départs en retraite en 2008	Pourcentage du grade par rapport à son corps
Conservateur général des bibliothèques	12	100%
Conservateurs généraux des bibliothèques	12	8%
Conservateur en chef	21	72%
Conservateur des bibliothèques 1ère classe	7	24%
Conservateur des bibliothèques 2e classe	1	3%
Conservateurs des bibliothèques	29	19%
Bibliothécaire	25	100%
Bibliothécaires	25	16%
Bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe	26	65%
Bibliothécaire adjoint spécialisé 1ère classe	11	28%
Bibliothécaire adjoint spécialisé 2e classe	3	8%
Bibliothécaires adjoints spécialisés	40	26%
Assistant des bibliothèques CE	3	43%
Assistant des bibliothèques CS	2	29%
Assistant des bibliothèques CN	2	29%
Assistants des bibliothèques	7	5%
Magasinier des bibliothèques PR 1ère classe	12	31%
Magasinier des bibliothèques PR 2e classe	14	36%
Magasinier des bibliothèques 1ère classe	10	26%
Magasinier des bibliothèques 2e classe	3	8%
Magasiniers des bibliothèques	39	26%
Ensemble	152	100%

(Source : Annuaire « POPPEE -BIB », DGRH C1-1)

C'est dans le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés que le nombre de départs à la retraite est le plus important (26 %).

Dans chaque corps, on observe que c'est dans le « dernier grade » que les départs sont les plus nombreux.

📍 Situation des agents dans leur échelon lors du départ en retraite en 2008 par grade

Tableau 73 - Les personnels de la filière bibliothèque dans leur échelon lors de leur départ en retraite en 2008 par grade

		02		03		04		05		06		07		08		09		10		11		12		Ensemble	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Conservateurs généraux des bibliothèques	CG BIB			1	8,3%	11	91,7%																	12	100%
Conservateurs généraux des bibliothèques				1	8,3%	11	91,7%																	12	100%
Conservateurs des bibliothèques	CC BIB					2	9,5%	4	19,0%	15	71,4%													21	100%
	C1 BIB			3	42,9%	1	14,3%	3	42,9%															7	100%
	C2 BIB			1	100,0%																			1	100%
Conservateurs des bibliothèques				4	13,8%	3	10,3%	7	24,1%	15	51,7%													29	100%
Bibliothécaires	BIB							2	8,0%	1	4,0%			4	16,0%	6	24,0%	8	32,0%	4	16,0%			25	100%
Bibliothécaires								2	8,0%	1	4,0%			4	16,0%	6	24,0%	8	32,0%	4	16,0%			25	100%
Bibliothécaires adjoints spécialisés	BASHC									3	11,5%	23	88,5%											26	100%
	BAS 1C			1	9,1%	2	18,2%	1	9,1%	7	63,6%													11	100%
	BAS 2C													2	66,7%	1	33,3%							3	100%
Bibliothécaires adjoints spécialisés				1	2,5%	2	5,0%	1	2,5%	10	25,0%	23	57,5%	2	5,0%	1	2,5%							40	100%
Assistants des bibliothèques	AB.CE.									2	66,7%	1	33,3%											3	100%
	AB.CS.											2	100,0%											2	100%
	AB.CN.																	1	50,0%		1	50,0%		2	100%
Assistants des bibliothèques										2	28,6%	3	42,9%							1	14,3%	1	14,3%	7	100%
Magasiniers des bibliothèques	MAGBP1									5	41,7%	7	58,3%											12	100%
	MAGB1									2	14,3%	1	7,1%	1	7,1%			3	21,4%	7	50,0%			14	100%
	MAGBP2			1	10,0%					2	20,0%	2	20,0%					1	10,0%	4	40,0%			10	100%
	MAGB2	1	33,3%							1	33,3%					1	33,3%							3	100%
Magasiniers des bibliothèques		1	2,6%	1	2,6%					10	25,6%	10	25,6%	1	2,6%	1	2,6%	4	10,3%	11	28,2%			39	100%
	Ensemble	1	100,0%	7	100,0%	16	100,0%	10	100,0%	38	100,0%	36	100,0%	7	100,0%	8	100,0%	12	100,0%	16	100,0%	1	100,0%	152	100%

On constate qu'en règle générale, les départs à la retraite se font lorsque les agents se trouvent dans les derniers échelons de leur grade d'avancement. Cependant, on peut noter que dans les grades intermédiaires, les départs n'ont pas forcément lieu lorsque l'agent est dans le dernier échelon. La répartition selon l'échelon est plus diversifiée.

CONCLUSION

Conclusion

La filière bibliothèque est une filière à vocation interministérielle. Les personnels des bibliothèques relèvent pour 73 % des emplois, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Ils exercent leurs fonctions dans une bibliothèque relevant d'une université (service commun de la documentation) ou d'un grand établissement, et pour quelques-uns à l'administration centrale de ce ministère.

Au **1^{er} juin 2009**, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche compte **4 523** personnels de la filière bibliothèque. Ces effectifs représentent 8 % des personnels BIATOSS en activité dans l'enseignement supérieur.

La filière des personnels de bibliothèques se caractérisent par :

- Un faible taux d'encadrement : 3 cadres pour 10 agents ;
- Une pyramide des âges de forme bi-modale (à 38 ans et 60 ans) ;
- Une filière âgée (45,8 ans) avec peu de différences entre les hommes (45,0 ans) et les femmes (44,9 ans) ;
- Une forte sélectivité en concours externe avec un taux de d'admis sur liste principale par rapport aux présents inférieur à 10 % (hors conservateurs des bibliothèques chartistes) ;
- Une faible ancienneté dans le corps : 65 % ont moins de 10 ans d'ancienneté ;
- Une rémunération principale indiciaire mensuelle de 1 978 € pour toute la filière avec un intervalle compris entre 1 468 € et 4 742 € ;
- Une forte concentration de personnels de bibliothèques à Paris (21 %) et plus particulièrement dans les services communs de documentation ;
- Un nombre de personnels de bibliothèques par étudiants faible ;
- Près de 9 départs sur 10 correspondent à des départs en retraite en 2008 ;
- Un taux de départ à la retraite en légère augmentation depuis 2007 : 3,2 % en 2007 contre 3,4 % en 2008 ;
- Un âge moyen de départs en retraite de 61 ans ;
- Des départs en retraite qui n'ont pas forcément lieu lorsque l'agent est dans le dernier échelon.

Dans le cadre du nouvel espace statutaire des catégories B, un projet de décret est actuellement en cours régi par les dispositions du décret du 11 novembre 2009. A la date d'entrée en vigueur de ce décret, les corps des assistants des bibliothèques et des bibliothécaires adjoints spécialisés seront intégrés dans un nouveau corps (actuellement techniciens des bibliothèques).

ANNEXES

Annexe 1 – La grille indiciaire par grades des personnels des bibliothèques¹⁵

- *Corps des conservateurs généraux des bibliothèques*

Avancement d'échelon

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	-	3 ans	901	734
2	-	3 ans	1015	821

Avancement échelle lettre (la durée entre chevrons est de un an)

Echelon	Lettre	Chevron	INM
3	B	1	963
3	B	2	1004
3	B	3	1058
4	C	1	1115
4	C	2	1139
4	C	3	1164

- *Corps des conservateurs des bibliothèques*

Avancement d'échelon dans le grade de conservateur des bibliothèques en chef

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	-	1 an	701	582
2	-	2 ans	780	642
3	-	2 ans	871	711
4	-	2 ans	966	783
5	-	3 ans	1015	821

Avancement échelle lettre (la durée entre chevrons est de un an)

Echelon	Lettre	Chevron	INM
6	A	1	881
6	A	2	916
6	A	3	963

Avancement d'échelon dans le grade de conservateur des bibliothèques 1^{ère} classe

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	-	1 an	616	517
2	-	2 ans	661	552
3	-	2 ans - 6 mois	701	582
4	-	3 ans	777	639
5	-		852	696

¹⁵ Site internet Pléiade – Rubrique « DAF » - consulté le 23 juin 2009

Avancement d'échelon dans le grade de conservateur des bibliothèques 2^e classe

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	-	2 ans	499	430
2	-	3 ans	540	459
3	-		593	500

- *Corps des bibliothécaires*

Avancement d'échelon dans le grade de bibliothécaire

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an	1 an	379	349
2	1 an - 6 mois	2 ans	423	376
3	1 an - 6 mois	2 ans	465	407
4	2 ans - 3 mois	3 ans	510	439
5	2 ans - 3 mois	3 ans	550	467
6	2 ans - 3 mois	3 ans	593	500
7	2 ans - 3 mois	3 ans	616	517
8	2 ans - 3 mois	3 ans	659	550
9	2 ans - 3 mois	3 ans	701	582
10	3 ans	4 ans	750	619
11			780	642

- *Corps des bibliothécaires adjoints spécialisés*

Avancement d'échelon dans le grade de bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an - 6 mois	2 ans	422	375
2	1 an - 6 mois	2 ans	455	398
3	1 an - 6 mois	2 ans	480	416
4	1 an - 6 mois	2 ans	515	443
5	2 ans	2 ans - 6 mois	555	471
6	2 ans	2 ans - 6 mois	595	501
7			638	534

Avancement d'échelon dans le grade de bibliothécaire adjoint spécialisé 1^{ère} classe

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an - 6 mois	2 ans	440	387
2	1 an - 6 mois	2 ans	465	407
3	2 ans - 3 mois	3 ans	490	423
4	2 ans - 3 mois	3 ans	525	450
5	3 ans	4 ans	560	475
6			593	500

Avancement d'échelon dans le grade de bibliothécaire adjoint spécialisé 2e classe

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	-	1 an	322	308
2	-	1 an - 6 mois	335	317
3	-	1 an - 6 mois	350	327
4	-	1 an - 6 mois	362	336
5	-	1 an - 6 mois	380	350
6	1 an - 6 mois	2 ans	390	357
7	2 ans - 3 mois	3 ans	420	373
8	2 ans - 3 mois	3 ans	452	396
9	2 ans - 3 mois	3 ans	470	411
10	2 ans - 3 mois	3 ans	500	431
11	3 ans	4 ans	520	446
12			558	473

- *Corps des assistants des bibliothèques*

Avancement d'échelon dans le grade d'assistant des bibliothèques classe exceptionnelle

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an - 6 mois	2 ans	425	377
2	2 ans	2 ans - 6 mois	453	397
3	2 ans	2 ans - 6 mois	487	421
4	2 ans - 3 mois	3 ans	518	445
5	2 ans - 3 mois	3 ans	549	467
6	3 ans	4 ans	580	490
7			612	514

Avancement d'échelon dans le grade d'assistant des bibliothèques classe supérieure

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an - 6 mois	1 an - 6 mois	399	362
2	1 an - 6 mois	2 ans	416	370
3	1 an - 6 mois	2 ans	436	384
4	2 ans	2 ans - 6 mois	463	405
5	2 ans - 3 mois	3 ans	485	420
6	2 ans - 3 mois	3 ans	516	443
7	3 ans	4 ans	547	465
8			579	489

Avancement d'échelon dans le grade d'assistant des bibliothèques classe normale

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an	1 an	306	297
2	1 an - 6 mois	1 an - 6 mois	315	303
3	1 an - 6 mois	1 an - 6 mois	337	319
4	1 an - 6 mois	1 an - 6 mois	347	325
5	1 an - 6 mois	1 an - 6 mois	366	339
6	1 an - 6 mois	2 ans	382	352
7	2 ans - 3 mois	3 ans	398	362
8	2 ans - 3 mois	3 ans	416	370
9	2 ans - 3 mois	3 ans	436	384
10	2 ans - 3 mois	3 ans	450	395
11	2 ans - 3 mois	3 ans	483	418
12	3 ans	4 ans	510	439
13			544	463

- *Corps des magasiniers des bibliothèques*

Avancement d'échelon dans le grade de magasinier des bibliothèques principal 1^{ère} classe

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an - 6 mois	2 ans	347	325
2	1 an - 6 mois	2 ans	362	336
3	2 ans	3 ans	377	347
4	2 ans	3 ans	396	360
5	2 ans	3 ans	424	377
6	3 ans	4 ans	449	394
7			479	416

Avancement d'échelon dans le grade de magasinier des bibliothèques principal 2^e classe

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an	1 an	299	292
2	1 an - 6 mois	2 ans	302	294
3	1 an - 6 mois	2 ans	307	298
4	2 ans	3 ans	322	308
5	2 ans	3 ans	336	318
6	2 ans	3 ans	351	328
7	3 ans	4 ans	364	338
8	3 ans	4 ans	380	350
9	3 ans	4 ans	398	362
10	3 ans	4 ans	427	379
11			446	392

Avancement d'échelon dans le grade de magasinier des bibliothèques 1^{ère} classe

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an	1 an	298	293
2	1 an - 6 mois	2 ans	299	294
3	1 an - 6 mois	2 ans	303	295
4	2 ans	3 ans	310	300
5	2 ans	3 ans	323	308
6	2 ans	3 ans	333	316
7	3 ans	4 ans	347	325
8	3 ans	4 ans	360	335
9	3 ans	4 ans	374	345
10	3 ans	4 ans	389	356
11			413	369

Avancement d'échelon dans le grade de magasinier des bibliothèques 2e classe

Echelon	Durée		Indice	
	Minimale	Moyenne	Brut	Majoré
1	1 an	1 an	297	292
2	1 an - 6 mois	2 ans	298	293
3	1 an - 6 mois	2 ans	299	294
4	2 ans	3 ans	303	295
5	2 ans	3 ans	310	300
6	2 ans	3 ans	318	305
7	3 ans	4 ans	328	312
8	3 ans	4 ans	337	319
9	3 ans	4 ans	348	326
10	3 ans	4 ans	364	338
11			388	355

Annexe 2 - Les personnels des bibliothèques détaillés selon la dénomination principale de leur établissement d'affectation au 1^{er} octobre 2009

Catégorie d'établissement	Dénomination principale de l'établissement d'affectation actuelle	Effectifs	%
Administration centrale	Administration centrale	16	100,0%
Total Administration centrale		16	0,3%
Autres établissements publics	Académie des sciences d'Outre-Mer	1	0,7%
	Académie nationale de médecine	6	3,9%
	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur	20	13,2%
	Bibliothèque centrale du Ministère de la Justice	1	0,7%
	Bibliothèque de la cour de cassation	2	1,3%
	Bibliothèque de l'Institut de France	14	9,2%
	Bibliothèque du Conseil d'Etat	1	0,7%
	Bibliothèque nationale de la magistrature	1	0,7%
	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg	57	37,5%
	Centre technique du livre	20	13,2%
	Chancellerie des Universités	6	3,9%
	INRP Lyon	23	15,1%
Total Autres établissements publics		152	3,3%
EPA	CDDP de la Nièvre	1	14,3%
	CDDP de l'Eure	1	14,3%
	CDDP du Loir-et-Cher	1	14,3%
	CNDP	7	29,2%
	CRDP de La Réunion	1	4,2%
	CUFR Nord-Est Midi Pyrénées	6	25,0%
	ENSATT	1	4,2%
	IAE Paris	1	4,2%
	IEP Aix-en-provence	1	4,2%
	IEP Bordeaux	2	8,3%
	IEP Rennes	1	4,2%
	IFMA Clemmont-Ferrand	1	4,2%
Total EPA		24	0,5%
EPSCP (autres que les universités)	Bibliothèque du Collège de France	10	3,7%
	CNAM Paris	11	4,1%
	Ecole centrale de Lyon	6	2,2%
	Ecole centrale des Arts et manufactures	1	0,4%
	Ecole française d'Athènes	1	0,4%
	Ecole française de Rome	2	0,7%
	Ecole française d'Extreme-Orient	2	0,7%
	Ecole nationale des Chartes	12	4,4%
	Ecole normale supérieure de Cachan	5	1,8%
	Ecole normale supérieure de Lyon - Lettres et sciences humaines	8	3,0%
	Ecole normale supérieure de Lyon - Sciences	7	2,6%
	Ecole normale supérieure de Paris	12	4,4%
	ENSSIB	74	27,3%
	EPHE	2	0,7%
	INP Nancy	15	5,5%
	INP Toulouse	6	2,2%
	INSA Lyon	7	2,6%
	INSA Rennes	3	1,1%
	INSA Rouen	4	1,5%
	INSA Toulouse	6	2,2%

	Institut français d'archéologie orientale - Le Caire	1	0,4%
	Institut National de l'Histoire de l'Art (INHA)	33	12,2%
	Muséum national d'Histoire naturelle	39	14,4%
	Observatoire de Paris	4	1,5%
Total EPSCP (autres que universités)		271	5,9%
Universités	BCIU de Clermont-ferrand	75	1,8%
	Bibliothèque Casa Velasquez- Espagne	2	0,0%
	Bibliothèque centrale Droit-Lettres des universités Lyon 2 et 3	31	0,8%
	Bibliothèque de documentation internationale contemporaine	44	1,1%
	Bibliothèque de l'Université Artois	51	1,2%
	Bibliothèque de l'Université de Cergy-Pointoise	47	1,1%
	Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie	10	0,2%
	Bibliothèque de l'Université de La Rochelle	27	0,7%
	Bibliothèque de l'Université de La Sorbonne - Paris 1	97	2,4%
	Bibliothèque de l'Université de Nîmes	6	0,1%
	Bibliothèque de l'Université de Reims	57	1,4%
	Bibliothèque de l'Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines	35	0,9%
	Bibliothèque de l'Université d'Evry	30	0,7%
	Bibliothèque de l'Université du Littoral	37	0,9%
	Bibliothèque de l'Université Marne-la-Vallée	28	0,7%
	Bibliothèque du pôle langues et civilisations du monde	8	0,2%
	Bibliothèque Langues orientales - Paris 3	34	0,8%
	Bibliothèque Mazarine - Institut de France	17	0,4%
	BIU Cujas - Paris 1	60	1,5%
	BIU des Universités de Montpellier 1,2 et 3	125	3,0%
	BIU Médecine - Paris 6	50	1,2%
	BIU Pharmacie - Paris 5	22	0,5%
	BU de l'Université de Polynésie Française	8	0,2%
	CFCB de l'Université Bordeaux 4	4	0,1%
	CFCB de l'Université de Caen	3	0,1%
	CFCB de l'Université de Clermont-Ferrand	2	0,0%
	CFCB de l'Université de Dijon	2	0,0%
	CFCB de l'Université de Lille	1	0,0%
	CFCB de l'Université de Nancy	2	0,0%
	CFCB de l'Université de Poitiers	3	0,1%
	CFCB de l'Université de Rennes 2	2	0,0%
	CFCB de l'Université de Toulouse	3	0,1%
	CFCB de l'Université Grenoble 2	4	0,1%
	CFCB Médiadix de l'Université de Paris 10	8	0,2%
	CRFCB de l'Université d'Aix-Marseille 1	2	0,0%
	IUFM de l'Université Antilles-Guyane	1	0,0%
	IUFM de l'Université de Limoges	1	0,0%
	SCD de l'Université Belfort-Montbéliard	7	0,2%
	SCD de l'Université d'Aix-Marseille 1	53	1,3%
	SCD de l'Université d'Aix-Marseille 2	48	1,2%
	SCD de l'Université d'Aix-Marseille 3	46	1,1%
	SCD de l'Université d'Angers	44	1,1%
	SCD de l'Université d'Antilles-Guyane	40	1,0%
	SCD de l'Université d'Avignon	28	0,7%
	SCD de l'Université de Bordeaux 1	26	0,6%
	SCD de l'Université de Bordeaux 2	35	0,9%
	SCD de l'Université de Bordeaux 3	35	0,9%
	SCD de l'Université de Bordeaux 4	33	0,8%
	SCD de l'Université de Bourgogne	70	1,7%
	SCD de l'Université de Bretagne occidentale	52	1,3%
	SCD de l'Université de Bretagne Sud	21	0,5%
	SCD de l'Université de Caen	58	1,4%

SCD de l'Université de Chambéry	33	0,8%
SCD de l'Université de Corte	10	0,2%
SCD de l'Université de Franche-Comté	69	1,7%
SCD de l'Université de La Réunion	40	1,0%
SCD de l'Université de Lille 1	41	1,0%
SCD de l'Université de Lille 2	42	1,0%
SCD de l'Université de Lille 3	36	0,9%
SCD de l'Université de Limoges	39	0,9%
SCD de l'Université de Lyon 1	66	1,6%
SCD de l'Université de Lyon 2	49	1,2%
SCD de l'Université de Lyon 3	48	1,2%
SCD de l'Université de Metz	38	0,9%
SCD de l'Université de Mulhouse	23	0,6%
SCD de l'Université de Nancy 1	45	1,1%
SCD de l'Université de Nancy 2	43	1,0%
SCD de l'Université de Nantes	92	2,2%
SCD de l'Université de Nice	63	1,5%
SCD de l'Université de Paris 1	42	1,0%
SCD de l'Université de Paris 10	66	1,6%
SCD de l'Université de Paris 11	70	1,7%
SCD de l'Université de Paris 12	58	1,4%
SCD de l'Université de Paris 13	50	1,2%
SCD de l'Université de Paris 2	17	0,4%
SCD de l'Université de Paris 3	37	0,9%
SCD de l'Université de Paris 4	47	1,1%
SCD de l'Université de Paris 5	47	1,1%
SCD de l'Université de Paris 8	70	1,7%
SCD de l'Université de Paris 9	29	0,7%
SCD de l'Université de Pau, Pays de l'Adour	34	0,8%
SCD de l'Université de Perpignan	31	0,8%
SCD de l'Université de Picardie	63	1,5%
SCD de l'Université de Poitiers	57	1,4%
SCD de l'Université de Rennes 1	51	1,2%
SCD de l'Université de Rennes 2	43	1,0%
SCD de l'Université de St Etienne	36	0,9%
SCD de l'Université de Strasbourg	100	2,4%
SCD de l'Université de technologie de Troyes	9	0,2%
SCD de l'Université de Toulon	26	0,6%
SCD de l'Université de Toulouse 1	51	1,2%
SCD de l'Université de Toulouse 2	58	1,4%
SCD de l'Université de Toulouse 3	53	1,3%
SCD de l'Université de Tours	65	1,6%
SCD de l'Université de Valenciennes	34	0,8%
SCD de l'Université d'Orléans	41	1,0%
SCD de l'Université Le Havre	32	0,8%
SCD de l'Université Maine	30	0,7%
SCD de l'Université Rouen	60	1,5%
SCD de l'Université technologique de Compiègne	14	0,3%
SCD Université de Paris 6	100	2,4%
SCD Université de Paris 7	46	1,1%
SICD de l'Université de Grenoble 1	52	1,3%
SICD de l'Université de Grenoble 2 ET 3	55	1,3%
SICD de l'Université de Toulouse 1	8	0,2%
SICD Sainte Geneviève - Paris 3	83	2,0%
SICD Sainte Sainte Barbe - Chancellerie des Universités	16	0,4%
SICOD de l'Université Bordeaux 4	9	0,2%
Université de Bordeaux 4	1	0,0%
Université de Clermont-Ferrand	1	0,0%

	Université de Dijon	1	0,0%
	Université de Lyon 2	1	0,0%
	Université de Paris 3	2	0,0%
	Université de Perpignan	1	0,0%
	Université de Strasbourg 2	1	0,0%
	Université de Tours	1	0,0%
	URFIST de l'Université de Bordeaux 4	1	0,0%
	URFIST de l'Université de Lyon 1	1	0,0%
	URFIST de l'Université de Nice	1	0,0%
	URFIST de l'Université de Rennes 2	1	0,0%
	URFIST de l'Université de Toulouse 1	1	0,0%
Total Universités		4 116	89,9%
Ensemble		4 579	100,0%

Annexe 3 - Les personnels des bibliothèques selon l'académie d'affectation et la catégorie d'établissement au 1^{er} octobre 2009

	Administration centrale	EPSCP (Universités et grands établissements)	Grandes écoles et grands établissements (EPA, Autres)
AIX-MARSEILLE	0	177	1
AMIENS	0	77	0
BESANCON	0	76	0
BORDEAUX	0	178	2
CAEN	0	61	0
CLERMONT-FERRAND	0	78	1
CORSE	0	10	0
CRETEIL	0	211	20
DIJON	0	73	1
GRENOBLE	0	144	0
LILLE	0	242	0
LIMOGES	0	40	0
LYON	0	334	23
MARTINIQUE	0	41	0
MONTPELLIER	0	163	20
NANCY-METZ	0	143	0
NANTES	0	166	0
NICE	0	90	0
NOUVELLE CALEDONIE	0	11	0
ORLEANS-TOURS	0	107	1
PARIS	16	845	36
POITIERS	0	86	0
REIMS	0	66	0
RENNES	0	173	1
REUNION	0	40	1
ROUEN	0	96	1
STRASBOURG	0	124	56
TOULOUSE	0	187	6
VERSAILLES	0	302	0
(vide)	0	46	6
Ensemble	16	4387	176

* La rubrique « Autres » inclut les agents affectés dans des établissements qui ne relèvent d'aucune académie. Par exemple, les Ecoles Françaises à l'étranger, Bibliothèque de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, Ces agents ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des cartes.

** Les effectifs de La Martinique comprennent les agents affectés à l'Université d'Antilles-Guyane